



Second Session
Thirty-ninth Parliament, 2007

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Special
Senate Committee on*

Aging

Chair:

The Honourable SHARON CARSTAIRS, P.C.

Monday, November 19 2007
Monday, November 26, 2007

Issue No. 1

Organization meeting

and

First meeting on:

Special study on aging

INCLUDING:

THE FIRST REPORT OF THE COMMITTEE
(Expenses of the committee incurred in the
First Session of the Thirty-ninth Parliament)

WITNESSES:
(*See back cover*)

Deuxième session de la
trente-neuvième législature, 2007

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial spécial sur le*

Vieillessement

Présidente :

L'honorable SHARON CARSTAIRS, C.P.

Le lundi 19 novembre 2007
Le lundi 26 novembre 2007

Fascicule n° 1

Réunion d'organisation

et

Première réunion concernant :

L'étude spéciale sur le vieillissement

Y COMPRIS :

LE PREMIER RAPPORT DU COMITÉ
(Les dépenses du comité encourues au cours de la
première session de la trente-neuvième législature)

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

THE SPECIAL SENATE COMMITTEE
ON AGING

The Honourable Sharon Carstairs, P.C., *Chair*
The Honourable Wilbert J. Keon, *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

Chaput	Keon
Cordy	* LeBreton, P.C.
Cools	(or Comeau)
* Hervieux-Payette, P.C.	Mercer
(or Tardif)	Stratton

*Ex officio members

(Quorum 3)

Change in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Stratton is substituted for that of the Honourable Senator Comeau (*November 26, 2007*).

The name of the Honourable Senator Comeau is substituted for that of the Honourable Senator Stratton (*November 23, 2007*).

The name of the Honourable Senator Stratton is substituted for that of the Honourable Senator Johnson (*November 15, 2007*).

The name of the Honourable Senator Keon is substituted for that of the Honourable Senator Nolin (*November 14, 2007*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL SPÉCIAL
SUR LE VIEILLISSEMENT

Présidente : L'honorable Sharon Carstairs, C.P.
Vice-président : L'honorable Wilbert J. Keon
et

Les honorables sénateurs :

Chaput	Keon
Cordy	* LeBreton, C.P.
Cools	(ou Comeau)
* Hervieux-Payette, C.P.	Mercer
(ou Tardif)	Stratton

*Membres d'office

(Quorum 3)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

Le nom de l'honorable sénateur Stratton est substitué à celui de l'honorable sénateur Comeau (*le 26 novembre 2007*).

Le nom de l'honorable sénateur Comeau est substitué à celui de l'honorable sénateur Stratton (*le 23 novembre 2007*).

Le nom de l'honorable sénateur Stratton est substitué à celui de l'honorable sénateur Johnson (*le 15 novembre 2007*).

Le nom de l'honorable sénateur Keon est substitué à celui de l'honorable sénateur Nolin (*le 14 novembre 2007*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate* of Thursday, November 1, 2007:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Carstairs, P.C., seconded by the Honourable Senator Fairbairn, P.C.:

That a Special Committee of the Senate be appointed to examine and report upon the implications of an aging society in Canada;

That, pursuant to rule 85(1)(b), the committee be comprised of seven members, to be nominated by the Committee of Selection and that three members constitute a quorum;

That the Committee examine the issue of aging in our society in relation to, but not limited to:

- promoting active living and well being;
- housing and transportation needs;
- financial security and retirement;
- abuse and neglect;
- health promotion and prevention; and
- health care needs, including chronic diseases, medication use, mental health, palliative care, home care and caregiving;

That the Committee review public programs and services for seniors, the gaps that exist in meeting the needs of seniors, and the implications for future service delivery as the population ages;

That the Committee review strategies on aging implemented in other countries;

That the Committee review Canada's role and obligations in light of the 2002 Madrid International Plan of Action on Ageing;

That the Committee consider the appropriate role of the federal government in helping Canadians age well;

That the Committee have power to send for persons, papers and records, to examine witnesses, to report from time to time and to print such papers and evidence from day to day as may be ordered by the Committee;

That the Committee be authorized to permit coverage by electronic media of its public proceedings with the least possible disruption of its hearings;

That, pursuant to rule 95(3)(a), the Committee be authorized to meet during periods that the Senate stands adjourned for a period exceeding one week;

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 1^{er} novembre 2007 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Carstairs, C.P., appuyée par l'honorable sénateur Fairbairn, C.P.,

Qu'un comité spécial du Sénat soit chargé d'examiner les incidences du vieillissement de la société canadienne et d'en faire rapport;

Que, en conformité avec l'article 85(1)(b) du Règlement, le comité soit composé de sept membres, désignés par le Comité de sélection, et que trois membres constituent le quorum;

Que le comité examine la question du vieillissement dans notre société sur divers plans notamment :

- la promotion de la vie active et du bien-être;
- les besoins en matière de logement et de transport;
- la sécurité financière et la retraite;
- les mauvais traitements et la négligence;
- la promotion de la santé et la prévention;
- les besoins en matière de soins de santé, y compris en ce qui touche les maladies chroniques, la consommation de médicaments, la santé mentale, les soins palliatifs, les soins à domicile et la prestation de soins;

Que le comité examine les programmes et les services publics destinés aux aînés, les lacunes qu'il faut corriger pour répondre aux besoins des aînés, et les incidences du vieillissement de la population sur la prestation future des services;

Que le comité examine des stratégies sur le vieillissement mises en œuvre dans d'autres pays;

Que le comité examine le rôle et les obligations du Canada découlant du Plan d'action international sur le vieillissement des populations, établi à Madrid en 2002;

Que le comité se penche sur le rôle que doit jouer le gouvernement fédéral pour aider les Canadiens à bien vieillir;

Que le comité soit habilité à convoquer des personnes, à obtenir des documents et des dossiers, à interroger des témoins, à faire rapport de temps à autre et à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages dont il peut ordonner l'impression;

Que le comité soit autorisé à permettre aux médias d'information électroniques de diffuser ses délibérations publiques en dérangeant le moins possible ses audiences;

Que, conformément à l'article 95(3)a) du Règlement, le comité soit autorisé à se réunir pendant les périodes où le Sénat est ajourné pendant plus d'une semaine;

That the papers and evidence received and taken and work accomplished by the Committee on this subject during the First Session of the Thirty-ninth Parliament be referred to the Committee;

That the Committee submit its final report no later than June 30, 2008, and that the Committee retain all powers necessary to publicize its findings until 90 days after the tabling of the final report;

And on the motion in amendment of the Honourable Senator Comeau, seconded by the Honourable Senator Tkachuk, that the motion be amended by replacing the words "June 30, 2008" with "March 31, 2008" in the last paragraph.

The question being put on the main motion, as amended, it was adopted.

Que les documents reçus, les témoignages entendus, et les travaux accomplis par le comité sur ce sujet au cours de la première session de la trente-neuvième législature soient renvoyés au comité;

Que le comité présente son rapport final au plus tard le 30 juin 2008, et qu'il conserve tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions dans les 90 jours suivant le dépôt du rapport final;

Et sur la motion d'amendement de l'honorable sénateur Comeau, appuyée par l'honorable sénateur Tkachuk, que l'on modifie la motion en substituant aux mots « le 30 juin 2008 » les mots « le 31 mars 2008 » au dernier paragraphe.

La motion principale, telle que modifiée, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

Monday, November 19, 2007

(1)

[*English*]

The Special Senate Committee on Aging met this day at 1:05 p.m., in room 9, Victoria Building, for the purpose of organization, pursuant to rule 88.

Members of the committee present: The Honourable Senators Carstairs, P.C., Chaput, Cools, Cordy, Keon and Stratton (6).

In attendance: Julie Cool and Michael Toye, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to rule 88, the clerk of the committee presided over the election of the chair.

The Honourable Senator Keon moved that the Honourable Senator Carstairs, P.C., be chair of the committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Carstairs, P.C., took the chair.

The Honourable Senator Cordy moved that the Honourable Senator Keon be deputy chair of the committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Keon moved:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be composed of the chair, the deputy chair, and one other member of the committee, to be designed after the usual consultation; and

That the subcommittee be empowered to make decisions on behalf of the committee with respect to its agenda, to invite witnesses and schedule hearings.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Chaput moved:

That the committee print copies of its proceedings and that the chair be authorized to adjust this number to meet demand.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Chaput moved:

That, pursuant to rule 89, the chair be authorized to hold meetings, to receive and authorize the printing of the evidence when a quorum is not present, provided that a member of the committee from both the government and the opposition be present.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Stratton moved:

That the committee adopt the draft first report, prepared in accordance with rule 104.

The question being put on the motion, it was adopted.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le lundi 19 novembre 2007

(1)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial spécial sur le vieillissement se réunit aujourd'hui, à 13 h 5, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, pour tenir sa séance d'organisation, conformément à l'article 88 du Règlement.

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Carstairs, C.P., Chaput, Cools, Cordy, Keon et Stratton (6).

Aussi présents : Julie Cool et Michael Toye, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Également présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'article 88 du Règlement, la greffière du comité préside à l'élection à la présidence.

L'honorable sénateur Keon propose que l'honorable sénateur Carstairs, C.P., soit la présidente du comité.

La question, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Carstairs, C.P., occupe le fauteuil.

L'honorable sénateur Cordy propose que l'honorable sénateur Keon soit vice-président du comité.

La question, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Keon propose :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure se compose de la présidente, du vice-président et d'un membre du comité désigné après les consultations d'usage; et

Que le sous-comité soit autorisé à prendre des décisions au nom du comité relativement au programme, à inviter les témoins et à établir l'horaire des audiences.

La question, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Chaput propose :

Que le comité fasse imprimer ses délibérations et que la présidente soit autorisée à déterminer le nombre d'exemplaires à imprimer pour répondre à la demande.

La question, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Chaput propose :

Que, conformément à l'article 89 du Règlement, la présidente soit autorisée à tenir des réunions pour entendre des témoignages et à en permettre la publication en l'absence de quorum, pourvu qu'un représentant du gouvernement et un représentant de l'opposition soient présents.

La question, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Stratton propose :

Que le comité adopte l'ébauche du premier rapport, préparée conformément à l'article 104 du Règlement.

La question, mise aux voix, est adoptée.

The Honourable Senator Cordy moved:

That the committee ask the Library of Parliament to assign analysts to the committee;

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to retain the services of such experts as may be required by the work of the committee; and

That the chair, on behalf of the committee, direct the research staff in the preparation of studies, analyses, summaries, and draft reports.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Chaput moved:

That, pursuant to section 32 of the Financial Administration Act, and section 7, Chapter 3:06 of the *Senate Administrative Rules*, authority to commit funds be conferred individually on the chair, the deputy chair and the clerk of the committee; and

That, pursuant to section 34 of the Financial Administration Act, and section 8, Chapter 3:06 of the *Senate Administrative Rules*, authority for certifying accounts payable by the committee be conferred individually on the chair, the deputy chair and the clerk of the committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Keon moved:

That the committee empower the Subcommittee on Agenda and Procedure to designate, as required, one or more members of the committee and/or such staff as may be necessary to travel on assignment on behalf of the committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Keon moved:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to:

- (1) determine whether any member of the committee is on "official business" for the purposes of paragraph 8(3)(a) of the Senators Attendance Policy, published in the *Journals of the Senate* on Wednesday, June 3, 1998; and
- (2) consider any member of the committee to be on "official business" if that member is: (a) attending a function, event or meeting related to the work of the committee; or (b) making a presentation related to the work of the committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was agreed that the Honourable Senator Carstairs, P.C., be considered on official business on November 20, 2007, for the purpose of making a presentation at Queen's University on behalf of the committee.

The Honourable Senator Chaput moved:

That, pursuant to the Senate guidelines for witness expenses, the committee may reimburse reasonable travelling and living expenses for one witness from any one organization and payment

L'honorable sénateur Cordy propose :

Que le comité demande à la Bibliothèque du Parlement d'affecter des analystes au comité;

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à faire appel aux services des experts-conseils dont le comité pourra avoir besoin dans le cadre de ses travaux;

Que la présidente, au nom du comité, dirige le personnel de recherche dans la préparation d'études, d'analyses, de résumés et de projets de rapport.

La question, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Chaput propose :

Que, conformément à l'article 32 de la Loi sur la gestion des finances publiques, et à l'article 7, chapitre 3:06, du *Règlement administratif du Sénat*, le pouvoir d'engager les fonds du comité soit conféré individuellement à la présidente, au vice-président et à la greffière du comité; et

Que, conformément à l'article 34 de la Loi sur la gestion des finances publiques, et à l'article 8, chapitre 3:06, du *Règlement administratif du Sénat*, le pouvoir d'approuver les comptes à payer au nom du comité soit conféré individuellement à la présidente, au vice-président et à la greffière du comité.

La question, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Keon propose :

Que le comité autorise le Sous-comité du programme et de la procédure à désigner, au besoin, un ou plusieurs membres du comité, de même que le personnel nécessaire, qui se déplaceront au nom du comité.

La question, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Keon propose :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à :

- 1) déterminer si un membre du comité remplit un « engagement public » au sens de l'alinéa 8(3)a) de la politique relative à la présence des sénateurs, publiée dans les *Journaux du Sénat* du mercredi 3 juin 1998; et
- 2) considérer qu'un membre du comité remplit un « engagement public » si ce membre : a) assiste à une réception, à une activité ou à une réunion se rapportant aux travaux du comité ou b) fait un exposé ayant trait aux travaux du comité.

La question, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu de considérer que l'honorable sénateur Carstairs, C.P., remplira un engagement public le 20 novembre 2007, lorsqu'elle fera un exposé à l'Université Queen's au nom du comité.

L'honorable sénateur Chaput propose :

Que, conformément aux lignes directrices concernant les frais de déplacement des témoins, le comité rembourse les dépenses raisonnables de voyage et d'hébergement à un témoin par

will take place upon application, but that the chair be authorized to approve expenses for a second witness should there be exceptional circumstances.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Cordy moved:

That, the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to permit coverage by electronic media of the committee's public proceedings at its discretion.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was agreed that the committee meet from 12:30 p.m. to 3:30 p.m. on Mondays.

At 1:21 p.m., the committee suspended.

At 1:23 p.m., pursuant to rule 92(2)(e), the committee proceeded in camera to consider a draft agenda.

It was agreed that the senators' staff be permitted to remain in the room.

At 1:55 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Monday, November 26, 2007
(2)

[*English*]

The Special Senate Committee on Aging met this day at 12:39 p.m., in room 9, Victoria Building, the Chair, the Honourable Sharon Carstairs, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Carstairs, P.C., Chaput, Comeau, Cordy and Keon (5).

In attendance: Julie Cool and Michael Toye, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, November 1, 2007, the committee commenced consideration of the implications of an aging society in Canada.

WITNESSES:

Human Resources and Social Development Canada:

Shawn Tupper, Director General, Social Policy Development;

Dominique La Salle, Director General, Seniors and Pensions Policy Secretariat;

Roman Habtu, Manager, OAS Benefits Policy.

organisme, après qu'une demande de remboursement aura été présentée, mais que la présidente soit autorisée à permettre le remboursement de dépenses à un deuxième témoin de ce même organisme en cas de circonstances exceptionnelles.

La question, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Cordy propose :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à permettre la diffusion des délibérations publiques du comité par les médias d'information électroniques, à sa discrétion.

La question, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu que le comité se réunira les lundis, de 12 h 30 à 15 h 30.

À 13 h 21, la séance est interrompue.

À 13 h 23, conformément à l'alinéa 92(2)e) du Règlement, le comité reprend ses travaux à huis clos pour examiner une ébauche d'ordre du jour.

Il est convenu que le personnel des sénateurs soit autorisé à demeurer dans la salle.

À 13 h 55, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le lundi 26 novembre 2007
(2)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial spécial sur le vieillissement se réunit aujourd'hui, à 12 h 39, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Sharon Carstairs, C.P. (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Carstairs, C.P., Chaput, Comeau, Cordy et Keon (5).

Aussi présents : Julie Cool et Michael Toye, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Également présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 1^{er} novembre 2007, le comité entreprend son étude sur les implications du vieillissement de la société au Canada.

TÉMOINS :

Ressources humaines et Développement social Canada :

Shawn Tupper, directeur général, Développement de la politique;

Dominique La Salle, directeur général, Secrétariat des politiques sur les aînés et les pensions;

Roman Habtu, gestionnaire, Politique de prestations de sécurité de vieillesse.

Department of Finance Canada:

Frank Vermaeten, Director General, Assistant Deputy Minister's Office;

Krista Campbell, Senior Chief, Federal-Provincial Relations Division;

Andrew Staples, Acting Chief, Federal-Provincial Relations Division.

The chair made an opening statement.

Mr. La Salle made a presentation and, with Mr. Tupper and Ms. Habtu, answered questions.

The Honourable Senator Keon moved:

That the following special study budget application (aging) be approved for submission to the Standing Senate Committee on Internal Economy, Budgets and Administration.

Professional and other services	\$ 30,000
Transportation and Communications	28,975
All other expenditures	<u>2,500</u>
TOTAL	\$ 61,475

The question being put on the motion, it was agreed.

At 1:45 p.m., the committee suspended.

At 1:50 p.m., the committee resumed.

The chair made a statement.

Ms. Campbell made a presentation and, with Mr. Vermaeten, answered questions.

The chair made a closing statement.

At 3:07 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Ministère des Finances du Canada :

Frank Vermaeten, directeur général, Bureau du sous-ministre adjoint;

Krista Campbell, chef principale, Division des relations fédérales-provinciales;

Andrew Staples, chef intérimaire, Division des relations fédérales-provinciales.

La présidente fait une déclaration liminaire.

M. La Salle fait une déclaration puis, aidé de M. Tupper et de Mme Habtu, répond aux questions.

L'honorable sénateur Keon propose :

Que le budget d'étude spéciale suivant (vieillesse) soit adopté et présenté au Comité sénatorial permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration :

Services professionnels et autres	30 000 \$
Transports et communications	28 975 \$
Toutes autres dépenses	<u>2 500 \$</u>
TOTAL	61 475 \$

La question, mise aux voix, est adoptée.

À 13 h 45, la séance est interrompue.

À 13 h 50, la séance reprend.

La présidente fait une déclaration.

Mme Campbell fait un exposé puis, aidée de M. Vermaeten, répond aux questions.

La présidente fait une déclaration de clôture.

À 15 h 7, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Keli Hogan

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Wednesday, November 21, 2007

The Special Senate Committee on Aging has the honour to table its

FIRST REPORT

Your committee, which was authorized by the Senate to incur expenses for the purpose of its examination and consideration of such matters as were referred to it, reports, pursuant to Rule 104 of the Rules, that the expenses incurred by the committee during the First Session of the Thirty-ninth Parliament are as follows:

1. With respect to its special study on aging:	
Professional and Other Services	\$ 28,699
Transportation and Communications	10,322
All Other Expenditures	36
Witness Expenses	<u>16,129</u>
Total	\$ 55,186

During the session under consideration, your Committee considered one (1) order of reference, held fifteen (15) meetings, heard from eighty (80) witnesses and submitted three (3) reports in relation to its work.

Respectfully submitted,

RAPPORT DU COMITÉ

Le mercredi 21 novembre 2007

Le Comité sénatorial spécial sur le vieillissement a l'honneur de déposer son

PREMIER RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé par le Sénat à engager des dépenses aux fins d'examiner toutes questions qui lui ont été renvoyées, dépose, conformément à l'article 104 du Règlement, le relevé suivant des dépenses encourues à cette fin par le comité au cours de la première session de la trente-neuvième législature :

1. Relatif à son étude spéciale sur le vieillissement :	
Services professionnels et autres	28 699 \$
Transports et communications	10 322 \$
Autres dépenses	36 \$
Indemnités des témoins	<u>16,129 \$</u>
Total	55 186, \$

Durant la session sous considération, votre Comité a étudié un (1) ordre de renvoi, tenu quinze (15) réunions, entendu quatre-vingts (80) témoins et soumis trois (3) rapports relatifs aux travaux qu'il a menés.

Respectueusement soumis,

La présidente,

SHARON CARSTAIRS

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, November 19, 2007

The Special Senate Committee on Aging met this day at 1:05 p.m., pursuant to rule 88 of the *Rules of the Senate*, to organize the activities of the committee.

[English]

Ms. Keli Hogan, Clerk of the Committee: Honourable senators, there is a quorum. As clerk of your committee, it is my duty to preside over the election of the chair. I am ready to receive a motion to that effect.

Senator Keon: I nominate Senator Carstairs.

Ms. Hogan: Any other nominations? There being none, is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion?

Hon. Senators: Agreed.

Ms. Hogan: The motion is carried.

Senator Sharon Carstairs (Chair) in the chair.

The Chair: Honourable senators, the next item on our agenda is the election of a deputy chair. Senator Cordy?

Senator Cordy: I would like to nominate Senator Keon.

The Chair: Senator Keon's name has been moved by Senator Cordy. Is it agreeable with members of the committee that the Honourable Senator Keon be deputy chair?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: We now move to the third item on the list of things to do, a Subcommittee on Agenda and Procedure.

Before I do that, honourable senators, I will remind you that that is not the way this committee has functioned. We have made decisions as a whole committee because we are so small. The only thing that the Subcommittee on Agenda and Procedure has ever been asked to do is to sign off on some business matters. All decisions will continue to be made by the committee as a whole and not by a Subcommittee on Agenda and Procedure, but I think we should have a subcommittee. Will someone move that?

Senator Keon: I so move.

The Chair: It is moved by Senator Keon that the subcommittee be composed of the chair, the deputy chair and one other member of the committee to be designated after the usual consultation, and that the subcommittee be empowered to make decisions on behalf the committee with respect to its agenda, to invite witness and schedule hearings. Is that agreeable, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 19 novembre 2007

Le Comité sénatorial spécial sur le vieillissement se réunit aujourd'hui, à 13 h 5, conformément à l'article 88 du Règlement du Sénat, pour tenir sa séance d'organisation.

[Traduction]

Mme Keli Hogan, greffière du comité : Honorables sénateurs, je vois qu'il y a le quorum. En tant que greffière du comité, il est de mon devoir de présider à l'élection du président. Je suis prête à recevoir une motion à cet effet.

Le sénateur Keon : Je propose le sénateur Carstairs.

Mme Hogan : Y a-t-il d'autres propositions? Comme je n'en vois pas, vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

Des voix : Oui.

Mme Hogan : La motion est adoptée.

Le sénateur Sharon Carstairs (présidente) occupe le fauteuil.

La présidente : Honorables sénateurs, le prochain point à l'ordre du jour porte sur l'élection d'un vice-président. Sénateur Cordy?

Le sénateur Cordy : J'aimerais proposer le sénateur Keon.

La présidente : Le sénateur Cordy propose le sénateur Keon. Les membres du comité sont-ils d'accord pour que l'honorable sénateur Keon soit vice-président?

Des voix : Oui.

La présidente : Nous passons maintenant au troisième point de notre liste; il concerne le Sous-comité du programme et de la procédure.

Avant toute chose, honorables sénateurs, j'aimerais vous rappeler que ce n'est pas ainsi que le comité fonctionnait par le passé. C'est le comité plénier qui prenait les décisions étant donné que nous sommes un très petit groupe. La seule chose qu'on ait jamais demandée au sous-comité du programme et de la procédure était de donner son approbation sur certaines questions. C'est le comité plénier et non le sous-comité du programme et de la procédure qui continuera de prendre toutes les décisions, mais je pense qu'il nous faut quand même un sous-comité. Qui veut proposer cette motion?

Le sénateur Keon : Moi.

La présidente : Le sénateur Keon propose que le sous-comité du programme et de la procédure soit composé de la présidente, du vice-président et d'un autre membre du comité désigné après les consultations d'usage; et que le sous-comité soit autorisé à prendre des décisions au nom du comité relativement au programme, à inviter des témoins et à établir l'horaire des séances. Est-ce que cela vous convient, honorables sénateurs?

Des voix : Oui.

The Chair: The next item is a motion to print the committee's proceedings. It is moved by Senator Chaput that the committee print it is proceedings and that the chair be authorized to set the number to meet the demand.

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: The next item is authorization to hold meetings and to print evidence when quorum is not present. Can I have a mover for that motion?

Senator Chaput: I so move.

The Chair: Senator Chaput moves that, pursuant to rule 89, the chair be authorized to hold meetings, to receive and authorize the printing of the evidence when a quorum is not present, provided that a member of the committee from both the government and opposition be present. Is that agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Could I have a senator move a motion concerning the financial report?

Senator Stratton: I so move.

The Chair: Senator Stratton moves that the committee adopt the draft first report, prepared in accordance with rule 104 — that, honourable senators, is our expenses. I thought honourable senators might like to know exactly what those expenses were. That is always something of interest to the Senate itself. We have done our usual good work in that respect, and I think the total figure is \$55,186, and that includes \$16,129 for witnesses' expenditures. We are at the \$39,000 rate of expenditure for this committee.

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Could I have a motion for research staff?

Senator Cordy: I so move.

The Chair: The motion states:

That the committee ask the Library of Parliament to assign analysts to the committee;

In the third paragraph it states:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to retain the services of such experts as may be required by the work of the committee, and that the chair, on behalf of the committee, and

That the Chair on behalf of the Committee, direct the research staff in the preparation of studies, analyses, summaries and the draft reports.

Agreed?

Hon. Senators: Agreed.

La présidente : Le prochain point à l'ordre du jour vise l'impression des délibérations du comité. Le sénateur Chaput propose que le comité fasse imprimer ses délibérations et que la présidence soit autorisée à fixer la quantité en fonction des besoins.

Des voix : D'accord.

La présidente : Le point suivant concerne l'autorisation de tenir des réunions et l'impression des témoignages en l'absence de quorum. Puis-je avoir un motionnaire?

Le sénateur Chaput : Moi, j'en fais la proposition.

La présidente : Le sénateur Chaput propose que, conformément à l'article 89 du Règlement, la présidence soit autorisée à tenir des réunions pour entendre des témoignages et à en permettre la publication en l'absence de quorum, pourvu qu'un représentant du gouvernement et un représentant de l'opposition soient présents. Cela vous convient-il?

Des voix : Oui.

La présidente : Est-ce qu'un sénateur veut bien proposer la motion concernant le rapport financier?

Le sénateur Stratton : J'en fais la proposition.

La présidente : Le sénateur Stratton propose que le comité adopte l'ébauche du premier rapport préparé conformément à l'article 104 du Règlement et qui, honorables sénateurs, porte sur nos dépenses. J'avais pensé que les honorables sénateurs auraient aimé savoir exactement l'état de nos dépenses. C'est toujours intéressant pour le Sénat. Nous avons bien fait nos devoirs à cet égard, comme d'habitude, et je crois que le chiffre total s'élève à 55 186 \$; cela inclut les 16 129 \$ consacrés aux dépenses pour les témoins. Le niveau des dépenses pour ce comité se situe à 39 000 \$.

Des voix : D'accord.

La présidente : Pourrais-je avoir une motion concernant le personnel de recherche?

Le sénateur Cordy : J'en fais la proposition.

La présidente : La motion se lit comme suit :

Que le comité demande à la Bibliothèque du Parlement d'affecter des analystes au comité;

Et le troisième paragraphe dit ceci :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à faire appel aux services d'experts-conseils dont le comité peut avoir besoin dans le cadre de ses travaux; et

Que la présidence, au nom du comité, dirige le personnel de recherche dans la préparation d'études, d'analyses, de résumés et de projets de rapport.

Êtes-vous d'accord?

Des voix : Oui.

The Chair: We now need a motion for the authority to commit funds and certify accounts.

It is moved by Senator Chapat:

That, pursuant to section 32 of the Financial Administration Act, and Section 7, Chapter 3:06, of the *Senate Administrative Rules*, authority to commit funds be conferred individually on the Chair, the Deputy Chair and the Clerk of the Committee; and

That pursuant to section 34 of the Financial Administration Act and Section 8, Chapter 3:06, of the *Senate Administrative Rules*, authority for certifying accounts payable by the Committee be conferred individually on the Chair, the Deputy Chair and the Clerk of the Committee.

Agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Could we have a motion with respect to travel, please?

Senator Keon: I so move.

The Chair: It is moved by the Honourable Senator Keon:

That the Committee empower the Subcommittee on Agenda and Procedure to designate as required one or more members of the committee and/or such staff as may be necessary to travel on assignment on behalf of the committee.

Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Honourable senators, I will be going to Queen's University tomorrow afternoon to teach an elder law class on what exactly we are doing on aging. In September, I was in Newfoundland speaking to a provincial conference on the retirees in Newfoundland. In October, I was in Winnipeg doing a presentation as well. I want to let honourable senators know that even though we were in prorogation, I have continued to publicize our work.

Senator Cordy: On that point, it is excellent to hear about members of the committee travelling and speaking to communities about our committee's progress. In fact, our Rules Committee has identified an understanding. I do not think we have to add it formally here, but if we can informally say that when someone is speaking or attending a conference on behalf of a committee, that the committee members find out about it either beforehand or afterwards. I think it is good that we understand how we are communicating to the public.

The Chair: That is a good point. I will certainly keep you informed of the speeches that I intend to make.

The next item deals with designation of members travelling on committee meetings.

Senator Keon: I so move.

La présidente : Il me faut maintenant une motion concernant l'autorisation d'engager des fonds et d'approuver les comptes à payer.

Il est proposé par le sénateur Chapat :

Que, conformément à l'article 32 de la Loi sur la gestion des finances publiques et à l'article 7, chapitre 3:06, du *Règlement administratif du Sénat*, l'autorisation d'engager les fonds du comité soit conférée individuellement à la présidente, au vice-président et à la greffière du comité; et

Que, conformément à l'article 34 de la Loi sur la gestion des finances publiques et à l'article 8, chapitre 3:06 du *Règlement administratif du Sénat*, l'autorisation d'approuver les comptes à payer au nom du comité soit conférée individuellement à la présidente, au vice-président et à la greffière du comité.

D'accord?

Des voix : D'accord.

La présidente : Puis-je avoir une motion au sujet des voyages, s'il vous plaît?

Le sénateur Keon : J'en fais la proposition.

La présidente : Il est proposé par l'honorable sénateur Keon :

Que le comité autorise le sous-comité du programme et de la procédure à désigner, au besoin, un ou plusieurs membres du comité, de même que le personnel nécessaire, qui se déplaceront au nom du comité.

D'accord?

Des voix : Oui.

La présidente : Honorables sénateurs, je serai demain après-midi à l'Université Queen's pour donner un cours sur les droits des aînés et expliquer exactement ce que nous faisons ici, au Sénat. En septembre, j'étais à Terre-Neuve, pour assister à une conférence provinciale sur les retraités dans cette province. En octobre, j'ai fait la même chose à Winnipeg. Je tiens à vous signaler, honorables sénateurs, que même pendant la prorogation, j'ai continué de faire connaître notre travail.

Le sénateur Cordy : À ce propos, je me réjouis grandement d'entendre les membres du comité dire qu'ils voyagent et vont expliquer nos réalisations dans les communautés. En fait, notre comité de la procédure s'est entendu sur quelque chose. Je ne pense pas que ce soit nécessaire de l'ajouter officiellement, mais si nous pouvions dire, de manière informelle, que lorsque quelqu'un parle ou assiste à une conférence au nom du comité, les membres en soient informés, soit avant, soit après coup. Je trouve qu'il est bon de comprendre comment nous communiquons avec le public.

La présidente : Votre remarque est intéressante. Je ne manquerai pas de vous tenir informés des allocutions que j'ai l'intention de faire.

Le prochain point à l'ordre du jour concerne la désignation des membres qui voyagent pour les affaires du comité.

Le sénateur Keon : J'en fais la proposition.

The Chair: It is moved by Senator Keon:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to:

(1) determine whether any member of the Committee is on “official business” for the purposes of paragraph 8(3)(a) of the Senators Attendance Policy published in the *Journals of the Senate* on Wednesday, June 3, 1998; and

(2) consider any member of the committee to be on “official business” if that member is: (a) attending an event or a meeting related to the work of the Committee; or (b) making a presentation related to the work of that committee.

Is that agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Can I get quick agreement that the speech I will be giving tomorrow will be designated as one of those events?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Next item is travelling and living expenses of witnesses.

Senator Chaput: I so move.

The Chair: It is moved by the Honourable Senator Chaput that pursuant to the Senate guidelines for witness expenses, the committee may reimburse reasonable travel and living expenses for one witness from any one organization and payment will take place upon application, but that the chair be authorized to approve expenses for a second witness should there be exceptional circumstances. Is that agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Item number 12 deals with electronic media coverage of public meetings.

Senator Cordy: I so move.

The Chair: It is moved by Senator Cordy that the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to permit coverage by electronic media of the committee’s public proceedings at its discretion. Is that agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Honourable senators, the time slot for our regular meeting is designated for 12:30 p.m. to 3:30 p.m. May I have a motion to that effect?

Senator Keon: I so move.

The Chair: Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Is there anything with respect to other business, while we are in this section of the meeting, before we go into further business?

La présidente : Il est proposé, par le sénateur Keon :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à :

(1) déterminer si un membre du comité remplit un « engagement officiel » au sens de l’alinéa 8(3)a) de la politique relative à la présence des sénateurs, publiée dans les *Journaux du Sénat* du mercredi 3 juin 1998; et

(2) considérer qu’un membre du comité remplit un « engagement officiel » si ce membre : (a) assiste à une activité ou à une réunion se rapportant aux travaux du comité; ou (b) fait un exposé ayant trait aux travaux du comité.

Vous plaît-il de l’adopter?

Des voix : Oui.

La présidente : Puis-je rapidement avoir votre accord sur le fait que le discours que je vais livrer demain sera considéré comme tel?

Des voix : Oui.

La présidente : Passons maintenant aux frais de déplacement des témoins.

Le sénateur Chaput : J’en fais la proposition.

La présidente : Il est proposé par l’honorable sénateur Chaput : Que, conformément aux lignes directrices du Sénat gouvernant les frais de déplacement des témoins, le comité puisse rembourser les dépenses raisonnables de voyage et d’hébergement à un témoin par organisme, après qu’une demande de remboursement aura été présentée, mais que la présidence soit autorisée à permettre le remboursement des dépenses pour un deuxième témoin du même organisme, en cas de circonstances exceptionnelles. D’accord?

Des voix : Oui.

La présidente : Le point n° 12 concerne la diffusion des délibérations publiques par médias d’information électroniques.

Le sénateur Cordy : J’en fais la proposition.

La présidente : Il est proposé par le sénateur Cordy que le sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à diffuser ses délibérations publiques par les médias d’information électroniques à sa discrétion. D’accord?

Des voix : Oui.

La présidente : Honorables sénateurs, l’horaire des séances régulières est établi comme suit : de 12 h 30 à 15 h 30. Puis-je avoir une motion à cet effet?

Le sénateur Keon : J’en fais la proposition.

La présidente : Êtes-vous d’accord?

Des voix : Oui.

La présidente : Avez-vous quelque chose à dire au sujet des travaux futurs, pendant qu’il en est encore temps, avant que nous passions à autre chose?

Senator Cools: I suppose I could classify this as other business. I am curious, Madam Chair, maybe you can provide me with some assistance. I would like some sort of explanation as to my membership on this Special Committee on Aging.

I observed in the *Debates of the Senate* of last Wednesday, November 14, 2007, that Senator Segal submitted the third report of the Selection Committee, which contained the names of the senators proposed by the Selection Committee to serve on this particular committee. I observed my name on that list.

Honourable senators, my office received a phone call from Maria Entwistle. I did not take the phone call, someone in my office did. Ms. Entwistle works in Senator Stratton's office. The message that I received was as follows: Maria Entwistle called to inform Senator Cools that she has been selected for the Senate Aging Committee.

I am just wondering if the chairman or the committee can be helpful in providing me with some explanation of this since I was not canvassed for either my willingness or availability to serve on this committee.

I would have raised these questions the day that the report was presented in the Senate. Unfortunately, it moved ahead very quickly. The chairman asked for unanimous consent to have the report considered immediately, so by the time I got into the chamber, the report had already been considered and adopted. I would have preferred to have asked my questions directly to the chairman of the committee, but there are many bewildering mysteries.

Could I be enlightened and perhaps have some explanation of the decision to place me on the Aging Committee?

The Chair: I can give you some information, Senator Cools. When I realized that the Selection Committee was holding their meeting last Wednesday, I spoke first to the whip on my side, Senator Cowan, and indicated that I would be quite happy to have Senator Cools as a member of my committee. I then ran into Senator Stratton in the hall and indicated to him as well that I would be quite happy to have Senator Cools as a member of my committee.

When I went to the Selection Committee on Wednesday at noon, I asked Senator Stratton if you had been contacted, and Senator Stratton indicated that you had. I had understood that by virtue of the fact that you had been contacted that you had in fact agreed. You were, therefore, moved by Senator Stratton at the meeting to be a member of the Aging Committee.

Senator Cools: I still have not received an explanation. You have very nobly given an account of your experience, but to me it is not an explanation.

Senator Stratton: I would suggest that if you have questions, you should pose them to the chair of the Selection Committee in the chamber. You have that right.

Le sénateur Cools : Je pense que je pourrais classer cela dans autres travaux. Il y a une question qui me préoccupe, madame la présidente, et peut-être vous pourrez m'aider à l'élucider. J'aimerais avoir des explications au sujet de ma nomination au sein de ce comité.

J'ai vu, dans les *Débats du Sénat* du mercredi 14 novembre 2007, que le sénateur Segal avait soumis le troisième rapport du comité de sélection, qui contenait les noms des sénateurs proposés pour servir au sein de ce comité en particulier. J'ai vu que le mien figurait sur la liste.

Honorables sénateurs, mon bureau a reçu un coup de téléphone de Maria Entwistle. Ce n'est pas moi qui ai pris directement l'appel, mais un membre du personnel de mon bureau. Mme Entwistle travaille pour le sénateur Stratton. Le message que j'ai reçu était le suivant : Maria Entwistle a appelé pour informer le sénateur Cools qu'elle avait été choisie par le comité du Sénat sur le vieillissement.

Je me demandais si la présidente ou des membres du comité pouvaient m'aider à comprendre, étant donné que je n'ai jamais exprimé mon désir de servir au sein de ce comité ni dit que j'étais disponible pour le faire.

J'aurais dû poser ces questions le jour où le rapport a été déposé au Sénat. Malheureusement, tout est allé très vite. Le président a demandé le consentement unanime des membres pour que le rapport soit examiné immédiatement. Alors, le temps que j'arrive à la Chambre, le rapport avait déjà été examiné et adopté. J'aurais préféré poser mes questions directement au président du comité, mais il y a beaucoup de mystères insondables.

Est-ce que quelqu'un pourrait m'éclairer ou m'expliquer pourquoi j'ai été choisie pour siéger au comité sur le vieillissement?

La présidente : Je peux vous fournir quelques informations, sénateur Cools. Lorsque je me suis rendu compte que le comité de sélection tenait une séance mercredi dernier, j'ai d'abord parlé au whip de mon parti, le sénateur Cowan, et je lui ai indiqué que je serais vraiment ravie d'avoir le sénateur Cools au sein de mon comité. J'ai ensuite couru après le sénateur Stratton, dans le hall, pour lui dire aussi que je serais vraiment contente que le sénateur Cools siége à mon comité.

Lorsque je suis allée à la séance du comité de sélection du mercredi midi, j'ai demandé au sénateur Stratton si vous aviez été contactée, et il m'a répondu que oui. J'ai compris par là que vous aviez accepté. C'est la raison pour laquelle le sénateur Stratton a proposé, lors de la réunion, que vous fassiez partie du comité sur le vieillissement.

Le sénateur Cools : Je n'ai toujours pas reçu d'explications. Vous avez très gentiment relaté votre version des faits, mais je ne suis pas plus avancée.

Le sénateur Stratton : Si vous avez des questions, je vous invite à les poser au président du comité de sélection à la Chambre. Vous avez le droit de le faire.

Senator Cools: Honourable senators, perhaps we do not understand the situation.

Something has been proposed to the Senate, and the Senate has voted on it and has adopted it. It is very puzzling to me. I have asked questions before and have not been successful in getting any answers.

At this point in time, it is no longer the chair of the committee responsible for this situation. The matter is now an order of the Senate. The situation has evolved and developed beyond that. Therefore, I cannot go and ask the Senate as a whole. Whom would I ask?

The Chair: All I can add, Senator Cools, is that we are quite pleased that you are a member of the committee, and we hope you will be able to provide us with assistance in this matter.

In the past session, we did have a member of the committee, Senator Murray, who was unable to continue with service. Therefore, we had a vacancy and I, for one, thought you would be an excellent replacement for Senator Murray.

Senator Cools: The substantive matter of serving on the committee is a totally different point from the phenomenon of consulting a senator's availability. I think most senators here know I am quite a busy person, and my life tends to be very heavily scheduled at all times.

I guess the real question that is being asked is, who selected me for this committee and who recommended me? I have not looked at the record of the proceedings of the Selection Committee. Who put my name forward?

The Chair: I was at the meeting, since I sit on the Committee of Selection. I nominated Senators Cordy, Mercer, Chaput and myself, and Senator Stratton nominated Senator Keon and you to be members of the committee.

Senator Cools: So then the person who should be answering here is Senator Stratton. Certainly he knows why he nominated me and certainly he would have known that he had not discussed the matter with me.

Senator Stratton: I would suggest again that you go and talk to the chair of the Selection Committee. I am not going to answer that question.

Senator Cools: I would like to say, colleagues, that I find the response unacceptable. Certainly, if someone chooses to move a motion in a committee putting my name before them, it would be nice if I knew, or if that person had discussed it with me. With respect to this phone call from Maria Entwistle, I did not speak with her and I received this message after the fact.

I would like to say that I think it is a very unfortunate way of proceeding. It is many things; it is inconsiderate, but it is especially unfortunate under the circumstances. I sincerely believe that senators have a constitutional right to be approached directly and to be asked for their preferences. I would submit to

Le sénateur Cools : Honorables sénateurs, peut-être ne comprenons-nous pas la situation.

On a proposé quelque chose au Sénat, qui l'a adopté. Cela me laisse très perplexe. J'ai posé des questions avant, et je n'ai pas réussi à obtenir de réponses.

À ce stade-ci, ce n'est pas le président du comité qui est responsable de la situation. La question relève du Sénat. La situation a évolué et pris une autre tournure. Par conséquent, je vais m'adresser au Sénat. Qui dois-je interroger?

La présidente : Tout ce que je peux dire, sénateur Cools, c'est que nous sommes vraiment contents de vous avoir au sein de ce comité, et j'espère que vous pourrez nous aider dans nos travaux.

À la session précédente, nous avions le sénateur Murray, qui n'a pu rester. Par conséquent, il y avait un poste vacant et, personnellement, j'ai cru que vous feriez une excellente remplaçante.

Le sénateur Cools : Une chose, c'est de faire partie d'un comité, et l'autre, totalement différente, c'est de consulter un sénateur pour savoir s'il est disponible. Je pense que la plupart des sénateurs ici présents savent que je suis une personne occupée et que j'ai un horaire très chargé.

La véritable question est de savoir qui m'a choisie et qui m'a recommandée? Je n'ai pas examiné le contenu des délibérations du comité de sélection, mais qui a proposé mon nom?

La présidente : J'étais à cette séance, étant donné que je siège au comité de sélection. J'ai proposé les noms des sénateurs Cordy, Mercer, Chaput et le mien, et le sénateur Stratton a proposé le sénateur Keon ainsi que vous-même.

Le sénateur Cools : Donc, la personne qui pourrait me répondre est le sénateur Stratton. Il doit certainement savoir pourquoi il a proposé mon nom et qu'il n'en a pas discuté préalablement avec moi.

Le sénateur Stratton : Je vous invite, une fois encore, à vous adresser au président du comité de sélection. Je ne répondrai pas à cette question.

Le sénateur Cools : J'aimerais vous dire, chers collègues, que je trouve cette réponse inacceptable. Si quelqu'un décide de proposer une motion devant un comité dans laquelle figure mon nom, j'aimerais quand même le savoir; et la moindre des choses, c'est qu'on m'en parle avant. Pour ce qui est de l'appel téléphonique de Maria Entwistle, je vous rappelle que je n'ai pas parlé directement avec cette personne et que j'ai reçu le message après le fait.

J'aimerais dire que je trouve cette manière de procéder désolante. C'est beaucoup de choses à la fois; c'est irréfléchi, mais c'est surtout regrettable dans les circonstances. Je crois sincèrement que les sénateurs ont le droit constitutionnel d'être consultés directement et d'exprimer leurs préférences. Je trouve,

honourable senators that that is the best course of proceeding and a far better way of proceeding than this. I have great difficulty with high-handed tactics. Thank you.

The Chair: Thank you for your intervention, Senator Cools.

I will now recommend, honourable senators, that we go in camera in order to spend a few minutes discussing the future business of the company. Is that agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The committee continued in camera.

OTTAWA, Monday, November 26, 2007

The Special Senate Committee on Aging met this day at 12:39 p.m. to examine and report upon the implications of an aging society in Canada.

[English]

Senator Sharon Carstairs (*Chair*) in the chair.

The Chair: Good afternoon. Welcome to this meeting of the Special Senate Committee on Aging. This committee is examining the implications of an aging society in Canada. Today's meeting will focus on the federal government's role regarding our aging population.

To help us understand the issues surrounding this topic, we have before us officials from Human Resources and Social Development Canada, Shawn Tupper, the Director General of Social Policy Development; and Dominique La Salle, Director General of Seniors and Pensions Policy Secretariat. Welcome to the Senate of Canada.

We will begin our opening remarks and then move to questions from the committee. My understanding is that two of our members have been held up due to a plane but should join us shortly.

Dominique La Salle, Director General, Seniors and Pensions Policy Secretariat, Human Resources and Social Development Canada: Good afternoon and thank you for having us.

[Translation]

My colleague and I are honoured to be here with you today.

[English]

We would like to speak to a number of issues related to aging and the role of Human Resources and Social Development Canada, HRSDC.

As you well know, the issue that affects the lives of seniors cut across boundaries and they are not the sole responsibility of any one department or, indeed, any one level of government.

honorable sénateurs, que ce serait une façon de procéder bien meilleure que celle qui a été appliquée, et sachez que je réproouve grandement les tactiques autoritaires. Merci.

La présidente : Je vous remercie pour votre intervention, sénateur Cools.

Honorables sénateurs, si vous le voulez bien, nous allons poursuivre nos travaux à huis clos pendant quelques minutes pour examiner les travaux futurs du comité. Est-ce que cela vous convient?

Des voix : Oui.

La comité poursuit ses travaux à huis clos.

OTTAWA, le lundi 26 novembre 2007

Le Comité sénatorial spécial sur le vieillissement se réunit aujourd'hui, à 12 h 39, pour examiner les incidences du vieillissement de la société canadienne et en faire rapport.

[Traduction]

Le sénateur Sharon Carstairs (*présidente*) occupe le fauteuil.

La présidente : Bonjour. Bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial spécial sur le vieillissement, qui a pour mandat de se pencher sur les répercussions du vieillissement de la population canadienne. La réunion d'aujourd'hui portera principalement sur le rôle du gouvernement fédéral à l'égard de notre population vieillissante.

Pour nous aider à mieux comprendre les questions se rapportant à ce thème, nous avons invité des représentants de Ressources humaines et Développement social Canada, soit M. Shawn Tupper, directeur général de Développement de la politique sociale, et M. Dominique La Salle, directeur général du Secrétariat des politiques sur les aînés et les pensions. Bienvenue dans l'enceinte du Sénat du Canada.

Nous entendrons d'abord les déclarations préliminaires, puis nous passerons aux questions des membres du comité. Je crois comprendre que deux de nos membres ont été retenus en raison d'un retard dans leur vol, mais ils devraient arriver sous peu.

Dominique La Salle, directeur général, Secrétariat des politiques sur les aînés et les pensions, Ressources humaines et Développement social Canada : Bonjour, et merci de nous accueillir.

[Français]

C'est un honneur pour moi et mon collègue d'être parmi vous aujourd'hui.

[Traduction]

Nous aimerions aborder certains aspects de la question du vieillissement et le rôle de Ressources humaines et Développement social Canada, ou RHDSC.

Comme vous le savez, les problèmes qui affectent la vie des personnes âgées ne connaissent pas de frontières et ne relèvent pas uniquement d'un seul ministère, ou même, d'un seul ordre de

In this respect, HRSDC plays two roles, one to coordinate horizontally, and the other to administer programs and policies within its mandate.

HRSDC provides support for horizontal coordination on issues related to seniors within the federal government. This support is provided primarily through the Interdepartmental Committee on Seniors, which allows for the exchange of information and discussions on proposed initiatives to address seniors issues.

We must also work across other levels of government. On virtually every issue that concerns seniors, be it health care, housing, safe communities and homes or societal attitudes toward aging, the federal, provincial and territorial governments share responsibilities for policies, programs and services that affect the overall well-being of Canada's older citizens.

For more than two decades, federal, provincial and territorial ministers responsible for seniors have come together periodically to share information and perspectives and to collaborate on research projects and other initiatives with a shared goal of improving the lives of seniors. This group, the forum for Federal-Provincial-Territorial Ministers Responsible for Seniors, co-chaired by the Secretary of State for Seniors, will meet in Saskatoon later this week. It is the tenth such meeting since 1992. The forum has held meetings every year since 2005 and now meets on a regular annual basis.

There is also a need for collaborative work on the international front. The best example is that Canada is signatory of the 2002 Madrid International Plan of Action on Ageing. In 2007, HRSDC coordinated the preparation of an update, which I will speak about in a moment.

The other role of the department, as I have mentioned, is with respect to our own programs and policies. Key among these roles is managing Canada's \$56-billion statutory pension programs, including the Canada Pension Plan, Old Age Security and the Guaranteed Income Supplement.

Work that also affects seniors is our work with persons with disabilities, the homeless, children and family, the labour market and support for the voluntary sector. HRSDC also pursues a robust social policy research agenda, supports such endeavours as the Expert Panel on Older Workers and provides support for the National Seniors Council, which reports to the ministers of HRSD, the Minister of Health and the Secretary of State for Seniors.

Let me now turn to the specific materials that are of interest to your committee. As I noted earlier, the United Nations Second World Assembly on Ageing in Madrid resulted in an International Plan of Action on Ageing. This plan aims to ensure that people are able to age with security and dignity,

gouvernement. À cet égard, RHDSC joue un double rôle : d'une part, assurer la coordination sur le plan horizontal, et d'autre part, administrer les programmes et les politiques qui font partie de son mandat.

RHDSC veille à la coordination horizontale de questions liées aux aînés au sein du gouvernement fédéral, et ce, d'abord et avant tout, par le biais du Comité interministériel sur les aînés, qui permet d'échanger de l'information et de débattre des initiatives proposées en vue de nous attaquer aux difficultés que rencontrent les aînés.

Nous devons également travailler avec d'autres ordres de gouvernement. Dans pratiquement tous les dossiers touchant les personnes âgées, qu'on parle de soins de santé, de logement, de sécurité ou d'hébergement ou encore de l'attitude de la société envers les aînés, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux se partagent la responsabilité de politiques, de programmes et de services qui touchent le bien-être global des personnes âgées au Canada.

Depuis plus de vingt ans, les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la question se rencontrent périodiquement pour partager leurs informations et leurs vues, et collaborer à des projets de recherche et autres initiatives dans le but commun d'améliorer le sort des gens âgés. Ce groupe, le forum des ministres fédéral-provinciaux-territoriaux responsables des aînés, coprésidé par la secrétaire d'État aux Aînés, se réunira à Saskatoon dans quelques jours. Il s'agit de la dixième rencontre depuis 1992. Le groupe s'est réuni tous les ans depuis 2005, et continue de le faire.

Il est également nécessaire de mettre nos efforts en commun sur le plan international. La signature, par le Canada, du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement de 2002, en fournit le meilleur exemple. En 2007, RHDSC a coordonné la préparation d'une mise à jour, dont je parlerai dans quelques instants.

Le second aspect du rôle du ministère, comme je l'ai déjà mentionné, concerne nos propres politiques et programmes. À cet égard, la gestion des programmes de retraite, comme le Régime de pensions du Canada, la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti, jouent un rôle primordial.

Nos interventions auprès des personnes handicapées, des sans-abri, des enfants et de leurs familles, sur le marché de l'emploi et à l'appui des organismes bénévoles, touchent aussi les personnes âgées. RHDSC poursuit également d'ambitieux objectifs de recherche en matière de politiques sociales, appuie des initiatives comme celle du Groupe d'experts sur les travailleurs âgés et apporte son soutien au Conseil national des aînés, qui relève des ministres de RHDS, du ministre de la Santé et de la secrétaire d'État aux Aînés.

Permettez-moi maintenant d'aborder les questions spécifiques qui présentent un intérêt pour votre comité. Comme je l'indiquais précédemment, la Deuxième assemblée mondiale sur le vieillissement tenue par les Nations Unies à Madrid s'est conclue par l'adoption d'un plan d'action international sur le

and they can continue to participate in their society as citizens with full rights.

The recommendations contained in the action plan relate to three priority directions: Older persons and development, advancing health and well-being into old age and ensuring enabling and supportive environments. Canada fully supports the plan's objectives.

In February of this year, on behalf of the Government of Canada, HRSDC prepared a report entitled *Addressing the Challenges and Opportunities of Ageing*, which you have copies of. It outlines the substantial efforts made in the last few years to prepare for an aging population. It was a report on progress achieved in moving ahead the implementation of the Madrid action plan.

You know about most of these initiatives, but let me talk about a few. With respect to the retirement income system, we have acted through Bill C-36. We have increased the GIS by \$2.7 billion over five years, as well as introduced a number of tax measures.

To increase participation, we have enabled phased retirement for a defined benefit plan — I say “we” in a general sense; it is the Minister of Finance, et cetera — and launched the Expert Panel on Older Workers, which we will discuss later. At the community level, we have the New Horizons for Seniors program.

With respect to healthy and active aging, we have initiatives on fall prevention, disabilities, emergency response, elder abuse, housing, Employment Insurance compassionate care provisions and work on age-friendly communities.

With respect to the research and knowledge front, there is the CIHR Canadian Institute on Aging, a research program within HRSDC and, of course, the work of this committee, the Special Senate Committee on Aging.

In 2005, federal, provincial and territorial ministers responsible for seniors drew on their past work and on the Madrid framework to produce a document entitled *Planning for Canada's Aging Population: A Framework*. You also have this document.

While it is not prescriptive, the document provides a useful lens with which to guide the work of jurisdictions in their own right and within their own priorities in developing policies and programs, and it underscores the need to focus on the three broad pillars of health, wellness and security: continuous learning; work and participation in society; and, finally, support and caring in the community.

vieillesse. Ce plan vise à faire en sorte que les gens puissent vieillir dans la sécurité et dans la dignité, et puissent continuer à jouer un rôle dans la société en tant que citoyens jouissant de leurs pleins droits.

Les recommandations présentées dans le plan d'action se divisent en trois grandes orientations prioritaires : les personnes âgées et le développement, l'amélioration de la santé et du bien-être chez les personnes âgées, et la garantie d'environnements favorables. Le Canada appuie intégralement ces objectifs.

En février dernier, au nom du gouvernement du Canada, RHDSC a préparé un rapport intitulé *Relever les défis et saisir les occasions du vieillissement au Canada*, dont vous avez une copie. Ce rapport souligne les efforts considérables déployés dans les dernières années pour se préparer au vieillissement de la population. Il porte sur ce que nous avons accompli pour mettre en œuvre le Plan d'action de Madrid.

Vous êtes déjà au courant de la plupart des initiatives en question, mais j'aimerais vous parler de certaines d'entre elles. En ce qui concerne le système de revenu de retraite, nous avons pu prendre des mesures grâce au projet de loi C-36. Nous avons augmenté le SRG de 2,7 milliards de dollars en cinq ans, en plus d'introduire un certain nombre de mesures fiscales.

Afin d'augmenter la participation, nous avons rendu possible la retraite progressive pour un régime à prestations déterminées en particulier — je dis « nous » dans un sens large, puisque cela comprend le ministre des Finances, et cetera — et nous avons mis sur pied le Groupe d'experts sur les travailleurs âgés, dont nous discuterons plus tard. Au niveau communautaire, il y a le programme Nouveaux horizons pour les aînés.

Pour favoriser un vieillissement sain et actif, nous avons lancé des initiatives concernant la prévention des chutes, les incapacités, les interventions d'urgence, les mauvais traitements envers les personnes âgées et le logement, nous avons pris des mesures relativement aux prestations de soignant de l'assurance-emploi, et des efforts sont également déployés pour amener les collectivités à être accueillantes pour tous les âges.

Sur le plan des recherches et des connaissances, il vaut la peine de mentionner l'Institut du vieillissement des IRSC, un programme de recherche de RHDSC, et, bien sûr, ce comité, le Comité sénatorial spécial sur le vieillissement.

En 2005, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables du dossier des personnes âgées se sont basés sur le Plan d'action de Madrid et ont tous mis à contribution leur expérience passée pour produire un document intitulé *Planification en vue du vieillissement de la population canadienne : un cadre*. Vous avez également ce document en main.

Même s'il ne comprend pas de dispositions prescriptives, ce document donne une bonne vue d'ensemble du dossier, ce qui aide les gouvernements à orienter leur travail en matière de politiques et de programmes, selon leurs priorités. Le document souligne également l'importance de concentrer nos efforts sur les trois grands piliers de la santé, du bien-être et de la sécurité : l'apprentissage continu, le travail et la participation au sein de la société, et, enfin, le soutien et les soins dans les collectivités.

This planning framework allows jurisdictions to work in a coherent way and to develop strategies and tools that respond to the needs of current and future seniors in Canada.

Since releasing this document, the federal-provincial-territorial ministers have undertaken a number of important initiatives. Among them, they have commissioned and released reports that help promote active and healthy aging and help to understand and prevent social isolation among seniors. They have developed a guide for rural and remote communities that will soon be made available to communities across the country to help them become more age-friendly. They have also jointly developed material to promote World Elder Abuse Awareness Day on June 15, 2006 and 2007.

Recently, federal-provincial-territorial ministers sponsored a working forum held in Vancouver that brought together experts, front-line workers and stakeholders from all regions on the issue of elder abuse, which generated ideas for action. Ministers will consider these other opportunities for collaborative work to benefit seniors at their upcoming meeting.

One important area of interest for both levels of government is addressing the challenges faced by displaced older workers. The establishment in January of this year of the Expert Panel on Older Workers, chaired by retired senator, the Honourable Erminie Cohen, was, as you are aware, the federal government's response to this issue.

The panel's mandate is to look at potential measures to help older workers, including training and income support, such as early retirement benefits. In March, the panel issued a discussion paper to provide background in context to help stakeholders in discussions. The panel then undertook extensive consultation with the provinces and territories, as well as employers, labour groups, the academic community and other stakeholders. The members also received testimony from OECD representatives to make sure that their recommendations took into consideration the best international evidence. The panel is now developing their final report and recommendations and expect to submit those to the Minister of Human Resources and Social Development at the end of December.

In conclusion, meeting the challenges and opportunities of an aging population is becoming embedded as a key public policy consideration in the development of programs and policies within the federal government and other jurisdictions.

Ce cadre de planification permet aux gouvernements de travailler de façon cohérente et d'élaborer des stratégies et des outils qui répondent aux besoins des personnes âgées d'aujourd'hui et de demain au Canada.

Depuis la publication de ce document, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux ont pris un grand nombre de mesures importantes. Entre autres, ils ont fait préparer des rapports servant à promouvoir un vieillissement actif et sain et à comprendre et à prévenir le phénomène de l'isolement social chez les personnes âgées. Ils ont également préparé un guide destiné aux collectivités rurales éloignées, qui deviendra bientôt accessible à l'ensemble des collectivités au pays afin de les aider à devenir plus accueillantes pour les personnes âgées, et ils ont conjointement produit du matériel publicitaire pour faire la promotion de la Journée mondiale de sensibilisation pour contrer les abus envers les aînés, les 15 juin 2006 et 2007.

Dernièrement, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux ont parrainé un forum de discussion, tenu à Vancouver, auquel ont participé des experts, des travailleurs de première ligne et des intervenants de toutes les régions du Canada qui se sont penchés sur la question des mauvais traitements envers les personnes âgées. Diverses propositions de mesures pouvant être prises à ce sujet sont ressorties de ce forum. À l'occasion de leur prochaine rencontre, les ministres examineront ces possibilités de travail collectif dans l'intérêt des personnes âgées.

La question des difficultés que rencontrent les travailleurs âgés licenciés constitue un domaine d'intérêt important pour les deux ordres de gouvernement. En janvier dernier, comme vous le savez, le gouvernement fédéral a mis sur pied le Groupe d'experts sur les travailleurs âgés, présidé par l'honorable Erminie Cohen, sénateur à la retraite, pour que cette question soit examinée.

Le mandat de ce groupe d'experts est de trouver des mesures pouvant être prises pour aider les travailleurs âgés, notamment en ce qui concerne la formation et le soutien du revenu, comme les prestations de retraite anticipée. En mars, le groupe a publié un document de travail pour fournir une base de connaissances sur le sujet afin d'aider les intervenants dans leur travail. Le groupe s'est ensuite engagé dans de vastes consultations avec les provinces et les territoires, et avec des employeurs, des organisations de travailleurs, des représentants du milieu universitaire ainsi que divers intervenants. Les membres du groupe ont également recueilli le témoignage de représentants de l'OCDE pour s'assurer que leurs recommandations tenaient compte de données internationales de la plus grande qualité possible. Le Groupe d'expert sur les travailleurs âgés prépare actuellement son rapport final et ses recommandations, et compte les soumettre au ministre des Ressources humaines et du Développement social à la fin du mois de décembre.

Je termine en vous disant que les défis et les possibilités que présente une population vieillissante deviennent une considération importante dans l'élaboration de programmes et de politiques au sein du gouvernement fédéral et provinciaux.

[Translation]

My colleague Mr. Tupper and I would be happy to answer any questions that you may have.

[English]

The Chair: We have heard testimony to the effect that the Canada Pension Plan is not equitably distributed, that those who collect early, at the age of 60, do so at a penalty, and those who collect late, at the age of 70, receive a benefit, and that while the penalty may be actuarially sound, the benefit is not actuarially sound.

Has that situation been examined by the department for any potential future changes?

Mr. La Salle: That question is an interesting one. You are referring to the adjustment factor. The full pension is available at age 65. Canadians have an option of retiring earlier than that age with a reduction in the pension they would receive at age 65. The reduction is 6 per cent per year. If you retire at age 60, you receive 30 per cent less than you would at age 65. Conversely, if you retire after age 65 and up to age 70, you receive an extra 6 per cent per year, up to 30 per cent.

The Chief Actuary of Canada, who poses independent judgment on the financial state of the plan, has determined that the adjustment factor was a little over-generous for those who retire before age 65 and not generous enough for those who retire after age 65. He quantified that difference and he estimates that in 2025, I believe it is, the discrepancy would be in the order of magnitude of about \$1 billion a year.

That discrepancy translates into an incentive to take a pension earlier and a disincentive to take it later. The numbers look big on an aggregate basis, but for individual pension recipients, the amounts are not huge.

Nevertheless, the question warrants examination. In the context of the CPP triennial review, such issues are discussed. The CPP plan is co-managed by the federal and provincial governments. Any changes that have a cost attached must be ratified by two thirds of the provinces with two thirds of the population, which ensures that a big program like that does not turn on a dime.

The plan is predicated on a couple of principles. First, any new changes must be fully funded, and there is a set contribution rate. The contribution rate is defined and has been examined over time by the Chief Actuary, and it is good for 75 years. Changing parameters such as the adjustment factor probably would have a resulting collateral impact. It would be examined in that context as part of a triennial review, and decisions would be made.

The Chair: When is the next triennial review?

[Français]

Mon collègue, M. Tupper, et moi sommes tout à fait heureux de répondre à quelque question que vous ayez.

[Traduction]

La présidente : Nous avons entendu un témoignage selon lequel le Régime de pensions du Canada n'est pas équitable pour tous : ceux qui touchent leur pension plus tôt, à l'âge de 60 ans, sont pénalisés et ceux qui la touchent plus tard, à l'âge de 70 ans, sont avantagés. La pénalité est peut-être bien conforme aux principes actuariels, mais l'avantage, lui, ne l'est pas.

Est-ce que le ministère a examiné cette situation et la possibilité d'y apporter des modifications?

M. La Salle : C'est une question intéressante. Vous parlez du facteur de rajustement. Une personne peut toucher sa pension complète à 65 ans. Les Canadiens ont la possibilité de prendre leur retraite avant d'avoir atteint cet âge, mais le montant de la pension est moins élevé que ce qu'ils recevraient à 65 ans. La réduction est de 6 p. 100 par année. Si vous prenez votre retraite à 60 ans, vous touchez 30 p. 100 de moins que ce à quoi vous auriez droit à 65 ans. À l'inverse, si vous prenez votre retraite entre 65 et 70 ans, vous recevez 6 p. 100 de plus par année, pour un maximum de 30 p. 100.

L'actuaire en chef du Canada, qui évalue de façon indépendante l'état financier du régime, a déterminé que le facteur de rajustement était un peu trop avantageux pour ceux qui prennent leur retraite avant 65 ans et pas assez pour ceux qui la prennent après 65 ans. Il a quantifié cette différence et estime qu'en 2025, si je me rappelle bien, cet écart serait de l'ordre de près d'un milliard de dollars par année.

Concrètement parlant, cet écart incite les gens à profiter de leur pension plus tôt et les dissuade d'attendre avant de prendre leur retraite. Le montant total a l'air énorme, mais individuellement, pour chaque personne, le montant n'est pas extrêmement élevé.

Malgré tout, cette question mérite d'être examinée. On se penche sur ce genre de questions dans le contexte de l'examen triennal du RPC. Le régime est géré conjointement par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Toutes les modifications qui entraînent des coûts doivent être ratifiées par les deux tiers des provinces représentant les deux tiers de la population, ce qui évite les bouleversements inutiles dans un programme d'envergure comme celui-là.

Le régime repose sur certains principes. D'abord, toute nouvelle modification doit être financée en totalité, et il y a un taux de cotisation établi. Le taux de cotisation est défini et a été examiné au fil des ans par l'actuaire en chef, qui a déterminé qu'il peut être utilisé pendant 75 ans. Le fait de changer des paramètres tels que le facteur de rajustement entraînerait sans doute des conséquences indirectes. Il faudrait examiner le changement proposé dans ce contexte au cours d'un examen triennal, puis prendre des décisions.

La présidente : Quand aura lieu le prochain examen triennal?

Mr. La Salle: We are beginning that process. It was launched with the release of the Chief Actuary's report, which was either at the end of October or the beginning of November. At the end of the last triennial review, finance ministers, who are the custodians of the CPP, indicated that they wanted the next triennial review — the one beginning now — to examine rigidities that may exist that would prevent full choice in career paths or transition from work to retirement, with a view to encouraging increased labour participation.

The Chair: That view is exactly where your committee is coming from as well, because the issue of more and more seniors wanting to work beyond the age of 65 is uppermost in our minds. We do not believe that anyone should be forced to work beyond that age, but if they do work, we think they should be compensated adequately, not only by the salaries they earn in the period between ages 65 and 70, but also by the pension they receive at the end of that time. That is where your committee is coming from with respect to that issue.

When do you anticipate that this triennial review will be completed?

Mr. La Salle: It is a federal-provincial process that will be completed in 2009. Typically, the first year is spent doing research, agreeing on an agenda of what is doable and what requires more work. The second year is spent obtaining approvals on particular options and making decisions. The third year is implementation. I believe that is how it goes.

The Chair: You said that the report of former Senator Erminie Cohen's Expert Panel was due to the minister later in December. Will that panel's report, which was requested by the government, be released, or is it only for advice to the Government of Canada?

Shawn Tupper, Director General, Social Policy Development, Human Resources and Social Development Canada: We do not know yet what the release plan is. The committee works independently from the department, so we must wait and see until they are prepared to put out the report.

The Chair: Have you released a final update on the Madrid International Plan of Action on Ageing? I know you have been working on it, and the last time you appeared here my understanding was that there would be a final update sometime in 2007.

Mr. La Salle: The update is the one you have, which was submitted by our ambassador to the UN committee. The goal of the UN commission is to have countries voluntarily provide reports every five years.

The due date is 2008, and we submitted this update, I believe, in February 2007.

M. La Salle : Nous commençons le processus d'examen, qui a été enclenché avec la publication du rapport de l'actuaire en chef à la fin d'octobre ou au début de novembre. À la fin du dernier examen triennal, les ministres des Finances, qui sont les responsables du RPC, ont indiqué qu'ils voulaient qu'au prochain examen triennal — celui qui vient de commencer —, on se penche sur le manque de souplesse qui pourrait exister dans le régime et qui empêcherait les gens de faire librement des choix concernant leur carrière ou le passage à la retraite, en cherchant des moyens qui permettent d'augmenter le nombre de travailleurs.

La présidente : Cela fait partie des considérations du comité. À nos yeux, le nombre grandissant d'ainés qui souhaitent travailler au-delà de 65 ans est une question capitale. Selon nous, personne ne devrait être obligé de travailler au-delà de cet âge, mais si certains décident de le faire, ils devraient recevoir une compensation appropriée, qui ne se reflète pas seulement dans les salaires qu'ils gagnent de 65 à 70 ans, mais aussi dans le montant des pensions qu'ils touchent à la fin de cette période. C'est la position du comité sur cette question.

Quand prévoyez-vous que l'examen triennal sera terminé?

M. La Salle : Il s'agit d'un processus fédéral-provincial qui sera terminé en 2009. Habituellement, la première année est consacrée à la recherche et à l'adoption d'un programme qui établit ce qui est faisable et ce qui exige plus de travail. La deuxième année est consacrée à l'obtention d'autorisations pour des options particulières et à la prise de décisions. La mise en œuvre se fait au cours de la troisième année. Je crois que c'est comme ça que ça se déroule.

La présidente : Vous avez dit que le rapport du Groupe d'experts de l'ancienne sénatrice Erminie Cohen devait être remis au ministre au mois de décembre. Ce rapport, qui a été commandé par le gouvernement, sera-t-il publié ou s'agira-t-il uniquement d'un document fourni au gouvernement du Canada aux fins de consultation?

Shawn Tupper, directeur général, Développement de la politique sociale, Ressources humaines et Développement des compétences Canada : Nous ne connaissons pas encore le plan de diffusion. Le travail du comité est indépendant de celui du ministère. Nous devons donc attendre qu'il soit prêt à rendre public son rapport.

La présidente : Avez-vous publié une mise à jour finale du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement? Je sais que vous y travailliez, et la dernière fois que vous avez comparu, j'ai compris qu'une dernière mise à jour serait publiée au cours de l'année 2007.

M. La Salle : Le document que vous avez en main est cette mise à jour, qui a été présentée par notre ambassadeur au comité des Nations Unies. Le but visé par la Commission des Nations Unies est que des pays présentent volontairement des rapports quinquennaux.

L'échéance est 2008, et nous avons présenté cette mise à jour, je crois, en février 2007.

The Chair: You mentioned the adjustment benefit on the CPP. When the Chief Actuary reported, he indicated that we were stable. It was interesting because when I was the minister responsible for representing seniors — we did not have a minister for seniors at that point — I was the person who went to Madrid. One interesting debate that took place was the reflection on Canada's changes to the Canada Pension Plan. Particularly, many European countries were amazed that we had moved forward and made the adjustments necessary to make our CPP viable. You say the actuarial reports state it is viable for 75 years, which in actuarial sense is a long time.

Have you undertaken any kind of analysis to indicate how out of whack it might be actuarially if we were to give a greater benefit to those who had waited until age 70 to collect?

Mr. La Salle: I am not personally aware of that work. Actuarial work is not a pure and exact science. The actuaries must make a certain number of assumptions. They make assumptions in terms of take-up. Most Canadians take their pension before 65, but that trend can shift. It varies from region to region as well. There are a certain number of assumptions. The model is a multi-parameter one. I cannot speak for the actuary.

The Chair: You made an interesting statement. You said that most people begin their payments before 65?

Mr. La Salle: Yes: Most Canadians start collecting their CPP before the age of 65. The numbers I think are in the order — is it 70 per cent before 65? We are not sure, but I can provide the committee some numbers.

The Chair: Could you send me that information, because that is not the information we have. I thought the majority took their benefit at 65, a large group at ages 60 to 64 and a small group at age 70. I would appreciate those exact figures.

Mr. La Salle: Absolutely.

[Translation]

Senator Chaput: My first question ties in with the one put by the Chair.

Often, seniors want to continue working to make ends meet at the end of the month. Perhaps they are having trouble getting by. In such cases, do you look at ways of preventing this individual from being penalized? It may be beneficial from a health standpoint for a senior to continue working. Is an analysis of some kind done to consider what will happen to the income earned? Should this be taken into consideration?

Mr. La Salle: The Canada Pension Plan system includes something we call the work cessation test. In order to begin receiving CPP benefits, a person must stop working for a period

La présidente : Vous avez parlé du rajustement des prestations du RPC. Quand l'actuaire en chef a présenté son rapport, il a indiqué que notre régime était stable. C'est intéressant parce que, lorsque je devais représenter les aînés dans le cadre de mes fonctions de ministre — à l'époque, il n'y avait pas encore de ministre responsable des Aînés — c'est moi qui suis allée à Madrid. Un des débats intéressants qui a eu lieu portait sur les changements apportés par le Canada à son régime de pensions. De nombreux pays européens étaient particulièrement impressionnés que nous étions allés de l'avant et avons apporté les changements requis pour assurer la viabilité du RPC. Vous dites que les rapports actuariels précisent que le RPC sera viable pendant 75 ans, ce qui est très long du point de vue actuariel.

Avez-vous fait des analyses pour déterminer quel pourrait être le bouleversement au sens actuariel si nous devons verser des prestations supérieures aux personnes qui attendent d'avoir 70 ans pour toucher leur pension?

M. La Salle : Je n'ai personnellement connaissance d'aucune étude sur cette question. L'actuariat n'est pas une science exacte. Les actuaires doivent se fonder sur un certain nombre d'hypothèses. Ils formulent des hypothèses sur l'âge moyen du départ à la retraite. La majorité des Canadiens prennent leur retraite avant 65 ans, mais cette tendance pourrait changer. Elle varie également d'une région à l'autre. On formule un certain nombre d'hypothèses. Il s'agit d'un modèle multiparamétrique. Je ne peux me prononcer à la place de l'actuaire.

La présidente : Vous avez fait une déclaration intéressante. Vous avez dit que la majorité des gens commencent à toucher leur pension avant 65 ans?

M. La Salle : Oui. La majorité des Canadiens commencent à toucher leur pension du RPC avant l'âge de 65 ans. Je crois que la proportion est de l'ordre de... est-ce que c'est 70 p. 100 avant 65 ans? Nous n'en sommes pas certains, mais je peux fournir au comité des chiffres à ce sujet.

La présidente : Pourriez-vous me faire parvenir cette information, parce qu'elle ne correspond pas à ce que nous avons. Je croyais que la majorité des Canadiens touchaient leur pension à 65 ans, un nombre important entre 60 et 64 ans, et un petit nombre à 70 ans. J'aimerais obtenir les chiffres exacts.

M. La Salle : Certainement.

[Français]

Le sénateur Chaput : Ma première question est complémentaire à celle de madame la présidente.

Souvent, un aîné veut continuer à travailler pour arrondir ses fins de mois. Peut-être a-t-il un peu de difficulté à y arriver. À ce moment, essayez-vous de voir comment cette personne peut ne pas être pénalisée? C'est bénéfique pour elle, pour sa santé de demeurer sur le marché du travail. Est-ce qu'une analyse est faite pour s'assurer que ce qu'elle va gagner lui sera enlevé? Doit-on considérer cela?

M. La Salle : Dans le Régime des rentes du Canada, il y a ce qu'on appelle en anglais, le « work cessation test ». Pour commencer à recevoir votre pension du régime des rentes, vous

of two months, after which he can resume working and start collecting CPP benefits. However, if a person continues to work and to earn an income, he will no longer be paying CPP premiums. That is how the system works at the present.

We cannot say if this situation is fully adapted to the kind of society we have today, where people might want to continue working, either because they are interested in doing so, or because they want to work part time and begin drawing a portion of their pension. These are relevant and complex questions. However, often the problem is evaluating how the program affects people's behaviour. Will the flexibility of the program encourage people to stop working at an earlier age or, on the contrary, will it keep them in the work force longer so that they can take advantage of this flexibility? Unfortunately, I do not have an answer to your question.

Senator Chaput: However, will an analysis be done of this phenomenon? Seniors who stay in the workforce to keep themselves busy and to maintain a sense of purpose in their lives are happier individuals. I am less concerned about these individuals than I am about the ones who need to work to make ends meet. Many seniors fall into that category.

Is your department working, among other things, to identify and assess the future needs of seniors? Is any work being done on that front?

[English]

Mr. Tupper: In part, picking up on what we understand today in terms of where people sit and the choices they make when they retire and when they take their benefits, we are starting to understand only now the transitions and choices that people make. We have an active research program right now that is investigating that transition, trying to understand the trends that have gotten us to this point and trying to do some predictions for the future.

[Translation]

Senator Chaput: At that point, the annual income of individuals who are truly in need could be a factor to be taken into consideration?

Mr. Tupper: Absolutely.

Senator Chaput: Over the weekend, I attended the annual meeting of the Fédération des aînés francophones du Canada. One issue that was discussed was seniors in Canada who still do not receive the Guaranteed Income Supplement, either because they live in very remote regions and do not have access to it, or because they are simply unaware that they qualify or do not know how to apply. Or it could simply be that their name does not appear on the list. Are you aware that there are still many

devez arrêter de travailler pendant une période de deux mois. Après cette période, vous pouvez recommencer à travailler et commencer à recevoir votre bénéfice à ce moment-là. Toutefois, si vous continuez à travailler, vous recevez votre revenu de salaire, vous ne payez plus de cotisations au régime. C'est la situation telle qu'elle existe actuellement.

Nous ne savons pas si cette situation est totalement adaptée au genre de société dans laquelle nous vivons maintenant, où les gens voudraient peut-être continuer à participer au marché du travail parce qu'ils sont intéressés ou parce qu'ils veulent travailler à mi-temps et commencer à recevoir une partie de leur pension. Ce sont des questions pertinentes et complexes mais le problème est souvent d'évaluer les effets comportementaux. Est-ce que la flexibilité du programme encouragera les gens à arrêter de travailler plus tôt ou, au contraire, est-ce que cela les gardera plus longtemps sur le marché du travail afin de profiter de la flexibilité? Je ne crois malheureusement pas que cela réponde à votre question.

Le sénateur Chaput : Mais est-ce que le phénomène sera analysé? Les aînés qui demeurent sur le marché du travail pour s'occuper, parce qu'ils veulent se sentir engagés, sont plus heureux. Ces gens me préoccupent moins que ceux qui sont vraiment obligés de travailler parce qu'ils ont de la difficulté à y arriver. Il y a beaucoup d'aînés dans cette catégorie.

Dans tout ce qui est fait dans votre ministère, y a-t-il un élément de recherche sur ce qui aurait besoin d'être identifié et considéré pour les besoins futurs des aînés? Est-ce qu'il y a une ouverture?

[Traduction]

M. Tupper : En partie, selon ce que nous comprenons aujourd'hui relativement à la situation des gens et aux choix qu'ils font quant au moment de prendre leur retraite et de commencer à toucher leur pension, nous commençons tout juste à comprendre la nature des transitions et des choix qu'ils font. Nous avons actuellement un programme de recherche pour étudier cette transition afin de comprendre les tendances qui nous ont amenés à la situation actuelle et de faire des prédictions pour l'avenir.

[Français]

Le sénateur Chaput : Et à ce moment-là, le revenu annuel de ceux qui en ont vraiment besoin pourrait être un facteur qui pourrait être considéré?

M. Tupper : Absolument.

Le sénateur Chaput : J'ai participé en fin de semaine à une réunion annuelle de la Fédération des aînés francophones du Canada. Il y a eu une discussion au sujet des aînés du Canada qui ne reçoivent pas encore le supplément garanti soit parce qu'ils habitent des régions très éloignées et qu'ils n'ont pas accès, soit qu'ils ne sont pas au courant, ne savent pas comment s'y prendre ou encore que leur nom ne figure pas sur la liste. Êtes-vous conscient qu'il y a encore beaucoup d'aînés au Canada qui

Canadian seniors who should be receiving the GIS and who are not, and that the vast majority of seniors who fall into this category live below the poverty line?

Mr. La Salle: You are quite right. Vulnerable population groups, such as aboriginals, immigrants who speak neither official language and the homeless are extremely difficult people to contact. It is impossible to get in touch with them simply by accessing on a computer a list of all those who pay taxes and who have a social insurance number. This is not to say that some efforts to contact them are not made. Since 2002, everyone who is 65 years of age is sent a letter encouraging him or her to apply. In the case of low-income earners who would likely qualify for the GIS, a completed form is mailed out. Service Canada officials estimate that 32,000 Canadians in fact applied for the GIS as a result of receiving this form, but these numbers are not good enough. The homeless and the most vulnerable population groups are not being reached. Over the past few years, we have launched several pilot projects. We work with municipalities like the City of Ottawa. Police officers who come in contact with the homeless ask them questions, such as whether they are 65 years of age. Efforts are being made on this front.

The same applies to first nations members. We organize workshops and working groups. A month or two ago, we organized one such event in British Columbia at which over twenty first nations were represented.

We need to devise innovative solutions and reach out to cultural communities and to associations representing new immigrants, for example, individuals who speak Chinese or Vietnamese. We need to find a way to reach out to these groups. Will we achieve a 100 per cent success rate? I can tell you right now that we will not. Some people pass away, others move, while still other are unwilling, for various reasons, to complete the tax forms. However, we are working hard to get the message across. And you are right; individuals most likely to qualify for the GIS are the ones who need it most.

Senator Chaput: What do you do if you happen to identify, through one of the measures you just mentioned, seniors who qualify for the GIS, but who have never filed a tax return? I have heard of cases like that.

Mr. La Salle: They must apply for the GIS. Income is one consideration, but to qualify for the GIS, a person must have lived in the country for the past ten years. We are devising ways of reaching these people. I would not want to speak for Service Canada, but I can say that they are developing different types of approaches. People can come in person to their offices, they can use the Internet, the telephone and so forth. However, they also use a different approach for dealing with different groups, for example, seniors, and focus on other ways of reaching out to them.

So then, there is still some work to be done. We want people to receive all of the benefits to which they are entitled.

devraient le recevoir et ne le reçoivent pas et qu'il semble que la grande majorité de ces aînés sont encore ceux qui vivent sous le seuil de la pauvreté?

M. La Salle : Vous avez tout à fait raison. Les populations vulnérables telles que les Autochtones, les immigrants qui ne parlent ni le français ni l'anglais, les sans-abris, sont des gens extrêmement difficiles à rejoindre. Ce n'est pas en pesant sur un bouton d'ordinateur contenant la liste de tous ceux qui paient des impôts et qui ont un numéro d'assurance sociale qu'on peut les rejoindre. Ces efforts sont faits. Depuis 2002, on envoie systématiquement des lettres à tous les gens qui ont 65 ans pour les inciter à faire application. Pour les gens qui ont un bas revenu, qui seraient susceptibles de recevoir le supplément de revenu garanti, on leur envoie un formulaire préalablement rempli. Les gens de Services Canada estiment que 32 000 Canadiens ont répondu à l'appel grâce à ce formulaire, mais ce n'est pas suffisant. Cela ne rejoint pas les sans-abris, les populations vulnérables. Depuis quelques années, on a commencé des projets pilotes, on travaille avec les villes, comme par exemple la ville d'Ottawa. Les policiers qui rencontrent des sans-abris leur posent certaines questions; ils leur demandent, par exemple, s'ils ont 65 ans. Il y a un travail qui se fait de ce côté.

Même chose avec les populations autochtones. On organise des ateliers, des groupes de travail. Il y en a eu un en Colombie-Britannique, il y a peut-être un mois ou deux. Plus d'une vingtaine de Premières nations y étaient présentes.

Il faut trouver des solutions innovatrices et rejoindre les gens des communautés culturelles, les associations qui représentent les nouveaux arrivants, par exemple ceux qui parleraient chinois ou vietnamien. Il faut aller rejoindre ces gens. Est-ce que nous aurons 100 p. 100 de pénétration? Je vous le dis tout de suite, la réponse est non. Il y a des gens qui décèdent, d'autres déménagent, d'autres ne veulent pas remplir de formulaires d'impôts, pour toutes sortes de raisons. Il y a des gens comme cela qui ne veulent pas nécessairement être rejoints. Mais il y a un gros effort à faire de ce côté. Et vous avez raison, les gens susceptibles de recevoir le supplément de revenu garanti en ont besoin.

Le sénateur Chaput : Que faites-vous si vous identifiez, par toutes les mesures que vous venez de mentionner, des personnes âgées qui pourraient recevoir le supplément, qui y ont droit, mais qui n'ont jamais rempli de rapport d'impôt? On dit que cela existe.

M. La Salle : Ils doivent faire une demande. La question du revenu est un élément, mais pour être qualifié au titre de ce bénéfice, il faut être résidant depuis dix ans. Donc on développe des approches. Je ne voudrais pas parler pour eux, mais je veux faire une petite présentation; Services Canada développe des approches segmentées. Ils ont des bureaux où les gens peuvent venir en personne; ils ont Internet, le téléphone et cetera. Mais aussi ils segmentent leur marché, comme par exemple les aînés, et se demandent comment on rejoint ces gens.

Donc il y a des choses à faire, mais on veut que les gens reçoivent tous les bénéfices auxquels ils ont droit.

[English]

The Chair: I know it was not done in the past, so it is not a critical question of the present or past government, but has there been any attempt to translate any of the application forms into various languages? A group representing the Inuit of Northern Canada raised this issue with us. The group said that if the person making the application is literate — and many are not — the person is literate in Inuktitut only. Have we attempted to translate the application forms?

Mr. La Salle: I would certainly hope so, but I do not know. I will get back to you, but I know that Service Canada has visited communities on a rotation basis. Certainly, that type of outreach activity is precisely what we must do to address some of the identified situations. I would be inclined to say yes, but I will have to get back to you.

Senator Keon: As you mentioned, when people turn 65 years, depending on their financial state, it can be a very confusing situation for many of them. I would like to lead you through a scenario.

Let us take a couple, both 65 years, neither of whom has a work-related pension. Collectively, they do not have a lot of money; let us say they have saved \$100,000 in their lives, so they do not have any sort of cash flow. Let us look at their predicament and see what they are eligible for and then I want to start asking you about different employment scenarios that will affect their income. In fact, people that I have encountered, for example, who work part time for me at the cottage are afraid to work because it will affect their pension. There must be a tremendous number of people in that position.

Let us go back to the couple with no income except the pension benefits. Starting with that base line, what are they eligible for?

Mr. La Salle: The assumption is that they have not contributed to the CPP. If they do not have CPP, at 65 years, like every other Canadian, they are eligible for Old Age Security. They are, obviously, in a situation of low income, and so they are eligible for the Guaranteed Income Supplement.

The GIS is reduced by \$1 for every two dollars of income, but there is a \$500 exemption. The first \$500 earned is exempt, and after that there is a reduction. The maximum payment of GIS is in the order of \$7,000, and that is not taxable. To reduce to zero, you would have to earn \$15,000 of income.

Senator Keon: Let me take you to another scenario. Take the same couple, but this time the couple has contributed to the Canada Pension Plan. Please tell me what they are eligible for, and how they will be affected by part-time or casual employment.

Roman Habtu, Manager, OAS Benefits Policy, Human Resources and Social Development Canada: A person receiving the Canada Pension Plan would have the GIS benefit reduced by

[Traduction]

La présidente : Je sais que cela n'a pas été fait dans le passé, alors ce n'est pas une critique à l'endroit du gouvernement actuel ou précédent, mais a-t-on essayé de traduire ces formulaires de demande dans différentes langues? Un groupe représentant les Inuits du Nord canadien nous a soumis cette question. Le groupe a indiqué que si la personne qui présente la demande sait lire et écrire — et beaucoup ne le savent pas — elle sait lire et écrire l'inuktitut seulement. A-t-on essayé de traduire les formulaires de demande?

M. La Salle : J'espère bien, mais je ne le sais pas. Je vais vous revenir là-dessus, mais je sais que du personnel de Services Canada s'est rendu dans des communautés, en visitant l'une après l'autre. Il va sans dire que ce type d'activité de sensibilisation est précisément ce que nous devons faire pour régler certaines des situations dont nous avons parlé. Je serais porté à dire oui, mais je vais vous en parler.

Le sénateur Keon : Comme vous l'avez mentionné, quand les gens atteignent l'âge de 65 ans, selon l'état de leurs finances, la situation peut s'avérer très confuse pour beaucoup d'entre eux. J'aimerais examiner un scénario avec vous.

Prenons un couple; les deux individus ont 65 ans et ni l'un ni l'autre ne reçoit une pension liée à l'emploi. Ensemble, ils n'ont pas beaucoup d'argent; disons qu'ils ont économisé 100 000 \$ au cours de leur vie, donc ils ne disposent d'aucune entrée d'argent. Examinons leur situation difficile, voyons ce à quoi ils sont admissibles et ensuite je vais vous proposer divers scénarios d'emploi qui modifieront leur revenu. Je pense aussi à des gens que j'ai rencontrés, par exemple, qui travaillent pour moi à temps partiel au chalet, et qui ont peur de travailler en raison des incidences sur leur pension. Il doit y avoir un nombre considérable de gens dans cette situation.

Retournons au couple qui ne dispose d'aucun revenu à l'exception de la rente de retraite. À partir de cette information de base, à quoi ces individus sont-ils admissibles?

M. La Salle : On suppose qu'ils n'ont pas cotisé au RPC. S'ils ne bénéficient pas du RPC, à 65 ans, comme tous les autres Canadiens, ils sont admissibles au Programme de la sécurité de la vieillesse. Ils ont évidemment un faible revenu et ils sont donc admissibles au Supplément de revenu garanti.

Le SRG est réduit de un dollar pour chaque tranche de deux dollars de revenu, mais il y a une exemption de 500 \$. Les premiers 500 \$ gagnés sont exemptés, et par la suite la réduction s'applique. Le paiement maximum de SRG est de l'ordre de 7 000 \$, et il n'est pas imposable. Pour que ce paiement soit réduit à zéro, votre revenu doit être de 15 000 \$.

Le sénateur Keon : Examinons un autre scénario. Prenons le même couple, mais cette fois-ci les individus ont cotisé au Régime de pensions du Canada. Veuillez me dire ce à quoi ils sont admissibles et dans quelle mesure un emploi à temps partiel ou occasionnel aurait des incidences sur eux.

Roman Habtu, gestionnaire, Politique de prestation de la SV, Ressources humaines et Développement social Canada : Une personne qui bénéficie du Régime de pensions du Canada

\$1 for every \$2 of the Canada Pension Plan benefit. In that sense, as Mr. La Salle has indicated to you, any income that person receives, except for the \$500, which is exempted from earnings, is reduced by \$1 for every \$2 of other income.

Senator Keon: Let us say they are each drawing a Canada pension of \$10,000 a year, and they both want to do some part-time work. Let us say they each make \$10,000 a year in part-time work. How does that affect their overall income?

Ms. Habtu: That means each would have about \$20,000 from CPP as well as earnings. The threshold for a single person is \$15,000. That is, if your income is below \$15,000 you are then eligible for the Guaranteed Income Supplement. In this case, they would be looked at as a couple, but if we were to look at an individual, he or she would not be eligible for the Guaranteed Income Supplement because his or her income would be above the threshold.

Senator Keon: In other words, if each of them made \$7,500 a year in part-time work, it would cancel out their supplement?

Ms. Habtu: Are you indicating in addition to the Canada Pension Plan?

Senator Keon: Yes.

Ms. Habtu: Yes, that would absolutely do that. You are correct.

Mr. La Salle: Would it be useful if we were to run typical scenarios and provide them to the committee, such as typical scenarios at the margin?

The Chair: Yes, that would be extremely useful for us.

Mr. La Salle: I think we can provide you with these numbers. If there are other obvious scenarios, we would be happy to accommodate your request.

The Chair: I will turn to you, Mr. Tupper, but perhaps in anticipation of what you will say, there is a lot of confusion among the population, and not so much about the Guaranteed Income Supplement. I have had people say to me that if they earned a certain amount, they would have their CPP reduced. We know that the CPP cannot be reduced. CPP is what they have paid into and matched by an employer, and that payment is guaranteed.

There is confusion among seniors that they cannot afford to work because their Old Age Pension would be cut. We know our Old Age Pension can be cut if they are over \$63,000, but we are not talking about people earning more than \$63,000; we are talking about marginal employees.

verrait son SRG réduit de un dollar pour chaque tranche de deux dollars qu'elle reçoit en vertu du Régime de pensions du Canada. À cet égard, comme M. La Salle vous l'a mentionné, tout revenu que cette personne reçoit, à l'exception des 500 \$, qui ne sont pas inclus dans le revenu, est réduit de un dollar pour chaque deux dollars provenant d'un autre revenu.

Le sénateur Keon : Disons que chacun des individus reçoit une pension du Canada de 10 000 \$ par année et que les deux veulent travailler à temps partiel. Disons que chacun gagne 10 000 \$ par année en travaillant à temps partiel. Quel sera l'impact sur leur revenu global?

Mme Habtu : Cela signifie que chacun d'entre eux disposerait d'environ 20 000 \$ provenant du RPC ainsi que de ses revenus. Le seuil pour une personne seule est de 15 000 \$. C'est-à-dire que si votre revenu est inférieur à 15 000 \$, vous êtes alors admissible au Supplément de revenu garanti. Dans ce cas-ci, ils seraient considérés comme un couple, mais si nous examinons la situation d'une seule personne, elle ne serait pas admissible au Supplément de revenu garanti parce que son revenu serait supérieur au seuil.

Le sénateur Keon : Autrement dit, si chacun d'eux gagnait 7 500 \$ par année à travailler à temps partiel, cela annulerait leur supplément?

Mme Habtu : Voulez-vous dire en plus du Régime de pensions du Canada?

Le sénateur Keon : Oui.

Mme Habtu : Oui, cela serait certainement le cas. Vous avez raison.

M. La Salle : Serait-il utile que nous préparions des scénarios types pour les présenter à votre comité, comme des scénarios types de situations marginales?

La présidente : Oui, cela nous serait très utile.

M. La Salle : Je crois pouvoir vous fournir ces chiffres. S'il y a d'autres scénarios évidents, il nous fera plaisir d'accéder à votre requête.

La présidente : Vous avez la parole, monsieur Tupper, mais peut-être en prévision de ce que vous allez dire y a-t-il dans la population une grande confusion, mais pas autant au sujet du Supplément de revenu garanti. Par exemple, des gens m'ont dit que s'ils gagnaient tel revenu, leur pension du RPC serait réduite. Or, nous savons que la pension versée par le RPC ne peut être réduite, que c'est un régime auquel on cotise et dans lequel notre employeur verse une quote-part équivalente, et que c'est un paiement garanti.

Il y a confusion dans l'esprit des personnes âgées, qui croient qu'elles ne peuvent travailler parce que leur pension de la Sécurité de la Vieillesse serait coupée. Nous savons que la Sécurité de la Vieillesse peut être réduite si le revenu dépasse 63 000 \$, mais on ne parle pas ici de personnes touchant un revenu de plus de 63 000 \$ mais bien de personnes ayant un revenu marginal.

Mr. Tupper: I wanted to be clear. Our desire is to understand the interactions; we are not looking for particular dollar scenarios. We can pick some scenarios that would help you understand those interactions.

Senator Keon: Madam Chair, through you, our desire is to understand the interactions as they affect the people who are really hurting financially.

Senator Cordy: You spoke earlier about the numbers of studies that you are doing. I know that Canada's poverty rate has gone down substantially in recent years, which is a positive thing, but if we look closely at the figures, we see that certain groups suffer more dramatically than others. One of these groups is women, single women in particular. In days gone by, many women left the workforce as soon as they got married, even before they had children, while others left when their children were young. Their earnings were interrupted. When it comes time to get CPP, their contributions were lower and what they receive will be lower. Have you done any studies in this area to see how we could be more helpful in those situations?

Mr. La Salle: There is a general drop-off provision in the contribution period of CPP, and that drop-off is 15 per cent. Fifteen per cent of your years of lower income are not counted to establish the amount of your pension. We think that is a good approximation. When I say "we," it is a large "we" because the CPP is a jointly managed program, managed federally and provincially.

To work around that exemption period or drop-off provision would probably have an impact on the contribution rate; it seeks to do a balance between the benefit payable and affordability and fairness. It would have an impact on contribution rate, and that would have to be looked at very carefully. In the meantime, the clause in the CPP that addresses those issues is the general drop-off provision.

Senator Cordy: That would mean that the lower income years would not be counted in terms of determining what they would receive. I understand that, and it is a good policy. However, many women are out of the workforce for 10 years or 15 years or longer. I have heard of 60-year-old women who receive \$35 a month because they left the workforce to raise their children. Have you looked at any ways where women could, if they were able, contribute for the years they were home raising their children? Is this an area you have looked at?

Mr. La Salle: There are pockets of low-income seniors. That issue is resolving itself through increased labour participation, et cetera. The problem is that the instruments we have, such as GIS, which contributes in a major way in reducing poverty among seniors and brings many above the low-income cut-off, are big, blunt instruments. I believe there are 215,000 seniors in Canada

M. Tupper : Je veux être clair. Nous souhaitons comprendre les interactions; nous ne cherchons pas à examiner des scénarios chiffrés particuliers. Nous pouvons choisir des scénarios qui vous aideront à comprendre la nature de ces interactions.

Le sénateur Keon : Madame la présidente, par votre intervention vous exprimez notre désir de comprendre les interactions qui touchent les personnes vivant une situation financière très pénible.

Le sénateur Cordy : Tantôt, vous avez parlé de plusieurs études que vous êtes en train de mener. Je sais que le taux de pauvreté au Canada a fléchi considérablement ces dernières années, ce qui est positif, mais si nous examinons attentivement les données, nous constatons que certains groupes sont beaucoup plus touchés que d'autres. Un de ces groupes est celui des femmes, surtout les femmes vivant seules. À une autre époque, beaucoup de femmes quittaient le marché du travail dès le mariage, avant même d'avoir des enfants, tandis que d'autres le quittaient quand leurs enfants étaient en bas âge. Cela entraînait une interruption de leurs revenus. Au moment de pouvoir toucher une pension du RPC, comme elles avaient moins cotisé, leur pension s'en trouvait réduite. Avez-vous réalisé des études sur la question pour voir comment nous pourrions apporter davantage d'aide dans ce genre de situations?

M. La Salle : Il existe une disposition d'exemption de cotisations au RPC et cette exemption est de 15 pour cent. Ainsi, 15 pour cent des années de moindre revenu sont exemptées du calcul de la pension. Nous croyons qu'il s'agit là d'une bonne approximation. Quand je dis « nous », c'est un « nous » au sens large car le RPC est un programme géré conjointement par le fédéral et les provinces.

Toute modification apportée à cette période d'exemption, ou disposition d'exemption de cotisations, se répercuterait sans doute sur le taux de cotisation au RPC, qui vise à maintenir un équilibre entre les pensions à verser et le caractère abordable et équitable du régime. Cela affecterait le taux de cotisation et devrait faire l'objet d'un examen très minutieux. D'ici là, la disposition du RPC qui touche cet aspect de la question est la disposition générale d'exemption de cotisations.

Le sénateur Cordy : Cela signifie que les années de plus faible revenu ne seraient pas prises en compte dans le calcul du montant de la pension. Je comprends cela et j'estime que c'est une bonne politique. Cependant, bien des femmes s'absentent du marché du travail pendant une période de dix ou quinze ans, voire plus. J'ai entendu parler de femmes de 60 ans qui touchent une pension de 35 \$ par mois parce qu'elles ont quitté le marché du travail pour s'occuper de leurs enfants. Avez-vous cherché des moyens qui permettraient aux femmes en mesure de le faire de cotiser au régime pour les années passées à la maison à élever leurs enfants? Est-ce une question sur laquelle vous vous êtes penchés?

M. La Salle : Il existe des groupes d'âinés à faible revenu. Ce problème est en voie de se régler grâce à une participation accrue au marché du travail, et cetera. L'ennui, c'est que les instruments que nous avons, comme le SRG, qui contribuent de façon importante à réduire la pauvreté chez les âinés et qui permettent à bon nombre d'entre eux de passer au-dessus du seuil de faible

who would be under the low income cut-off. Just to describe the situation a little bit, one of their defining features is that their housing costs are more important. That is what puts them below the low-income cut-off. That happens particularly in urban settings — Toronto, Montreal, Vancouver, Calgary, et cetera. In the rural areas, usually it is not as much of an issue, although transportation costs are definitely a factor in certain places.

The instruments the federal government has in terms of income support are too broad. To get to these 215,000 people, you would have to spill a lot of money. To give you an idea, the increase in the GIS, 3.5 per cent in January 2006 and 3.5 per cent in 2007 provided \$58 for a couple and \$36 for an individual. That cost \$2.7 billion over five years. Just to do a little bit in a huge program like that is very costly.

We have to find a way to provide support, but in a very targeted way. Perhaps we need to look further at the spending side and the type of programs that bring you into the realm of provincial programs, although not exclusively; but much in-kind support provided to low income seniors is done at the community level.

Senator Cordy: One of our big concerns is reaching those who are in need. Those who have substantial savings and whatever are not the ones we should be as concerned about, although they have other needs.

One of the things that I have learned in this study, and I guess it is just that I had not thought about it, is the diversity among seniors. People tend to stereotype seniors, and that is not appropriate. As with any group in Canadian society, we in Canada are such a diverse population, much more so than we were 50 years ago.

How can we design programs and services to meet the needs of the diverse population? Unfortunately, often in government programs, be it provincial or federal, it is the situation of the square peg in the round hole. That is, if you do not quite fit in the round hole, then there is nothing there for you. You explained that you are trying to meet the needs of certain individuals and the costs related to meeting those needs.

Our life expectancy has gone up; however, one group for which life expectancy is not nearly as high as the rest of Canada is our Aboriginal population. Yet, Aboriginal peoples must wait as long as people who do have a life expectancy into their 70s or 80s to receive Canada pension or old age pension, whatever the case may be.

You talked earlier about research in the studies that you are doing. Are you doing research and studies in the area of the diversity of seniors and how to best to create programs to meet that diversity?

revenu, sont lourds et inefficaces. Je crois qu'il y a 215 000 aînés au Canada qui se situent en dessous du seuil de faible revenu. En bref, l'une des particularités, c'est que leurs coûts de logement sont plus élevés. C'est ce qui fait qu'ils se retrouvent en dessous du seuil de faible revenu. C'est souvent le cas dans les centres urbains — Toronto, Montréal, Vancouver, Calgary, et cetera. Dans les régions rurales, le problème n'est généralement pas si grave, bien que les coûts de transport soient certainement un facteur dans certains endroits.

Les instruments dont dispose le gouvernement fédéral en matière de soutien du revenu sont trop vastes. Pour atteindre ces 215 000 personnes, vous devrez dépenser beaucoup d'argent. Pour vous donner une idée, l'augmentation du SRG, soit 3,5 p. 100 en janvier 2006 et 3,5 p. 100 en 2007, a permis d'offrir 58 \$ à un couple et 36 \$ à une personne. Pour pouvoir offrir ces 36 \$, il en coûte 2,7 milliards de dollars sur cinq ans. Juste pour réaliser une petite augmentation dans un énorme programme comme celui-ci, il faut dépenser beaucoup d'argent.

Nous devons trouver une façon d'offrir un soutien, mais de façon très ciblée. Peut-être devrions-nous examiner davantage notamment les dépenses et le type de programmes qui vous amènent dans la sphère des programmes provinciaux; cela dit, une grande partie de l'appui non financier offert aux aînés à faible revenu est fourni à l'échelle communautaire.

Le sénateur Cordy : Ce qui nous importe surtout, c'est d'atteindre les personnes qui sont dans le besoin. Nous ne devrions pas nous inquiéter autant des personnes qui ont d'importantes économies ou d'autres sources de revenu, bien que ces personnes aient d'autres besoins.

L'une des choses que j'ai apprises dans cette étude, et je crois que je n'y avais tout simplement pas pensé, c'est qu'il existe une grande diversité d'aînés. Les gens ont tendance à stéréotyper les aînés, et cela n'est pas approprié. Comme pour tout groupe de la société canadienne, notre population est tellement diversifiée, bien plus qu'il y a 50 ans.

Comment pouvons-nous concevoir des programmes et des services capables de combler les besoins de notre population diversifiée? Malheureusement, les programmes gouvernementaux, qu'ils soient provinciaux ou fédéraux, s'adressent souvent à des personnes qui entrent dans un moule mal adapté. Si vous n'entrez pas dans ce moule, vous n'y trouvez pas votre compte. Vous avez expliqué que vous essayez de répondre aux besoins de certaines personnes et d'assumer les coûts qui en découlent.

Notre espérance de vie a augmenté; toutefois, l'espérance de vie de notre population autochtone est loin d'être aussi élevée que dans le reste de la population canadienne. Or, les membres des peuples autochtones doivent attendre aussi longtemps que les personnes qui ont une espérance de vie supérieure — 70, 80 ou plus — pour toucher des prestations du Régime de pensions du Canada ou de la Sécurité de la vieillesse, quel que soit le cas.

Vous avez parlé de recherches effectuées dans le cadre de vos études. Est-ce que vos recherches et vos études portent sur la diversité des aînés et sur la façon de concevoir des programmes qui tiendraient le mieux compte de cette diversité?

Mr. Tupper: As you mentioned at the outset of your question, we have clearly made progress over time. In one sense, it is that square peg and round hole. When you have a high percentage of people who have been living in poverty and have been at risk, it is easier to develop broad-based programs. We have hit a point where about 5 per cent to 6 per cent of seniors who are living in poverty. What we need to do now, and what the department has embarked upon, is trying to get a granular understanding of whom that 6 per cent represents. That will be the struggle of the program design and policy work. As you said, they are incredibly diverse. We see a fair consistency about the at-risk populations that make up that 6 per cent. Right now, our biggest focus is developing the evidence base to understand the characteristics of those at-risk groups and the kinds of initiatives that would serve them. Clearly, one generalized initiative will not deal with all the needs of at-risk groups. The Aboriginal people are a particular area in which we will spend some time working with the Department of Indian and Northern Affairs and Aboriginal organizations. We will work with them to get a better understanding of the characteristics of Aboriginal seniors' needs and through that understanding how we can design programs and initiatives to respond to those needs. That would apply equally to seniors who are living alone, seniors who are homeless and seniors who are disabled. We would look at their specific needs and understand what governments may do at all levels.

The Chair: It is not just now that women are taking time off to raise children. They are also now taking time off to become full-time caregivers to senior parents. They get hit not only for the years in which they have raised children but also for the peak earning years for which they have become caregivers — either because they have had to reduce their working time to part time or, perhaps, to no time working at all.

Has any research or development been given to the possibility of paying into CPP for these people as some kind of a caregiver benefit program? For example, if we took the \$1,000 that are given now to families for child care, would that make, in some ways, more sense to move it over into a payment to the woman's CPP plan so that at some point she actually can collect that kind of benefit in CPP equivalent to that of a woman who has been able to remain in the workforce all of that period of time? Have we done any of that kind of analysis?

Mr. Tupper: Over the last two years, we have done a tremendous amount of work understanding the pressures of unpaid caregivers. We have pursued most of our research in the context of understanding the demographic shifts that families have experienced over recent years. We do not limit our analysis of care giving just to care giving of seniors. We also look at family

M. Tupper : Comme vous l'avez souligné au début de votre intervention, nous avons clairement réalisé des progrès au fil du temps. D'une certaine façon, nos programmes s'adressent bien à des personnes qui rentrent dans un moule mal adapté. Lorsque vous avez un grand pourcentage de la population qui vit dans la pauvreté et qui est à risque, il est plus facile d'élaborer des programmes généraux. Nous sommes arrivés à un point où environ 5 à 6 p. 100 des aînés vivent dans la pauvreté. Ce que nous devons faire maintenant, et le ministère a déjà commencé, c'est d'essayer de comprendre en substance qui compose ces 6 p. 100. C'est la difficulté que posera l'élaboration des programmes et des politiques. Comme vous l'avez fait remarquer, il existe une grande diversité d'aînés. Nous observons une assez grande cohérence dans la population à risque qui compose les 6 p. 100. Pour l'instant, nous voulons surtout recueillir les données nécessaires pour comprendre les caractéristiques des groupes à risque et le type d'initiatives qui leur conviendrait. Il est évident qu'une seule initiative générale ne suffirait pas à combler les besoins de tous les groupes à risques. Les peuples autochtones sont un groupe particulier sur lequel nous nous attarderons avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et les organisations autochtones. Nous travaillerons avec eux pour mieux comprendre les besoins des aînés autochtones en vue de concevoir des programmes et des initiatives qui en tiennent compte. Cela s'applique également aux aînés qui vivent seuls, aux aînés qui sont sans abri et aux aînés qui sont handicapés. Nous nous pencherons sur leurs besoins particuliers et nous songerons à ce que tous les ordres de gouvernement peuvent faire.

La présidente : Ce n'est pas d'hier que les femmes quittent leur emploi pour élever leurs enfants. Aujourd'hui, elles cessent également de travailler pour s'occuper à plein temps de leurs parents âgés. Elles sont pénalisées non seulement pour les années qu'elles ont passées à élever leurs enfants, mais également pour les années les plus rémunératrices pendant lesquelles elles sont devenues aidantes naturelles — soit parce qu'elles ont dû travailler à temps partiel, soit parce qu'elles ont dû cesser complètement de travailler.

Y a-t-il des travaux de recherche et de développement qui ont porté sur la possibilité de verser des cotisations au RPC pour ces personnes dans le cadre d'un quelconque programme de prestations aux aidants naturels? Par exemple, si nous prenons la somme de 1 000 \$ que nous versons actuellement aux familles pour la garde d'enfants, est-ce que cela ne serait pas plus logique, d'une certaine façon, d'utiliser cet argent pour contribuer au RPC de ces femmes de sorte qu'elles puissent, à un moment donné, recevoir des prestations du RPC équivalentes à celles des femmes qui ont pu demeurer sur le marché du travail pendant toute cette période? Avons-nous fait des analyses à cet égard?

M. Tupper : Au cours des deux dernières années, nous avons beaucoup amélioré notre compréhension des pressions que subissent les aidants naturels non rémunérés. Nous nous sommes surtout efforcés, dans nos travaux de recherche, de mieux saisir les changements démographiques que les familles ont connus ces dernières années. Nous ne limitons pas notre

illness and to families of disabled children. We are looking at all types of care giving, with the exception of traditional child care, and trying to understand the pressures that families experience. On average, over the last 20 years, families are working 1.5 to 3 months more per year than they were before. We are seeing data that would suggest, in terms of time use, that families have 48 minutes less per day to devote to the family. That is 22 hours a month. There are real pressures as we see the start of what we call “the sandwiched generation.” As the population ages, that pressure will only increase. We are in the midst of taking our evidence and developing advice that we would be prepared to provide to the government in terms of what the government can do to support Canadian families in addressing care giving issues.

The Chair: My final area of questioning concerns people who may be eligible for CPP but have not applied. You may be aware that there have been a number of questions in the Senate about this recently.

Do you have any data on how many people out there may be eligible but are not receiving benefits because you, perhaps, lost their addresses, because their names have changed, or because they have moved goodness knows where and they have not kept up? Do we know how many people might be eligible for CPP but are not collecting it?

Mr. La Salle: We certainly have an idea. Does it cover everything? No. There are a number of people who have paid taxes and have paid into CPP but they disappear or move to another country. When we look at the data, for the most part it is people who have contributed very little, so the benefit in question is somewhat limited, and so on.

Canadians receive the forms and a constant reminder through inserts in their taxes, advertising campaigns, and so on. However, there are Canadians who have paid in but they do not seek the benefit or apply for the benefit.

The Chair: I receive an update — I think it is every second year, but I could be wrong — on what I have paid into CPP and what I qualify for. If you have lost my address or you do not know where I am, obviously I do not get that information. I am thinking of people who may have paid into this, for example, 35 years ago and then stopped working to raise families and never returned back into the workforce. In an equivalent situation, I suppose I might be eligible for social security in the United States because I taught there for two years. I never thought about it, actually, until right this moment. Perhaps I should be applying for American social security; I do not

analyse à la dispensation de soins aux aînés, mais également à la dispensation de soins aux membres de la famille malades ou aux enfants handicapés. Nous examinons tous les types de prestation de soins, à l'exception de la prestation traditionnelle de soins aux enfants, et nous nous efforçons de comprendre les pressions que subissent ces familles. En moyenne, au cours des 20 dernières années, les familles ont travaillé entre 1,5 et 3 mois de plus par année qu'elles le faisaient auparavant. Certaines données semblent indiquer qu'au chapitre de l'emploi du temps, les familles ont 48 minutes de moins par jour à consacrer à leur famille. Cela équivaut à 22 heures par mois. Nous subissons de réelles pressions associées à la naissance de ce que nous appelons « la génération sandwich ». Ces pressions s'intensifieront au fur et à mesure que la population vieillira. Nous sommes en train d'examiner nos données et de formuler des conseils que nous serions disposés à fournir au gouvernement sur la façon dont celui-ci pourrait aider les familles canadiennes à résoudre les problèmes liés à la prestation de soins.

La présidente : Mes dernières questions concernent les personnes qui pourraient être admissibles au RPC, mais qui n'ont pas présenté de demande. Vous savez peut-être que, récemment, plusieurs questions ont été soulevées à ce sujet au Sénat.

Avez-vous des données sur le nombre de personnes qui pourraient être admissibles au RPC mais qui ne reçoivent pas de prestations parce que vous avez peut-être égaré leurs adresses, parce que leur nom a changé ou parce qu'ils ont déménagé Dieu sait où sans nous en informer? Savons-nous combien il peut y avoir de personnes qui seraient admissibles au RPC mais qui ne touchent pas de prestations?

M. La Salle : Nous en avons certainement une idée. Est-ce que cela couvre tout? Non. Il y a des personnes qui ont payé des impôts et cotisé au RPC, mais qui ont disparu ou qui ont déménagé dans un autre pays. Selon nos données, il s'agit surtout de personnes qui ont très peu cotisé au RPC, donc les avantages en question sont quelque peu limités, entre autres.

Les Canadiens reçoivent les formulaires et des rappels constants leur sont faits au moyen des renseignements joints à leur formulaire de déclaration de revenus, de campagnes de publicité, et cetera. Cependant, il y a des Canadiens qui ont cotisé au RPC mais qui ne touchent pas de prestations ou qui n'ont pas présenté de demande.

La présidente : Je reçois un rapport — je crois que c'est tous les deux ans, mais je pourrais me tromper — sur mes cotisations au RPC et sur les prestations auxquelles j'ai droit. Si vous perdez mon adresse ou que vous ne savez pas où me joindre, il va de soi que je ne pourrais pas recevoir cette information. Il y a des gens qui ont pu avoir cotisé au RPC il y a, disons, 35 ans, qui ont arrêté de travailler pour élever leur famille et qui n'ont jamais réintégré le marché du travail. Dans le même ordre d'idées, je suppose que je pourrais être admissible au régime de sécurité sociale des États-Unis puisque j'y ai enseigné pendant deux ans. Je n'y avais jamais songé jusqu'à maintenant. Peut-être que je devrais

know. Is any attempt being made to track down these people or to provide, through Service Canada, an avenue for them to make an application for CPP?

Mr. La Salle: That is a question that I would rather have Service Canada answer because it is their business. There is no doubt in my mind that a lot of outreach efforts are being made.

If we do not have the address, it is difficult, and we are back into my response to Senator Chapat, that is, outreach through community organizations. It is not a computer-driven exercise then; it is almost like going knocking on doors. We find that people who do not collect have very little to collect.

The Chair: There was an insert a week or so ago in one of the three newspapers. As I was putting papers in the blue box, the insert fell on the kitchen floor. The insert was full of information about new seniors' benefits. I found it interesting — and I want you to take note of this — that it addressed eligibility for CPP, but it did not address people who may not think they were eligible for CPP. My reading of it was that this applies to me, obviously. However, if you did not know that you were eligible for CPP, nothing in the pamphlet made you think that maybe you should apply.

Mr. La Salle: I will pass this on to my colleagues at Service Canada.

The Chair: We want to thank both of you. We know this was difficult for you because you are getting ready for your meeting later this week, but it was important for us to hear from you. Good luck with your meeting on November 29. Hopefully all your federal and provincial counterparts can sing from the same hymn book.

Honourable senators, I will discuss a couple of business matters with you now. Our witnesses for two o'clock have not yet arrived. We have drawn up a budget. I will have the clerk pass it to you so we can approve it. We will also distribute a piece of information that our researchers have prepared regarding our plans and organization for the next few meetings.

Let us begin with the budget. We have drawn up a budget for \$61,475. The cost for our research consultant, additional research assistants, working meals and hospitality absorb \$27,000 of this amount. Then we have put \$3,000 aside for conferences, and that, of course, would include airfares and other expenses. I should tell you that in the past we have not used nearly the amount that we have submitted for conferences, but I like to build it into the budget just to ensure that if conferences do come onto the horizon that we think would be of value to members, that they are able to go. In the last session, we sent Senator Mercer to the Workshop on Seniors and Emergency

présenter une demande de prestations de sécurité sociale des États-Unis, qui sait? Essayons-nous de retracer ces personnes ou de leur offrir un moyen de présenter une demande de prestations du RPC par l'entremise de Service Canada?

M. La Salle : Comme c'est une question qui relève de Service Canada, je préférerais que les responsables de l'organisme y répondent. Il n'y a pas de doute dans mon esprit qu'on déploie des efforts énormes pour informer les gens.

Si nous n'avons pas l'adresse des personnes touchées, comment pouvons-nous alors les joindre? Comme je le disais précédemment au sénateur Chapat, il faut informer la population grâce aux organismes communautaires. Ce n'est pas du tout un exercice commandé par ordinateur. Bien au contraire, il faut presque aller frapper aux portes. Nous constatons que le montant des prestations non touchées par les personnes qui y ont droit est minime.

La présidente : Il y a environ une semaine, un des trois journaux que je reçois contenait un encart. Comme je mettais les journaux dans la boîte bleue, l'encart a glissé sur le plancher de la cuisine. Il renfermait plein de renseignements sur les prestations aux aînés. J'ai trouvé intéressant de constater — et je veux que vous en preniez note — que l'information présentée portait sur l'admissibilité au RPC. Rien cependant à l'intention des personnes qui ne savent peut-être pas qu'elles sont admissibles au RPC. En lisant le dépliant, je savais que ça s'adressait à moi évidemment. Par contre, dans la situation où vous ignorez que vous êtes admissible, le dépliant ne contenait aucune information pour vous faire penser que vous pourriez peut-être présenter une demande.

M. La Salle : Je transmettrai cette observation à mes collègues de Service Canada.

La présidente : Nous tenons à vous remercier, messieurs, d'être venus aujourd'hui. C'était difficile pour vous, en raison de la réunion du 29 novembre que vous préparez actuellement, mais il était important pour nous de vous entendre. Nous souhaitons une excellente réunion et nous espérons que tous vos homologues fédéraux et provinciaux arriveront à s'entendre.

Mesdames et messieurs les sénateurs, j'aimerais discuter de deux questions avec vous maintenant. Nos témoins de 14 heures ne sont pas encore arrivés. Nous avons établi un budget. Je vais demander à la greffière de vous le distribuer afin que nous puissions l'approuver. Nous allons aussi vous remettre un document préparé par nos attachés de recherche concernant nos plans et l'organisation des prochaines réunions.

Commençons par le budget. Nous avons un budget de 61 475 \$. De ce montant, 27 000 \$ servent à payer notre expert-conseil, nos attachés de recherche supplémentaires, nos repas de travail et nos dépenses d'accueil. Nous avons aussi prévu 3 000 \$ pour les conférences, et cela comprend, bien sûr, les billets d'avion et autres dépenses. Je dois vous dire que, dans le passé, nous n'avons pas utilisé toutes les sommes demandées pour les conférences, mais je tiens à conserver ce poste dans le budget. De cette façon, si nous apprenons qu'il y a des conférences intéressantes pour nos membres, ils seront en mesure d'y aller. Lors de la dernière session, le sénateur Mercer a participé à

Preparedness, and Senator Cordy went to St. Gallen in Switzerland to the World Ageing and Generations Congress. I want to have funds available so senators can attend these meetings, as they are very informative.

Are there any questions or comments on the budget?

Senator Keon: It seems very straightforward, Madam Chair.

The Chair: Could we have a motion to accept the budget?

Senator Keon: I so move.

The Chair: Moved by Senator Keon. All those in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Hopefully we can get that into the Internal Economy Committee as soon as possible. We are working at the present time, as are all committees, on emergency funding, so we have enough to get us through probably to Christmas if there is no difficulty in this particular issue, because the Internal Economy Committee has not yet given an indication of when they will deal with budgets. We understand this might be the first budget that they receive.

The tentative work plan has been prepared for the committee based on our discussion last week. It is obviously an order of reference, the background, and phase 2. What I think is most interesting, senators, is to look at phase 2, and the issues we still want to deal with.

If you look on page 5, we had planned, in terms of the completion of phase 2 hearings: competency issues, housing needs, transportation and emergency preparedness. We covered the fifth item today and will move on to number six later. We have heard with respect to the seventh item, although we need to decide if we want specific input from the provinces concerning number five. There were meetings planned for November 26, December 3, and December 10, and we have already heard from witnesses with respect to all three of those weeks.

If you move on to page 6, you will see the option papers that our hard-working Library of Parliament researchers are going to prepare for us. They have given us these titles, listed on pages 7-8. They are Active Aging, Older Workers/Transition to Retirement, Health of Seniors, Regional Distribution of Aging Costs, and Supports to Aging in Place of Choice.

Rather than try to have any realistic discussion about that today, I just wanted the option papers to be distributed and to ask you to review them at your leisure over the next week and report back, particularly with respect to gaps in the options and issues papers. If you read those options and issues papers suggestions and you see some gaps that you think we are not addressing,

l'Atelier sur les mesures d'urgence et les aînés, et madame le sénateur Cordy s'est rendue à Saint-Gall, en Suisse, pour assister au Congrès mondial sur le vieillissement et les rapports entre les générations. Je tiens à avoir des fonds disponibles pour que les sénateurs puissent participer à de telles conférences, car on y apprend beaucoup de choses.

Y a-t-il des questions ou des commentaires sur le budget?

Le sénateur Keon : Ça me semble très clair, madame la présidente.

La présidente : Quelqu'un pourrait-il proposer une motion pour que nous approuvions le budget?

Le sénateur Keon : Je vais la proposer.

La présidente : La motion est proposée par le sénateur Keon. Tous ceux qui sont pour?

Des voix : D'accord.

La présidente : Nous pourrions donc transmettre le budget au Comité de la régie interne le plus tôt possible. À l'heure actuelle, nous fonctionnons, comme tous les comités, avec des fonds d'urgence. Nous en aurons assez pour nous rendre probablement jusqu'à Noël, s'il n'y a pas de difficultés particulières, parce que le Comité de la régie interne ne nous a pas encore indiqué quand il s'occuperait des budgets. Il semble que notre budget pourrait être le premier à lui parvenir.

Le plan de travail préliminaire préparé pour le comité est fondé sur nos discussions de la semaine dernière. Il comprend évidemment un ordre de renvoi, le contexte et la deuxième phase. Selon moi, ce qui est le plus intéressant, mesdames et messieurs les sénateurs, c'est d'examiner la deuxième phase ainsi que les questions dont nous voulons toujours traiter.

Si nous nous reportons à la page 5 du document, voici ce que nous avons planifié en ce qui concerne les audiences de la deuxième phase : les questions de compétences, les besoins en logement, les transports et la protection civile. Nous avons discuté du cinquième point aujourd'hui et nous passerons plus tard au sixième. Nous avons entendu des choses au sujet du septième point, même si nous devons décider si nous voulons obtenir l'apport des provinces au sujet du cinquième point. Des réunions étaient prévues pour le 26 novembre et les 3 et 10 décembre, et nous avons déjà entendu parler des témoins relativement à ces trois réunions.

De la page 6 à 8, vous trouverez les titres des documents sur les options que vont préparer pour nous nos infatigables attachés de recherche de la Bibliothèque du Parlement. Ces titres sont : Vieillessement actif, Travailleurs âgés/passage à la retraite, Santé des aînés, Distribution régionale des coûts liés au vieillissement et Soutien aux personnes âgées à l'endroit de leur choix.

Comme il n'est pas vraiment réaliste d'essayer de discuter de ces questions aujourd'hui, j'ai pensé au moins vous distribuer les documents sur les options. Vous pourrez les examiner au cours de la semaine prochaine et nous faire part de vos commentaires, particulièrement si vous notez des lacunes dans les documents sur les options et les questions. Lorsque vous lirez les options et

would you please identify those for us next week so that we can ensure that they are covered in the options and issues pages. Thank you, senators.

Honourable senators, we will now hear from our second panel on the topic of the federal government role regarding our aging population. Because our witnesses had short notice, they gave us a copy of their presentation, but we cannot distribute it because it is not in both official languages. However, I will have it translated and distributed. Meanwhile, it will be presented orally in both languages.

We have Frank Vermaeten, Director General of the Assistant Deputy Minister's Office of Finance Canada; Krista Campbell, Senior Chief of the Federal-Provincial Relations Division; and Andrew Staples, Acting Chief of the Federal-Provincial Relations Division, Finance Canada.

It is a pleasure to have you here. We will start with opening remarks and then move to questions from the members of the committee.

Krista Campbell, Senior Chief, Federal-Provincial Relations Division, Finance Canada: Good afternoon. We apologize for having the presentation only in English. We have sent it to the translation department, so it should be available shortly and we will send it to you as quickly as we can.

You posed specific questions looking for a brief overview of major transfers. I will say a quick word or two on the evolution of transfers and then we will move into a brief discussion on allocating transfer support. By all means, you may pose any questions you might have as we go through the presentation, or we can have more of a discussion towards the end.

The presentation opens with an overview of Canada. As you know, we are 33 million people. We have a great deal of disparity in terms of where we are located geographically across Canada. We are spread unevenly across the country. The level of economic activity varies by province and territory. Gross domestic product per capita in Canada is about \$46,500, but that figure varies considerably by province and territory. There is more information on that in the written presentation.

Fiscal capacity, the ability of provinces and territories to raise revenue, varies considerably as well. It is about \$6,700 per capita, ranging from over \$10,000 per capita in Alberta to \$5,100 or \$4,400 in some of the Maritime provinces. Disparities are particularly noticeable in the North as well, due to the small population, the geographic location and the relatively less developed economic bases in the North.

With respect to fiscal arrangements, there are four broad major transfers. The Equalization Program is nearly \$13 billion, \$12.9 billion this year. The main purpose of the Equalization Program is to address the horizontal disparities that exist among the provinces. The program is a cash payment, and is formula driven.

recommandations, si vous constatez des oublis, je vous prie de nous les indiquer la semaine prochaine, afin que nous puissions corriger la situation. Je vous remercie, mesdames et messieurs les sénateurs.

Honorables sénateurs, nous allons maintenant entendre les témoins du deuxième groupe. Ils vont nous entretenir du rôle du gouvernement fédéral à l'égard du vieillissement de la population. Comme ils ont eu un très court préavis, ils nous ont fourni une copie de leur exposé, mais en anglais seulement. Nous ne pouvons donc pas vous remettre le document puisqu'il n'est pas dans les deux langues officielles. Toutefois, il sera traduit et il vous sera ensuite distribué. Entre-temps, l'exposé se fera dans les deux langues officielles.

Je vous présente Frank Vermaeten, directeur général du Bureau du sous-ministre adjoint, à Finances Canada; Krista Campbell, chef principale de la Division des relations fédérales-provinciales, et Andrew Staples, chef intérimaire de la Division des relations fédérales-provinciales, à Finances Canada.

C'est un plaisir de vous avoir parmi nous aujourd'hui. Nous débiterons par les observations préliminaires et nous passerons ensuite aux questions des membres du comité.

Krista Campbell, chef principale, Division des relations fédérales-provinciales, Finances Canada : Bonjour. Nous nous excusons de ne pas pouvoir vous fournir de document bilingue. Nous l'avons envoyé aux Services de traduction; il devrait être prêt bientôt et nous vous le ferons parvenir aussitôt que possible.

Vous nous avez posé des questions précises afin d'avoir un bref aperçu des principaux transferts. Je dirai d'abord quelques mots sur leur évolution, et nous traiterons ensuite brièvement de leur allocation. N'hésitez surtout pas à nous poser des questions pendant l'exposé. Si vous préférez, nous pouvons avoir une discussion à la fin.

Je commencerai par un aperçu du Canada. Comme vous le savez, notre pays compte 33 millions d'habitants. Les disparités géographiques sont énormes. La population n'est pas répartie également. Le niveau d'activité économique varie d'une province et d'un territoire à l'autre. Au Canada, le produit intérieur brut par personne s'élève à environ 46 500 \$, mais ce chiffre diffère beaucoup selon la province ou le territoire. Vous trouverez plus d'information à ce sujet dans l'exposé écrit.

La capacité fiscale, ou la capacité des provinces et des territoires à générer des revenus, varie aussi considérablement. Elle est en moyenne de 6 700 \$ par habitant, atteignant plus de 10 000 \$ en Alberta ou se limitant à 5 100 \$ ou à 4 400 \$ dans certaines provinces maritimes. Les écarts sont aussi particulièrement flagrants dans le Nord, en raison de sa faible population, de sa situation géographique et de sa base économique relativement peu développée.

En ce qui concerne les arrangements fiscaux, il existe quatre grands programmes de transferts. Le Programme de péréquation atteint presque 13 milliards de dollars, 12,9 milliards cette année. Il vise principalement à compenser les disparités horizontales entre les provinces. Il offre des paiements en espèces fondés sur une formule.

Similar to equalization is the Territorial Formula Financing program, TFF. It is about \$2 billion, \$2.2 billion this year. The program addresses the special needs of the three northern territories, and is similar in purpose to equalization. Again, it is a cash payment and is formula driven.

There are two large transfers for health and social programs, the Canada Health Transfer and the Canada Social Transfer. The CHT is the largest cash transfer, at about \$21.3 billion this year. It supports the principles, criteria and conditions of the Canada Health Act. It is both a cash and tax transfer. Total entitlements are equal per capita. The Canada Social Transfer is about \$9.5 billion this year to support provinces and territories for post-secondary education, social programs and programs that support children.

This presentation does not go into any of the arrangements with respect to, for example, infrastructure. It focuses only on those four main transfer programs. I know members of the committee are familiar with a number of these transfers, so I will speak briefly to only a few of them. If there are questions, we can go into the design of the programs in more detail.

Equalization is particularly important. It is enshrined in the Constitution. The principle of equalization is that provinces should have access to sufficient revenues to provide reasonably comparable levels of public service at reasonably comparable levels of taxation.

Equalization looks at how much revenue provinces can raise. It compares them against a national standard, currently the 10-province standard, and then provides sufficient revenues to bring provinces up to that standard. The transfer is an unconditional one intended to be used by provinces for any and all services they need to provide to Canadians. It is paid for exclusively by federal revenues, and it includes only one broad indicator of need, which is population per capita.

Equalization represents anywhere from, for the provinces that do not receive it, obviously zero, up to 25 per cent of provincial revenues, so it can be an important source of revenue for provinces. A number of changes were introduced in the budget, and we can provide more information if it is relevant.

Equalization is intended to evolve and go up and down as fiscal disparities evolve among provinces. Provinces are always eligible for equalization, but whether they are entitled in any given year can change. For example, Ontario is eligible but has never qualified for equalization. As a province's economic fortunes improve, its equalization entitlement is intended to go down, and the opposite is the case as well.

La formule de financement des territoires (FFT) est similaire à la péréquation. Elle représente environ 2 milliards de dollars, c'est-à-dire 2,2 milliards de dollars cette année. Le programme s'occupe des besoins particuliers des trois territoires du Nord et poursuit un objectif similaire à celui de la péréquation. Ici aussi, c'est un paiement en espèces calculé selon une formule.

Il existe deux grands transferts pour la santé et les programmes sociaux : le Transfert canadien en matière de santé (TCS) et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS). Le TCS est le plus important transfert en espèces et s'élève à environ 21,3 milliards de dollars cette année. Il appuie les principes, les critères et les conditions de la Loi canadienne sur la santé. Il représente à la fois un transfert en espèces et en points d'impôt. Le total des droits a pris la forme d'un montant égal par habitant. Le Transfert canadien en matière de programmes sociaux totalise environ 9,5 milliards de dollars cette année afin de venir en aide aux provinces et aux territoires pour l'éducation postsecondaire, les programmes sociaux et les programmes pour les enfants.

Cet exposé n'examine aucun des arrangements concernant, par exemple, les infrastructures. Il porte seulement sur ces quatre principaux programmes de transfert. Je sais que les membres du comité connaissent bien un certain nombre de ces transferts, c'est pourquoi je n'aborderai brièvement que quelques-uns d'entre eux. S'il y a des questions, nous pouvons parler davantage de la conception des programmes.

La péréquation est particulièrement importante. Elle est enchâssée dans la Constitution. Selon le principe de la péréquation, les provinces devraient avoir accès à des revenus adéquats pour assurer des services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparables.

Les revenus de toutes les provinces sont examinés dans le cadre de la péréquation. Ils sont comparés avec une norme nationale, à l'heure actuelle la norme dite « des dix provinces »; la péréquation permet ensuite de fournir des revenus adéquats aux provinces pour qu'elles atteignent cette norme. Ce transfert inconditionnel est censé être utilisé par les provinces pour financer l'un ou la totalité des services qu'elles doivent assurer à la population. Il est financé exclusivement sur le Trésor fédéral et il comporte un seul indicateur général des besoins, c'est-à-dire la population par habitant.

La péréquation peut se résumer à rien du tout, dans le cas des provinces qui n'y ont pas droit, tout comme elle peut représenter jusqu'à 25 p. 100 des revenus provinciaux; elle peut donc constituer une source de revenus importante pour certaines provinces. Plusieurs changements ont été présentés dans le budget, et nous pouvons fournir plus de renseignements, s'il y a lieu.

La péréquation est censée évoluer et fluctuer en fonction des disparités fiscales entre les provinces. Si les provinces sont toujours admissibles à la péréquation, les paiements auxquels elles ont droit peuvent varier chaque année. Par exemple, l'Ontario est admissible mais n'a jamais rempli les conditions requises pour recevoir des paiements de péréquation. À mesure qu'une province s'enrichit, les paiements de péréquation auxquels elle a droit sont censés diminuer, et l'inverse est également vrai.

Over the last few years, we have seen that while equalization is growing in terms of nominal dollars, fiscal disparities among provinces are tending to narrow. We have seen some impact on disparities recently due to resource revenues, but we are seeing that equalization is generally doing the job it is intended to do.

Territorial Formula Financing is intended to do the same in the North with respect to addressing disparities. Because circumstances are unique in the North, costs tend to be somewhat higher. TFF is the primary revenue source for the territorial governments: about 66 per cent of the Yukon's revenues, 64 per cent for the Northwest Territories and nearly 84 per cent of Nunavut's revenues.

The transfer is an unconditional one. However, it includes a certain component of need in the sense that TFF is a gap-filling formula. It looks at how many expenditures territories need to make to provide services and how much they are able to raise through their own source revenues. Then, the transfer fills the gap between how much they can earn on their own and how much they need to spend to provide services roughly comparable to what is available in the South.

The Canada Health Transfer has been legislated to the year 2013-14. It is growing at a rate of 6 per cent annually. It is the federal government's main tool for providing support with respect to the Canada Health Act and the five criteria and two conditions under the Canada Health Act. The transfer reflects a number of commitments made over the last few years with respect to the three health accords. Total entitlements are allocated on an equal per capita basis. At the time of the renewal of the Canada Health Transfer, in 2014-15, the CHT will move to an equal per capita cash entitlement. This change reflects what has happened to the Canada Social Transfer.

With respect to the 10-year plan to strengthen health care, in 2004, the federal government committed to providing \$41.3 billion over ten years in additional transfers to provinces and territories. The bulk of that, \$35 billion, is provided through the Canada Health Transfer. It is targeted for primary health care reform, home care and catastrophic drug coverage. There was also a transfer of \$5.5 billion for wait times reduction and \$500 million for medical equipment purchases. In addition, first ministers committed to an accountability and reporting regime whereby they would provide information to residents on health system performance, including the money that was spent. Provinces and territories are working on developing common indicators and benchmarks. For example, one commitment with respect to primary care is that 50 per cent of all Canadians have access to multidisciplinary teams, 24 hours a day, seven days a week, by the year 2011.

Au cours des dernières années, nous avons constaté, que malgré une hausse de la péréquation en dollars historiques, les disparités fiscales ont tendance à s'amenuiser entre les provinces. Même si nous avons récemment remarqué certaines répercussions sur les disparités à cause des revenus tirés des ressources, nous constatons que la péréquation fait en général le travail visé.

La formule de financement des territoires (FFT) est censée faire la même chose dans le Nord en ce qui concerne les disparités. Compte tenu des défis particuliers dans le Nord, les coûts ont tendance à être un peu plus élevés. La FFT représente la principale source de revenus des gouvernements territoriaux : environ 66 p. 100 des revenus du Yukon, 64 p. 100 des revenus des Territoires du Nord-Ouest et près de 84 p. 100 des revenus du Nunavut.

Le transfert est inconditionnel. Cependant, il englobe une certaine composante relative aux besoins dans la mesure où la FFT est une formule visant à combler les écarts. On examine les dépenses que doivent faire les territoires pour assurer les services et les revenus qu'ils peuvent recueillir par leurs propres moyens. Ensuite, le transfert comble l'écart entre ce qu'ils peuvent obtenir d'eux-mêmes et les dépenses qu'ils doivent faire pour fournir des services à peu près comparables à ceux disponibles dans le Sud.

Le Transfert canadien en matière de santé a été prescrit par la loi jusqu'en 2013-2014. Son taux de croissance atteint 6 p. 100 par année. C'est le principal outil employé par le gouvernement fédéral pour accorder un soutien dans le cadre de la Loi canadienne sur la santé, de ses cinq critères et de ses deux conditions. Le transfert tient compte d'un certain nombre d'engagements pris au cours des dernières années concernant les trois accords sur les soins de santé. Le total des droits est réparti en se fondant sur un montant égal par habitant. Au moment de son renouvellement en 2014-2015, le Transfert canadien en matière de santé (TCS) versera des montants en espèces égaux par habitant. Ce changement reflète ce qui s'est passé dans le cas du Transfert canadien en matière de programmes sociaux.

Dans le cadre du Plan décennal pour renforcer les soins de santé, en 2004, le gouvernement fédéral s'est engagé à fournir aux provinces et aux territoires des transferts additionnels totalisant 41,3 milliards de dollars sur dix ans. La plus grande partie de ce montant, 35 milliards de dollars, est versé par le biais du Transfert canadien en matière de santé. Il est réservé à la réforme des soins de santé primaires, aux soins à domicile et à la couverture des médicaments onéreux. Un transfert de 5,5 milliards de dollars pour réduire les périodes d'attente et un transfert de 500 millions de dollars pour acheter de l'équipement médical sont également prévus. De plus, les premiers ministres ont accepté un régime de responsabilisation et d'établissement de rapports en vertu duquel ils fourniront aux citoyens des informations sur le rendement du système de soins de santé, y compris l'argent qui est dépensé. Les provinces et les territoires sont en train de mettre au point des indicateurs et des repères. Par exemple, selon l'un des engagements pris en ce qui concerne les soins primaires, 50 p. 100 des Canadiens auront accès à des équipes pluridisciplinaires, 24 heures sur 24, sept jours sur sept, d'ici 2011.

The Canada Social Transfer has been changed recently as a result of Budget 2007. It is now allocated on an equal per capita cash basis. The cash grows at 3 per cent annually. It supports the restriction against minimum residency requirements for social assistance. It is a block fund, meaning that provinces and territories allocate the cash and the tax transfer support that they receive among the supported areas — post-secondary education, social programs and programs for children — according to their respective priorities.

A graph we are fond of shows recent investments in transfers. A number of discussions have taken place over the last few years about the cuts that happened in the mid-1990s and the considerable reinvestments. The main point to keep in mind with transfers is that they are at an all-time high, the largest they have been, fully restored with respect to the past cuts.

That is a quick overview of federal transfers.

I want to say a word or two about the evolution with respect to the principles and ideas behind how transfers were allocated, conditionality, accounting for transfers and reporting. Transfers reflect the evolving nature of the federation, intergovernmental relations and fiscal circumstances. Equalization has remained pretty much unchanged over time. The principle as stated in the Constitution is the same. The number of bases that are covered has changed, along with how comprehensive it is and the standard that we measure it against, but principles of equalization have not. However, Health and Social Transfers have changed considerably. They were established primarily as cost-sharing grants to encourage establishment of national social programs, such as medicare, for example.

While these cost-sharing programs are important, or were important, for allowing and incenting the establishment of some of these major health and social programs, at a certain point they become less flexible. In 1977, we saw major reforms to transfers so that cost-sharing programs for health and post-secondary education, for example, were replaced with the Established Program Financing block fund. It was the first major, national cash and tax transfer, and it was allocated for the most part on an equal per capita basis. There was a bit of transition at the beginning, but it was an equal per capita block transfer.

In 1996-97, we saw the introduction of the Canada Health and Social Transfer. Part of the impetus for this change was definitely fiscal reconsolidation. The last major cost-sharing program, the

Le Transfert canadien en matière de programmes sociaux a récemment fait l'objet de divers changements à la suite du budget de 2007. Il est maintenant attribué sous la forme d'un versement en espèces selon un montant égal par habitant. Le montant en espèces augmente de 3 p. 100 par année. Il appuie l'interdiction d'assujettir l'aide sociale à un critère minimal de résidence. Le TCPS demeure un fonds global, c'est-à-dire que les provinces et les territoires répartissent le transfert en espèces et en points d'impôt qu'ils obtiennent entre les divers domaines soutenus — l'éducation postsecondaire, les programmes sociaux et les programmes pour les enfants — en fonction de leurs priorités respectives.

Un tableau que nous aimons beaucoup montre les investissements récents relatifs aux transferts. Un certain nombre de discussions ont eu lieu au cours des dernières années sur les réductions qui ont été apportées au milieu des années 1990 ainsi que les investissements considérables qui ont été faits de nouveau. Dans le cas des transferts, il faut surtout retenir qu'ils atteignent à l'heure actuelle un sommet inégalé, qu'ils sont plus importants que jamais et pleinement rétablis par rapport aux réductions passées.

C'est un aperçu rapide des transferts fédéraux.

J'ajouterais quelques mots sur l'évolution des principes et des idées qui sous-tendent la manière dont les transferts étaient attribués, la conditionnalité, la méthode de comptabilisation des transferts et la production de rapports. Les transferts reflètent la nature évolutive de la fédération, des relations intergouvernementales et des circonstances financières. La péréquation n'a pas beaucoup changé au fil du temps. Le principe enchâssé dans la Constitution est resté le même. Le nombre d'aspects qui sont couverts a changé, ainsi que la portée et la norme utilisée pour établir des comparaisons, mais ce n'est pas le cas des grands principes de la péréquation. Cela dit, les transferts pour la santé et les programmes sociaux ont beaucoup évolué. Ils ont d'abord été établis à titre de subventions à frais partagés visant à favoriser la création de programmes sociaux nationaux, comme le régime d'assurance-maladie, par exemple.

Malgré leur importance de nos jours ou par le passé pour permettre et encourager la création de quelques-uns des principaux programmes de santé et programmes sociaux, les programmes à frais partagés sont devenus moins flexibles à un moment donné. En 1977, nous avons assisté à d'importantes réformes en matière de transferts, de telle sorte que les programmes à frais partagés pour la santé et l'éducation postsecondaire, par exemple, ont été remplacés par une aide financière globale provenant du Financement des programmes établis. Il s'agissait du premier grand transfert national en espèces et en points d'impôt; il était attribué en grande partie suivant un montant égal par habitant. Malgré une petite période de transition au début, c'était bien un transfert global suivant un montant égal par habitant.

En 1996-1997, nous avons été témoins de l'entrée en vigueur du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS). Une partie de cet élan de changement était

Canada Assistance Plan for social assistance and social services, was rolled into the CHST in the 1995 budget. After a period of transition, the CHST was also equal per capita entitlements.

With major transfers over time, we have seen that with respect to conditionality, grants have changed very much from governments — and the federal government in particular — creating a series or a list of eligible expenditures for which provinces were reimbursed at 50 per cent, to much more open block transfers where provinces have flexibility to determine where specifically they want to allocate their resources. The accountability and reporting for these transfers has also changed over time. We have moved from a government-to-government system of accounting and reporting, where provincial governments report directly to the federal government on what their expenditures were, to a system of public accountability first outlined in the Social Union Framework Agreement, SUFA, in 1999. SUFA, the health accords and the child care framework agreements all indicate that the federal government makes a commitment and a contribution to these programs; provincial governments design and deliver the services that their residents want; and provinces are then responsible for reporting back to their residents on how they used the federal funding. Provinces do not report back to the federal government.

Budget 2007 reinforced the importance of certain principles with respect to fiscal balance. A couple are particularly important for this discussion. First is the accountability through clarity of roles and responsibilities. The government committed to the principle, and recognized, that provinces and territories are best placed to design and deliver certain programs under their jurisdiction, for example, health care delivery, post-secondary education systems and kindergarten to Grade 12 education.

The budget also reinforced the importance of predictable long-term stable fiscal arrangements and took a two-pronged track with respect to strengthening equalization and legislating it to 13-14 and, at the same time, making a commitment that general transfers outside of equalization would be provided on an equal per capita basis, ensuring fair treatment for all Canadians, regardless of where they reside. These reforms were part of a package of broad consultations that took place with provinces and territories, Canadians, academics and experts.

The last component of this presentation is a bit of an overview on the idea of expenditure need and the questions of why transfers are or are not weighted in certain ways. Transfer allocation formulas can address both revenue differences or disparities and expenditure differences. Addressing differences in spending is

incontestablement attribuable à l'assainissement des finances publiques. Le dernier grand programme à frais partagés, le Régime d'assistance publique du Canada pour l'aide sociale et les services sociaux, est devenu le TCSPS dans le Budget de 1995. Après une période de transition, le TCSPS comportait également des versements égaux par habitant.

Dans le cas des grands transferts effectués au fil du temps, nous avons constaté qu'en ce qui concerne la conditionnalité, les subventions ont connu des changements importants : des gouvernements — notamment le gouvernement fédéral — qui créaient une série ou une liste de dépenses admissibles dont la moitié était remboursée aux provinces, jusqu'aux transferts globaux beaucoup plus ouverts où les provinces peuvent décider où iront plus précisément leurs ressources. La responsabilité et les rapports concernant ces transferts ont également évolué au fil du temps. Nous sommes passés d'un système de reddition de comptes et d'établissement de rapports entre gouvernements, où les administrations provinciales rendent directement des comptes au gouvernement fédéral sur leurs dépenses, à une obligation de rendre des comptes au public, présentée pour la première fois en 1999 dans l'Entente-cadre sur l'union sociale (ECUS). L'ECUS, les accords sur les soins de santé et les ententes-cadre sur les services de garde d'enfants laissent tous entendre que le gouvernement fédéral prend un engagement à l'égard de ces programmes et y contribue; les gouvernements provinciaux conçoivent et assurent les services demandés par leurs citoyens; les provinces sont ensuite chargées de faire rapport à leurs citoyens sur l'utilisation des fonds fédéraux. Les provinces ne rendent pas de comptes au gouvernement fédéral.

Le budget de 2007 a souligné l'importance de certains principes d'équilibre fiscal. Quelques-uns sont particulièrement importants. Il y a tout d'abord la reddition de comptes grâce à la clarté des rôles et des responsabilités. Le gouvernement a résolu de se conformer à ce principe et a reconnu que les provinces et les territoires sont les mieux placés pour concevoir et mettre en œuvre certains programmes qui relèvent de leur compétence et concernent par exemple la prestation de soins de santé, le système d'éducation postsecondaire et l'éducation de la maternelle à la 12^e année.

Le budget a aussi confirmé l'importance des arrangements fiscaux prévisibles à long terme et a adopté une approche sur deux fronts visant à renforcer la péréquation et à l'inscrire dans la loi jusqu'en 2013-2014, tout en s'engageant à ce que des transferts généraux à l'extérieur du programme de péréquation soient effectués à raison d'un montant égal par habitant afin d'être juste envers l'ensemble des Canadiens, peu importe leur lieu de résidence. Ces réformes sont inspirées de vastes consultations tenues avec les provinces et les territoires, la population canadienne, des chercheurs et des spécialistes.

La dernière partie de cet exposé est une sorte d'aperçu de la notion de besoins en dépenses et des raisons pour lesquelles les transferts sont pondérés de certaines façons. Les formules d'allocation des transferts peuvent tenir compte à la fois des différences dans le revenu et des disparités en matière de dépenses.

called expenditure need. It basically refers to the ability of governments to finance their responsibilities by considering factors that affect the cost of providing those programs and services.

Typically what we see in the academic literature is that expenditure need is influenced by two broad sets of factors. Demand factors influence the quantity or volume of services provided; for example, how many people does your health care service have to provide or how many houses does a fire protection unit have to cover. Then there are cost factors, and these are the factors that influence the cost of actually delivering the service; for example, what are the wages paid to your doctors, what is the cost of heating the school or what is the cost of snow removal, which can be very different from province to province.

We have a bit of an overview, which you will see in the print version of the presentation that provinces vary considerably in terms of their tax and spending decisions. Because Canada's federation is highly decentralized, provinces are able to establish their own tax bases and tax rates. The Constitution outlines what their powers are. Provinces can decide what to tax and at what rate to tax it. Provinces also decide on the design and delivery of their programs and services and are held accountable by their residents for those decisions.

What we see on a per capita basis when we look, for example, at health spending is that the average is about \$3,100 per capita, but that ranges from about \$2,700 in Prince Edward Island to nearly \$3,600 in Newfoundland. We see similar variations in social expenditures, although the variation can be a little bit higher. The average is about \$1,700 per capita, ranging from \$775 per capita in Prince Edward Island to over \$2,800 in Quebec.

What we see with the variations when looking at this data is that provinces decide whether or not they want their systems to be more expansive, more inclusive or more restrictive, and their decisions come out in the numbers.

We see the same thing with respect to revenues. Provinces and territories are able to levy their own taxes and while the average per capita total revenue is around \$11,500, provinces range from somewhere around \$10,500 per capita all the way up to \$14,000 for Alberta.

There is some theoretical appeal to including the idea of expenditure considerations in transfer design. Academics support both a comprehensive equalization scheme that looks both at the revenue equalization and the expenditure equalization. The main rationales for this scheme are to deal with equity and efficiency concerns. By equity, I mean that in a federation we want governments to treat citizens similarly across the country. Equalization programs are intended to enhance a province's ability to provide comparable public services at comparable rates of taxation, and an equalization program

On parle de besoins en dépenses lorsqu'il est question des différences sur le plan des dépenses. Ce terme renvoie à la capacité des gouvernements de financer leurs responsabilités en tenant compte des facteurs qui influent sur le coût de prestation des programmes et services.

La documentation sur le sujet nous informe généralement que deux grands ensembles de facteurs se répercutent sur les besoins en dépenses. Les facteurs de demande influent sur la quantité ou le volume des services fournis; il faut par exemple tenir compte du nombre de personnes auxquelles il faut assurer des soins de santé ou du nombre de maisons devant être protégées par le service contre les incendies. Il y a aussi les facteurs de coût, qui déterminent le coût réel de la prestation des services; par exemple, il faut considérer le salaire versé aux médecins, le coût du chauffage des écoles et du déneigement, ce qui peut varier grandement d'une province à l'autre.

L'exposé écrit donne un aperçu des différences considérables entre les décisions prises par les provinces en matière d'impôt et de dépenses. Comme la fédération canadienne est très décentralisée, les provinces peuvent établir leur assiette fiscale et leurs taux d'imposition. La Constitution définit leurs compétences. Les provinces déterminent le taux d'imposition et ce à quoi il s'applique. Elles décident aussi de la conception et de la prestation de leurs programmes et services, et sont tenues responsables de leurs décisions par leurs résidents.

En matière de dépenses en santé notamment, nous constatons que la moyenne est d'environ 3 100 \$ par habitant, mais que les dépenses varient réellement de 2 700 \$ par habitant à l'Île-du-Prince-Édouard à près de 3 600 \$ par habitant à Terre-Neuve. Nous observons des écarts semblables, sinon plus grands encore, dans les dépenses en services sociaux, où la moyenne est d'environ 1 700 \$ par habitant, allant de 775 \$ par habitant à l'Île-du-Prince-Édouard à plus 2 800 \$ par habitant au Québec.

Les écarts entre les données nous indiquent que les provinces décident ou non d'avoir un système plus étendu, plus inclusif ou plus restrictif, et que leurs décisions se reflètent dans les chiffres.

Nous remarquons la même chose en ce qui concerne le revenu. Les provinces et les territoires peuvent prélever leurs propres impôts, et bien que le revenu total moyen par habitant s'élève à environ 11 500 \$, le revenu par habitant dans les provinces oscille d'environ 10 500 \$ par habitant à 14 000 \$ par habitant en Alberta.

L'idée d'inclure la notion des besoins en dépenses dans le concept des transferts présente un certain intérêt d'un point de vue théorique. Les chercheurs donnent leur appui à une formule globale de péréquation qui tiendrait compte à la fois de la péréquation des revenus et de celle des dépenses. Cette formule servirait principalement à répondre aux préoccupations en matière d'équité et d'efficacité. Par équité, j'entends que, dans une fédération, nous voulons que les gouvernements traitent les citoyens d'une manière semblable à l'échelle du territoire. Les programmes de péréquation sont conçus pour améliorer la

can look at those two sides at both the level of service and the taxation.

The efficiency argument is that government actions in terms of their specific policies should not be the rationale for individuals moving from one province to another. We want individuals to live, work and study based on the decisions with respect to the most productive use of their time and where they should most productively be putting their efforts as opposed to moving for beneficial government programs, for example.

In practice, the idea of equalizing for spending could mirror what we do currently in the equalization program. Under the equalization program, we use a representative tax system, RTS. It is considered the gold standard for an equalization program. It is data driven. It looks at classifying revenue sources. Currently, we have five different types of revenue sources. This has changed over time.

The system tries to standardize the sources where provinces can raise revenues. It looks to define a standard or average tax base. If all provinces taxed the same, what would that base look like? It then looks at applying a national average tax rate.

The important thing about the RTS is that it divorces somewhat from the individual provinces' policy decisions. It looks at what revenues provinces could raise if they all behaved the same as opposed to trying to adjust for individual policy decisions.

On the expenditure side, the same thing can be established. A representative expenditure system, RES, would mean classifying expenditure categories. For example, provinces spend on a number of things. Would an RES system want to cover all the different spending categories, or would it be more beneficial to look at some of the high-volume and high-cost services. For example, health and social programs and education make up about 65 per cent of total provincial spending, so would it be sufficient to simply look at those three categories, or should an expenditure system look at all the various ways down to the last dollars?

The next step would be to define workload measures to reflect expenditure need and to look at a national average cost unit to see what the average cost burden is for provinces and territories. Again, the important thing to keep in mind is that the RES system is built to be divorce from individual policy choices and look at a representative standard so that if all provinces created the same type of system, independent of their actual policy decisions, how much would they need to be able to provide those kinds of services.

An RES system would be a considerable or fundamental policy change. There are arguments that suggest this would be considered intrusive. The provinces and territories set their own standards and determine what services they want to provide; for

capacité des provinces de fournir des services publics comparables à un taux d'imposition semblable et ils peuvent prendre en considération ces deux aspects tant du niveau des services que de l'imposition.

Par efficacité, j'entends que les décisions des gouvernements à l'égard de politiques particulières ne devraient pas inciter les résidents à changer de province. Nous voulons que les citoyens vivent, travaillent et étudient à l'endroit où ils sont le plus en mesure de mettre à profit leur temps et leurs efforts plutôt qu'ils déménagent en vue de profiter des programmes gouvernementaux, par exemple.

D'un point de vue pratique, la péréquation de dépenses pourrait tenir compte de ce qui se fait actuellement dans le programme de péréquation. Dans le cadre du programme de péréquation, nous utilisons un système de régime fiscal représentatif, le RFR, qui est considéré comme la norme d'excellence en la matière. Le système se fonde sur des données et classe les sources de revenus. Il y a actuellement cinq sources de revenus différentes, mais ce nombre a changé au fil du temps.

Le système vise à normaliser les sources de revenus des provinces. Il tente d'établir une norme ou une assiette fiscale moyenne, en examinant à quoi ressembleraient les données de base si toutes les provinces prélevaient leurs impôts de la même manière. Le système essaie ensuite d'appliquer un taux moyen national d'imposition.

Ce qu'il y a d'important, c'est que le RFR ne tient proprement pas compte des choix stratégiques des provinces. Il examine plutôt les revenus que les provinces pourraient générer si elles adoptaient le même mode d'imposition plutôt que de s'adapter aux décisions stratégiques de chaque province.

En ce qui concerne les dépenses, on peut procéder de la même façon. Un système de régime de dépenses représentatif, le RDR, permettrait de classer les catégories de dépenses. Par exemple, les provinces dépensent dans plus d'un domaine; le système de RDR tiendrait-il compte de toutes les catégories de dépenses ou se concentrerait-il sur les dépenses liées à des services communs ou à coût élevé? Par exemple, les programmes de santé, de services sociaux et d'éducation représentent environ 65 p. 100 de toutes les dépenses provinciales; suffirait-il d'examiner simplement ces trois catégories ou le système de dépenses devrait-il examiner où va chaque dollar?

La prochaine étape serait d'établir des mesures de la charge de travail pour tenir compte des besoins en dépenses et d'examiner le coût unitaire moyen national pour déterminer le fardeau financier moyen des provinces et des territoires. Une fois encore, il faut garder à l'esprit que le système de RDR n'est pas conçu pour tenir compte des choix stratégiques individuels, mais pour établir une norme représentative de ce que seraient les besoins des provinces en matière de prestation de services si elles adoptaient toutes le même type de système, indépendamment de leurs choix stratégiques réels.

Adopter le RDR représenterait un changement d'orientation considérable et même fondamental. Certains suggèrent qu'il serait perçu comme intrusif. Les provinces et les territoires établissent leurs propres normes et décident des services qu'ils désirent offrir.

example, with respect to kindergarten and pre-school education, do we want a system for four- and five-year-olds as a provincial choice?

There is also consideration with respect to determining the national standard. With respect to health care, for example, what will the provincial reaction be in trying to determine what level all provinces should commit to providing services and if we are measuring them as being above or below that standard?

Trying to determine what data sources to use is also a difficult activity and likely to be somewhat controversial. Charges are that trying to decide what data to use effectively results in picking winners. For example, with respect to post-secondary education, is it better to use a measure of how many students are studying in a province, which would privilege certain provinces that have more post-secondary education institutions and tend to import students; or is it better to pick a measure of all the 18- to 24-year-olds in a province? Other provinces that do not have as many institutions and tend to export students say they would prefer that type of measure to ensure they are able to build the capacity to have a broader post-secondary education system. The correct answer is not inherent.

Picking the data to use is value-laden; it requires choosing different factors and the approaches to measuring those factors. Then there are basic data concerns; for example, with respect to social assistance and social services. There are no good measures currently to use on, for example, poverty measures. Statistics Canada has a low-income cut-off, but it has certain data limitations.

The literature suggests difficulties with respect to the appropriate weights and how to evaluate the weight to be given to any specific factor. If we look at the two broad sets of factors that need to be considered, the volume versus the cost, is it a 50/50 allocation? Does it matter how many seniors you have versus how much doctors have to be paid? Or is the cost of providing the services — for example, the wage — the more important consideration and the bigger cost driver? Should it be given a heavier weight?

In a decentralized federation, is it appropriate for the federal government to set national standards and to try to measure these types of considerations? That is one of the main points to think about.

As indicated, there are many factors that affect the determination of need. With respect to health care, in particular, if we look at demographics, we can look at income levels, vulnerable groups such as the Aboriginal population, the unit cost of providing a service and the population density. Some countries consider a more densely populated area less expensive to service, while other countries consider them more expensive to service.

En ce qui a trait à la maternelle et à l'éducation préscolaire, par exemple, voulons-nous que le choix d'un système pour les quatre à cinq ans revienne aux provinces?

Il y a aussi des aspects à considérer en ce qui concerne l'établissement d'une norme nationale. En ce qui concerne les soins de santé, par exemple, comment les provinces réagiront-elles quand nous tenterons d'établir une norme de service à laquelle toutes les provinces devraient se conformer et lorsqu'elles seront évaluées en fonction de cette norme?

Il est aussi difficile de déterminer quelles sources de données utiliser, et le choix risque d'être controversé. On fait valoir que le choix des données utilisées fera en sorte qu'on choisira en fait les gagnants. En ce qui concerne l'éducation postsecondaire, par exemple, faut-il mesurer le nombre d'étudiants dans la province, ce qui favoriserait les provinces ayant davantage d'établissements d'enseignement postsecondaire sur leur territoire et qui ont tendance à attirer les étudiants, ou vaut-il mieux mesurer le nombre de jeunes âgés de 18 à 24 ans dans la province? Les provinces ayant moins d'établissements et dont les jeunes ont tendance à étudier à l'extérieur affirment qu'elles préféreraient ce type de mesure afin de garantir qu'elles puissent accroître leur capacité d'élargir leur système d'éducation postsecondaire. Il n'existe pas de bonne réponse.

Choisir les données à utiliser a une valeur suggestive; cela nécessite la sélection de divers facteurs et des approches pour mesurer ces facteurs. Puis, il y a des préoccupations concernant les données de base, par exemple pour ce qui est de l'aide sociale et des services sociaux. À l'heure actuelle, il n'y a aucune bonne mesure à utiliser, par exemple pour la pauvreté. Statistique Canada a un seuil de faible revenu, mais il comporte certaines limitations relatives aux données.

La documentation semble indiquer qu'il existe des difficultés en ce qui concerne les valeurs appropriées et la façon d'évaluer la valeur à accorder à tout facteur spécifique. Si nous nous penchons sur les deux vastes ensembles de facteurs qui doivent être pris en compte, la quantité par rapport au coût, s'agit-il d'une allocation 50/50? Quel est le rapport entre le nombre de personnes âgées et le nombre de médecins à payer? Est-ce le coût de la prestation des services — par exemple, le salaire — qui est le facteur le plus important et le plus grand inducteur de coût? Devrait-on lui accorder plus de poids?

Au sein d'une fédération décentralisée, est-il pertinent que le gouvernement fédéral établisse des normes nationales et tente d'évaluer ces types de facteur? C'est un des principaux points auxquels il faut penser.

Comme il a été mentionné, il y a de nombreux facteurs qui influent sur la détermination d'un besoin. En ce qui a trait aux soins de santé, en particulier, si nous examinons les données démographiques, nous pouvons voir les niveaux de revenu, les groupes vulnérables tels que la population autochtone, le coût à l'unité de la prestation d'un service et la densité de la population. Certains pays estiment qu'il est moins coûteux d'assurer un service dans une région plus densément peuplée tandis que d'autres considèrent que cela revient plus cher.

There are geographical considerations as well as labour costs. Political choices need to be considered; for example, the provincial choice to respond to demand for services not offered in other jurisdictions. Child care is one example. There are also considerations with respect to how well provinces manage delivery of labour and materials compared to their neighbours.

We provided an overview of a very simplified example on health care. For example, with respect to workload, if we had 10 patients at a cost of \$1,000 per patient, the need would be \$10,000. In fact, in determining the workload, instead of measuring 10 patients we could measure the number of patients with heart disease, the number with cancer, the number of premature babies and the number of car accidents. The cost factors must also include salaries paid to health care practitioners and the cost of infrastructure, building new hospitals. The cost of living is considered a very important factor, as is the standard of care to be delivered. We then move from 10 patients times \$1,000, or \$10,000, into considering whether that is the appropriate weight, whether with 10 patients the \$10,000 factor should be increased because the costs can vary. Similar difficulties would arise with any other subject matter, area or sector being considered.

Finally, the O'Brien expert panel report on equalization specifically rejected including expenditure need in the equalization program. It felt that it would increase the complexity of equalization, which would be equally true under a Canada Health Transfer model; that it is difficult to have a policy-neutral evaluation of expenditure need equally as applicable under the Canada Health Transfer; that the measurement of need can be intrusive in provincial areas of responsibility; and that it is difficult to determine exactly what elements are material and should definitely be reviewed as part of an expenditure need consideration.

We have recently heard a lot of debate about transfers. They have been put on a long-term, predictable track. There is a fair amount of consensus, although not unanimity, with respect to federal transfers. The Budget 2007 commitment was relatively clear with respect to the balanced commitment in terms of strengthening equalization and moving to equal per capita cash transfers. While measuring expenditure need is supported in some academic literature, it is recognized as an incredibly complex exercise — not simply a technical change but an actual policy choice.

The Chair: Thank you very much for that very thorough presentation. Senators will want to focus particularly on the Canada Social Transfer, because that is where seniors' programs and aging programs would be funded.

I will begin with an issue that has been controversial for at least 50 years, that is, the concept of per capita transfers. I will give you some historical perspective. I presented a brief to Mr. Diefenbaker in 1961 about the inequity of per capita

Il y a des facteurs géographiques et des coûts de main-d'œuvre. Il y a aussi des choix politiques à prendre en considération, notamment le choix d'une province de répondre à une demande de services qui ne sont pas offerts dans d'autres provinces. Les garderies en sont un exemple. Il y a également la question de savoir dans quelle mesure les provinces gèrent bien la main-d'œuvre et les matériaux comparativement à leurs voisins.

Nous avons donné un aperçu d'un exemple très simplifié sur les soins de santé. À titre d'exemple, pour ce qui est de la charge de travail, si nous avons 10 patients au coût de 1 000 \$ par patient, il faudrait 10 000 \$. En fait, en déterminant la charge de travail plutôt qu'en mesurant 10 patients, nous pourrions évaluer le nombre de patients atteints d'une maladie cardiaque, le nombre de ceux qui souffrent d'un cancer, le nombre de bébés prématurés et le nombre d'accidents de voiture. Les facteurs de coût doivent également englober les salaires versés aux praticiens de la santé, ainsi que le coût des infrastructures et la construction de nouveaux hôpitaux. Le coût de la vie est considéré comme un facteur très important, tout comme la norme des soins à donner. Puis, nous passons de 10 patients fois 1 000 \$ ou 10 000 \$ pour déterminer s'il s'agit de la valeur appropriée, si avec 10 patients, le facteur de 10 000 \$ devrait être augmenté en raison de la variation des coûts. Des difficultés semblables pourraient apparaître dans tout autre domaine ou secteur considérés.

En dernier lieu, le rapport du groupe d'experts O'Brien sur la péréquation a rejeté expressément d'inclure les besoins en dépenses dans le programme de péréquation. Il estimait que cela accroîtrait la complexité de la péréquation, ce qui serait également vrai dans le contexte d'un modèle de Transfert canadien en matière de santé. Il croit qu'il est difficile d'avoir une évaluation impartiale des besoins associés aux dépenses tout aussi applicable dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé; que l'évaluation des besoins peut porter atteinte aux sphères de responsabilité des provinces; qu'il est difficile de déterminer exactement les éléments concrets qui devraient incontestablement faire l'objet d'un examen des besoins en matière de dépenses.

Récemment, on a beaucoup parlé des transferts. Ils sont prévisibles et à long terme. On constate un grand consensus même s'il n'y a pas unanimité en ce qui concerne les transferts fédéraux. Le budget de 2007 était relativement clair concernant l'engagement de maintenir un équilibre entre améliorer la péréquation et établir des transferts de fonds égaux par habitant. Même si l'évaluation des besoins liés aux dépenses est étayée dans certaines revues savantes, cela est considéré comme un exercice incroyablement complexe — pas simplement un changement technique, mais un vrai choix stratégique.

La présidente : Merci beaucoup pour cet exposé très complet. Les sénateurs voudront se pencher tout particulièrement sur le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, car c'est dans ce cadre que les programmes pour les personnes âgées et les programmes de lutte contre le vieillissement seraient financés.

Je vais commencer par une question qui fait l'objet d'une controverse depuis au moins 50 ans, c'est-à-dire le concept des transferts par habitant. Je vais vous donner un contexte historique. J'ai présenté un mémoire à M. Diefenbaker en 1961

transfers with respect to universities. Nova Scotia, which is where I was educated, has, per capita, more universities than any other province in the country. As a result, it educates many students from outside the province of Nova Scotia. Therefore, Nova Scotia is significantly disadvantaged by a per capita transfer.

That is not the topic here, but that is what led me to my interest in per capita funding. We now have a situation with aging Canadians that is happening at a very uneven rate across the country. As an example, from 1956 to 2006, Newfoundland's aging population, that is, those over the age of 65 years, increased from 6 per cent of the population to 13.9 per cent, a growth of 7.9 per cent. At the same time, Alberta's aging population increased from 7.2 per cent to 10.7, a 3.5 per cent growth. Therefore, we are now giving far more money to Alberta for people over the age of 65 years than we are giving to Newfoundland.

You talk about equal per capita cash transfers and then you use the phrase "equal treatment of Canadians no matter where they reside." Is it equal treatment if the money given to Newfoundland has to fund far more seniors than the money given to Alberta?

Frank Vermaeten, Director General, Assistant Deputy Minister's Office, Department of Finance Canada: That is a very interesting question, and it is covered off in Ms. Campbell's presentation. I have been looking at this issue for quite a long time too, although not since 1961.

The issue is whether we will measure one factor in determining the allocation of transfers to provinces. If we measure one factor and make an adjustment for that one factor, do you end up with a more fair transfer system or a less fair transfer system? It is like a partial equilibrium analysis versus a general equilibrium analysis.

You could decide, since there is a higher proportion of older people in Nova Scotia, to make an adjustment for that. However, when counting, will you count the number of students, as you would like to advocate? I suspect that Newfoundland would have less university students than Alberta, so you will adjust the transfer for that. That addresses the workload aspect. Then you will adjust for the number of seniors, the number of students, and also for the number of young children, because children go to primary and secondary school. The obverse of there being many seniors in Newfoundland is that there might be less students in primary and secondary school, so they will get less money for that while Alberta will get more.

In a partial equilibrium analysis we can do that for not only one thing, but for 100 things, because once we decide to adjust for the number of seniors and the number of younger people going to university, we will also have to adjust for the number of snowploughs and the number of roads. Again, this all has to do with workload. The question will be: What is the right amount

au sujet de l'iniquité des transferts par habitant en ce qui a trait aux universités. La Nouvelle-Écosse, où j'ai fait mes études, compte, par habitant, plus d'universités que toute autre province du pays. En conséquence, elle forme de nombreux étudiants de l'extérieur de la Nouvelle-Écosse. Par conséquent, cette province est grandement désavantagée par un transfert par habitant.

Ce n'est pas le sujet dont il est question aujourd'hui, mais c'est ce qui m'a conduit à m'intéresser au financement par habitant. Nous nous trouvons actuellement dans une situation qui, en ce qui concerne les Canadiens âgés, évolue à un rythme très inégal au pays. À titre d'exemple, de 1956 à 2006, la population âgée de Terre-Neuve, c'est-à-dire celle de plus de 65 ans, est passée de 6 à 13,9 p. 100 de la population générale, soit une augmentation de 7,9 p. 100. Parallèlement, la population âgée de l'Alberta a augmenté de 7,2 à 10,7 p. 100, une croissance de 3,5 p. 100. En conséquence, nous donnons maintenant beaucoup plus d'argent à l'Alberta pour sa population de plus de 65 ans que nous n'en donnons à Terre-Neuve.

Vous parlez de transfert de fonds égaux par habitant, puis vous utilisez les termes « traitement égal des Canadiens peu importe où ils habitent ». S'agit-il d'un traitement égal si l'argent donné à Terre-Neuve sert à beaucoup plus de personnes âgées que celui donné à l'Alberta?

Frank Vermaeten, directeur général, Bureau du sous-ministre adjoint, ministère des Finances Canada : C'est une question très intéressante et elle est traitée dans l'exposé de Mme Campbell. J'étudie cette question depuis longtemps aussi, quoique pas depuis 1961.

Évaluerons-nous un seul facteur pour déterminer l'allocation des transferts aux provinces? Si nous évaluons un facteur et faisons un rajustement pour ce seul facteur, aurons-nous un système de transfert plus équitable ou moins équitable? C'est comme une analyse d'équilibre partiel comparativement à une analyse d'équilibre général.

Vous pourriez décider, étant donné qu'il y a une proportion plus élevée de personnes âgées en Nouvelle-Écosse, de faire un rajustement à cette fin. Cependant, dans le calcul, compterez-vous le nombre d'étudiants comme vous le préconisez? Je soupçonne que Terre-Neuve aurait moins d'étudiants universitaires que l'Alberta. Vous rajusterez donc le transfert. Cela concerne l'aspect de la charge de travail. Puis, vous ferez un rajustement pour le nombre de personnes âgées, le nombre d'étudiants et également le nombre de jeunes enfants parce que les enfants vont à l'école primaire et secondaire. Par contre, comme il y a un grand nombre de personnes âgées à Terre-Neuve, il pourrait y avoir moins d'élèves qui fréquentent l'école primaire et secondaire. Par conséquent, ils obtiendront moins d'argent à cette fin tandis que l'Alberta en aura plus.

Dans une analyse d'équilibre partiel, nous pouvons le faire non seulement pour une chose, mais pour 100 choses, car dès que nous décidons d'effectuer un rajustement pour le nombre de personnes âgées et le nombre de jeunes qui vont à l'université, nous devons également le faire pour le nombre de chasse-neige et le nombre de routes. Encore une fois, c'est une question de charge de travail.

of support? How much paved road and gravel road should Newfoundland have versus Alberta? This becomes a slippery slope, and you have only looked at the workload factor.

The second aspect is the cost of providing those services. You have given me statistics on what has happened in terms of the number of seniors. Look at what has happened to the cost of living in Alberta and the cost of building a school. Real estate prices have skyrocketed in Alberta. In the last couple of years they have increased 50 or 60 per cent. If you want to build a new school or new seniors' home, it will cost you much more than it will cost in Newfoundland. Now you are starting to make an adjustment on the cost side. You will do the same thing for universities, snowploughs, et cetera. You must then decide how much you will pay workers, teachers, doctors, or people working in seniors' nursing homes. I do not know whether it is true, but I have heard that in Alberta they pay people \$20 an hour to work at McDonald's.

The cost of hiring people has increased, so then you have to make adjustments for that. If you do all that and magically obtain agreement on all those things — it would be a miracle to get agreement from the provinces to go forward on even a few measures — it is not clear what the results would be. In the end would Alberta or Ontario get less than Newfoundland or Nova Scotia? There are all kinds of papers and academic studies out there, and you get mixed results when they measure it because the cost of providing services tends to be higher if you simply look at the cost of living in the more populated provinces. For many academics, that outweighs the cost of the higher workload and numbers you may have to deal with than in Newfoundland and Nova Scotia.

The Chair: You have done a lot of apple and orange comparisons. For example, the federal government does not contribute to primary or secondary education, but does contribute to post-secondary education and a number of programs that specifically target seniors, such as New Horizons for Seniors Program. I am talking about federal programs and federal programs alone. I am not talking about equalization or provincially run programs. I am talking about federal dollars going to a province on a per capita basis, which may not be reflective of the needs of that particular province.

Mr. Vermaeten: You are right that there are general-purpose transfers, specific-purpose transfers and equalization which support all provincial services. It is true that you could say for equalization we are not going to take into consideration expenditure needs. The expenditure needs would include all the things I discussed: snowplows, primary and secondary education and so on. You could look at some general purpose ones, and you could look at the CST, which is there for covering a wide variety of things, social services of all kinds. You would probably want to set that aside and look at only at the Canada Health Transfer. Then I would come to the same question again. It is true that you could come along and take one variable and count the number of

Il faut donc se demander : quel est le montant approprié du financement? Combien de routes en asphalte et de routes en gravier devrait avoir Terre-Neuve par rapport à l'Alberta? Vous vous retrouvez sur une piste glissante et n'avez examiné que le facteur de la charge de travail.

Le deuxième aspect est le coût de prestation de ces services. Vous m'avez donné des statistiques sur le nombre de personnes âgées. Regardez ce qu'il en est du coût de la vie en Alberta et du coût de construction d'une école. Les prix de l'immobilier ont monté en flèche en Alberta. Au cours des dernières années, ils ont augmenté de 50 à 60 p. 100. Si vous voulez bâtir une nouvelle école ou une nouvelle résidence pour personnes âgées, il vous en coûtera beaucoup plus qu'à Terre-Neuve. Vous commencez à faire un rajustement du côté des coûts. Vous ferez la même chose pour les universités, les chasse-neige, et cetera. Vous devez ensuite décider combien vous paierez les travailleurs, les professeurs, les médecins ou les personnes qui travaillent dans des centres d'hébergement pour personnes âgées. Je ne sais pas si c'est vrai, mais j'ai entendu dire qu'en Alberta, on paie les gens 20 \$ de l'heure pour travailler chez McDonald's.

Les coûts d'embauche du personnel ont augmenté et il faut faire des rajustements en conséquence. Si vous faites tout cela et que, par magie, on est d'accord avec vous sur tous ces points — ce serait un miracle si les provinces approuvaient la mise en œuvre ne serait-ce que de quelques mesures —, on ne sait pas quels seront les résultats. En bout de ligne, l'Alberta ou l'Ontario recevront-elles moins que Terre-Neuve ou la Nouvelle-Écosse? Il existe toutes sortes de rapports et d'études universitaires, et ils présentent des résultats variables parce que le coût de prestation des services a tendance à être plus élevé si on ne tient compte que du coût de la vie dans les provinces plus peuplées. Pour de nombreux universitaires, cela l'emporte sur le coût de la charge de travail et les chiffres plus élevés avec lesquels il faut peut-être composer par rapport à Terre-Neuve et à la Nouvelle-Écosse.

La présidente : Vous avez à maintes reprises comparé des pommes et des oranges. Par exemple, le gouvernement fédéral ne finance pas l'enseignement primaire ou secondaire, mais il finance l'enseignement postsecondaire et divers programmes qui ciblent les personnes âgées, tels que le programme Nouveaux Horizons pour les aînés. Je parle des programmes fédéraux, à l'exclusion de tous les autres. Je ne parle pas de péréquation ni des programmes gérés à l'échelon provincial. Je parle des fonds fédéraux versés aux provinces par habitant, ce qui ne correspond peut-être pas aux besoins d'une province en particulier.

M. Vermaeten : Vous avez raison au sujet de l'existence des transferts à des fins générales, des transferts à des fins déterminées et de la péréquation qui appuient tous les services provinciaux. Il est vrai que, pour la péréquation, vous pourriez dire que nous n'allons pas prendre en considération les besoins en dépenses, c'est-à-dire tous les éléments dont j'ai discuté : les chasse-neige, l'enseignement primaire et secondaire et ainsi de suite. Vous pouvez tenir compte des transferts généraux, et vous pouvez tenir compte du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, qui existe pour payer un large éventail de dépenses, notamment des services sociaux de toutes sortes. Il serait probablement préférable de mettre cela de côté et de se concentrer sur le

seniors, but I think my point would still stand. Have you made a more fair transfer system to provide support for provinces by looking at one thing? We are going to look at only the number of seniors for example, but we are not going to look at the cost of providing those services. Even if you could somehow imagine a way to measure the cost and the workload aspect, have you then made the system more or less fair by picking out one particular element?

The Chair: If you were looking to providing a senior citizen's home in Calgary, even the land cost would be much more significant than perhaps in Newfoundland that you would have to do that. Interestingly enough, the provinces where things like land value are the most expensive also happen to be "have" provinces in this country as opposed to "have-not" provinces. It is the "have-not" provinces with the greatest increase of senior populations, with the exception of British Columbia. Atlantic Canada has a great senior population because, quite frankly, the young people of those provinces are leaving to find work in other parts of the country. The elderly far out number the young in the Atlantic provinces.

Senator Cordy: I am from Nova Scotia, born, raised and still living, so I will continue along this line of questioning. I will not touch the post-secondary issue because this is the committee for aging. I will continue along with how much weight should be given to any one factor.

Ms. Campbell, you referred to the O'Brien report. Maybe 1 per cent of the population understands the O'Brien report. I am trying to, but it is challenging when you are not an economist, and I am sure two economists could read it and give you different two different viewpoints. You did mention a couple of things. If you weight things, the O'Brien report says it would increase the complexity of equalization. Mr. Vermaeten gave his explanation of that. You also said the measurement of need can be intrusive, and I was not sure what you meant by that remark. How could the measurement of need be intrusive? I believe that is what you said. I jotted it down when you were talking. In the Atlantic provinces, Senator Carstairs explained that we have a higher percentage of seniors. Looking at the need of seniors in Nova Scotia or the Atlantic provinces, could you explain how measuring and looking after that need could be considered intrusive?

Ms. Campbell: The answer has to do with how provinces determine what services to provide. If we try to measure expenditure need, we would look at how many individuals need the service and whether the indicator we are going to use is the number of seniors between 65 years and 75 years or the number of seniors 75 years and older. We could look at

Transfert canadien en matière de santé. J'en arriverais ensuite à la même question. Il est vrai que l'on peut prendre une variable et compter le nombre de personnes âgées, mais je pense que mon point serait toujours valable. Avez-vous conçu un système de transfert plus juste pour offrir du soutien aux provinces en ne tenant compte que d'un facteur? Nous n'allons par exemple prendre en considération que le nombre d'ainés, mais nous n'allons pas tenir compte du coût de prestation des services. Même si vous pouviez imaginer d'une manière ou d'une autre une façon de mesurer les coûts et la charge de travail, avez-vous rendu ce système plus ou moins juste en mettant l'accent sur un facteur en particulier?

La présidente : Si on envisageait de construire une résidence pour personnes âgées à Calgary, même le prix des terrains y serait beaucoup plus élevé que par exemple à Terre-Neuve. Chose intéressante, les provinces où, notamment, les prix des terrains sont les plus élevés sont les provinces « riches » par opposition aux provinces « pauvres ». Ce sont les provinces « pauvres » qui connaissent la plus forte croissance de la population des personnes âgées, exception faite de la Colombie-Britannique. Le Canada atlantique a une forte population d'ainés parce que, tout simplement, les jeunes de ces provinces quittent leur région pour trouver du travail ailleurs au pays. Le nombre d'ainés dépasse nettement le nombre de jeunes dans les provinces de l'Atlantique.

Le sénateur Cordy : Je suis née en Nouvelle-Écosse, j'y ai grandi et j'y habite toujours; je vais donc poursuivre sur ce sujet. Je ne vais pas parler de l'enseignement postsecondaire puisque notre comité porte sur le vieillissement. Je vais plutôt discuter de l'importance qu'il convient d'accorder à chacun des facteurs.

Madame Campbell, vous avez mentionné le rapport O'Brien. Peut-être que 1 p. 100 de la population comprend le rapport O'Brien. J'essaie de le comprendre, mais il s'agit d'un document complexe quand on n'est pas économiste, et je suis certaine que deux économistes pourraient le lire et vous donner deux points de vue différents. Vous avez mentionné deux points. Le rapport O'Brien dit que la mesure des divers facteurs accroîtrait la complexité de la péréquation. M. Vermaeten a donné son explication de ce phénomène. Vous avez également déclaré que la mesure des besoins peut être intrusive, et je n'étais pas certaine de ce que vous entendiez par cela. De quelle façon la mesure des besoins pourrait-elle être intrusive? Je pense que c'est ce que vous avez dit. Je l'ai noté lorsque vous parliez. Le sénateur Carstairs a expliqué qu'il y a un taux plus élevé de personnes âgées dans les provinces de l'Atlantique. En ce qui concerne les besoins des personnes âgées en Nouvelle-Écosse ou dans les autres provinces de l'Atlantique, pouvez-vous expliquer comment le fait de mesurer les besoins et d'y répondre pourrait être considéré comme intrusif?

Mme Campbell : La réponse concerne la façon dont les provinces déterminent les services à offrir. Si nous essayons de mesurer les besoins en dépenses, il nous faudrait connaître le nombre de personnes qui ont besoin du service et savoir si l'indicateur que nous allons utiliser est le nombre de personnes âgées de 65 à 75 ans ou le nombre d'ainés de 75 ans et plus. Nous

census figures. Whether those are the right numbers is a judgment call, but there is no measurement issue. We have standard numbers we can use.

We say we will determine the cost of providing services, so we need to determine what services that provinces provide. Is it a home care system or a daycare program? Are there transportation-related programs for seniors? For example, is this about providing certain drugs that seniors have a specific need for and difficult to access? What is the gamut of services for seniors we are considering and what level of service do you want to provide? Are we indicating that we want to ensure home visit services that will come four days a week? If we determine that is the average standard appropriate for social services, we can determine how much it would cost to have this home care worker come in four times a week, but is that what provinces are saying they want? Do provinces want someone available to come in every day or only once or twice a week, and is it up to the federal government to try and measure that service provision? Is that really the point?

Provinces determine what services they want to provide, how generous they want those services to be and what the targeted populations are. In order to come up with some way to effectively equalize them, the federal government would need to measure and compare those programs. Is that an appropriate federal role? That is sort of the question about intrusiveness. Even with respect to measuring across provinces, we see this with the health accords pushing to have greater use of common indicators so individuals can compare their health care services from province to province. Provinces are making headway in terms of coming up with common indicators, but it is not easy to agree on the indicators and measure and report on them. The same thing would need to be done for social assistance, seniors programs and whatever area of expenditure need we are considering.

Senator Cordy: Are you suggesting that there be no national standards or policies for seniors?

Ms. Campbell: No. We have linked major federal transfers to the broad criteria and conditions of the Canada Health Act and to the requirement that there be no residency requirement for social assistance. If we were to move into a different regime, that would be a large, broad policy question, and it should not be done simply by making a technical change to the transfers. It is something that would merit national debate.

Senator Cordy: What about targeting funding specifically for seniors? I was on the committee that earlier studied Canada's health care system, and we discovered, unfortunately, that there was money sent to the provinces for health care that was not necessarily used for health care. It was used for roads or whatever. I can remember one situation where money was sent for health

pourrions étudier les chiffres du recensement. La question de savoir si ces chiffres sont ceux qu'il faut est une interprétation subjective, mais il n'y a aucun problème en ce qui a trait à la mesure. Nous avons des chiffres officiels que nous pouvons utiliser.

Si nous voulons déterminer le coût de la prestation des services, nous allons devoir déterminer quels sont les services offerts par les provinces. S'agit-il d'un système de soins à domicile ou d'un programme de garde de jour? Y a-t-il des programmes pour le transport des aînés? Par exemple, veut-on offrir certains médicaments dont les personnes âgées ont besoin et qu'elles ont de la difficulté à se procurer? Quelle est la gamme de services pour personnes âgées que nous allons prendre en considération et quel niveau de service souhaitons-nous offrir? Sommes-nous en train de dire que nous voulons assurer des services de visite à domicile quatre jours par semaine? Si nous déterminons qu'il s'agit de la norme moyenne appropriée pour les services sociaux, nous pouvons établir les coûts associés à quatre visites par semaine, mais cela correspond-il bien à ce que les provinces disent vouloir? Les provinces veulent-elles quelqu'un prêt à venir chaque jour ou seulement une ou deux fois par semaine, et est-ce au gouvernement fédéral d'essayer de mesurer les coûts de la prestation de ces services? Est-ce là l'essentiel?

Les provinces déterminent les services qu'elles veulent offrir, l'ampleur de ces services et les populations cibles. Afin de trouver une façon d'en assurer la péréquation efficace, le gouvernement fédéral aurait besoin de mesurer et de comparer ces programmes. Est-ce là un rôle qui convient au fédéral? C'est là qu'intervient le caractère intrusif. Même en ce qui a trait à la mesure entre les provinces, nous voyons que les accords en matière de santé tentent de favoriser l'utilisation d'indicateurs communs afin de que l'on puisse comparer les services de soins de santé des diverses provinces. Pour ce qui est d'établir des indicateurs communs, les provinces font des progrès, mais il n'est pas facile de s'entendre sur les indicateurs, les éléments de mesure et la façon de les communiquer. La même procédure devrait être appliquée pour l'aide sociale, les programmes pour les aînés et tous les besoins en dépenses que nous examinons.

Le sénateur Cordy : Proposez-vous de n'avoir aucune norme ni politique nationale pour les aînés?

Mme Campbell : Non. Nous avons établi un lien entre les principaux transferts fédéraux et les conditions et critères généraux de la Loi canadienne sur la santé et l'obligation selon laquelle il ne doit pas y avoir d'exigence en matière de résidence pour l'aide sociale. Si nous passions à un régime différent, il s'agirait d'une vaste question de politique générale, et il ne faudrait pas la résoudre simplement en apportant un changement technique aux transferts. Elle devrait alors faire l'objet d'un débat national.

Le sénateur Cordy : Serait-il possible de réserver des fonds pour les aînés? Je faisais partie du comité qui a étudié le système de soins de santé du Canada, et nous avons malheureusement découvert que des fonds versés aux provinces pour les soins de santé n'ont pas nécessairement été utilisés à cette fin. Ils ont été employés pour les routes ou quelque chose d'autre. Je me souviens

care equipment and used at one hospital in one province to buy lawn mowers for the hospitals. Maybe technically you could say that lawn mowers for a hospital fall into the category of medical equipment, but I do not think that was the intent when the money was forwarded to the provinces.

What about targeting money for seniors or for having some strings attached when the federal government forwards money to the provinces? How do you feel about that, and how would O'Brien feel about that?

Ms. Campbell: I do not believe the O'Brien report really strayed far from the considerations of equalization, that it was important that the have-not provinces receive a sufficient amount through equalization to be able to provide that basic level of services, which includes services for seniors.

With respect to targeted funding, there have been issues in the past, for example, one of the first medical equipment funds, and unfortunately, sometimes the communication coming out from the transfers is difficult.

When we look at health care, for example, provinces spend close to \$100 million. The federal transfer is \$21 billion, and there are targeted support measures on top of that. Provinces spend as much as the federal government gives them and more on health care, so the money is going where it is supposed to be going.

However, regarding increased targeted transfers for provinces for specific areas — we have had recent examples with respect to child care. In the provinces and territories, the ministers responsible for child care have come together. They have had discussions and framework agreements. Interestingly, the money that is committed flows through the Canada Social Transfer to ensure the greatest amount of flexibility to provinces and territories. That is the consensus among the social services ministers, among the first ministers at the discussions on child care funding, and then provinces report to their residents on how they use that funding. That has been the model that we have been using in the federation for new fiscal arrangements with respect to transfers.

Senator Cordy: When you look at transfers and you say they report to their residents, the form of accountability would be reporting directly, is that right? The Nova Scotia government, for example, would report to the people of Nova Scotia.

Ms. Campbell: Yes. Many of the health accords and the child care framework agreements have specific requirements about reporting, listing some common indicators and deadlines for when they would like to see provinces moving toward using these common indicators. Child care reporting is one of the better examples we have seen in the last years. Annual reports come out. There are delays perhaps in terms of how quickly the

d'une situation où les fonds versés pour de l'équipement de santé ont été utilisés pour un hôpital d'une province afin d'acheter des tondeuses à gazon. Vous pourriez peut-être dire que sur le plan technique les tondeuses à gazon font partie des équipements médicaux, mais je ne crois pas qu'il s'agissait de l'utilisation prévue lorsque ces fonds ont été versés aux provinces.

Serait-il possible de réserver de l'argent pour les aînés ou d'établir certaines conditions lorsque le gouvernement fédéral verse de l'argent aux provinces? Qu'en pensez-vous, et que pensez-vous qu'O'Brien dirait de tout cela?

Mme Campbell : Je ne pense pas que le rapport O'Brien se soit beaucoup éloigné des principes de la péréquation, c'est-à-dire qu'il était important que les provinces « pauvres » reçoivent suffisamment de fonds par l'entremise de la péréquation pour être en mesure d'offrir un niveau de services de base, y compris des services pour les aînés.

En ce qui concerne le financement ciblé, il y a eu des problèmes par le passé. On peut citer comme exemple l'un des premiers fonds pour l'équipement médical. De plus, malheureusement, la communication relative aux transferts est parfois difficile.

Dans le cas des soins de santé, les provinces dépensent près de 100 millions de dollars. Le transfert fédéral s'élève à 21 milliards de dollars, et à cela s'ajoutent des mesures de soutien ciblées. Les provinces dépensent autant que ce que le gouvernement fédéral leur donne, et plus pour les soins de santé. Alors, les fonds vont où ils doivent aller.

Toutefois, en ce qui concerne l'augmentation des transferts ciblés aux provinces dans des secteurs spécifiques — nous avons vu des exemples récents relativement aux services de garde. Dans les provinces et les territoires, les ministres responsables des services de garde se sont réunis. Ils ont tenu des discussions et établi des ententes cadres. Il est intéressant de noter que les fonds engagés passent par le Transfert canadien en matière de programmes sociaux afin d'assurer le plus de souplesse possible pour les provinces et les territoires. C'est là le consensus qui s'est dégagé parmi les ministres responsables des services sociaux, de même que parmi les premiers ministres lors des discussions sur le financement des services de garde. Et les provinces rendent compte de leur utilisation de ces fonds à leurs citoyens. C'est le modèle que nous avons utilisé au sein de la fédération dans le cadre des nouvelles ententes fiscales relatives aux transferts.

Le sénateur Cordy : Quand vous parlez des transferts et que vous dites qu'elles en rendent compte à leurs citoyens, cette reddition de compte se ferait directement, est-ce bien cela? Par exemple, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse rendrait compte aux citoyens de la Nouvelle-Écosse.

Mme Campbell : Oui. Bon nombre des accords sur les soins de santé et les ententes cadres sur les services de garde comportent des exigences spécifiques en matière de reddition de compte : indicateurs communs et dates limites à compter desquelles on aimerait voir les provinces commencer à utiliser ces indicateurs communs. La reddition de compte en matière de services de garde constitue un des meilleurs exemples des dernières années. Les

information gets out. There is information that goes from all of the provincial departments through their legislative assemblies, much like our departmental reports in the parliamentary system.

Mr. Vermaeten: I will supplement that with one important thing. Ms. Campbell is absolutely right. From time to time, money has been put into transfers, but the general trend here is to work with provinces to determine a collective purpose for what to do with that money, but the allocation itself is still equal per capita. For example, money is provided for electronic health records, for creation of child care spaces and various other things. However, when you are using the major transfers, the approach has been to provide the money on an equal per capita basis.

That does not preclude the federal government from having other transfers for specific purposes, whether it is transfers to individuals or other levels of government. There are many instruments that governments can use, but the overall trend has been, if you look at the relationship between the federal government and the provinces, one of cost sharing where, de facto, it was intrusive. The province submits a bill saying that it has just spent money on a seniors home and thus the federal government should pay half because it is eligible for cost sharing, and a federal administrator says this one is eligible and that one is not. That process has moved to providing block transfers that reflected the allocation of past spending patterns, and that has moved to equal per capita allocation, where, as Ms. Campbell said, the accountability is one of provinces to the people in the province. Therefore, many things are possible, but there is that overall trend, and it is, arguably, a good trend in terms of maturing of the federation.

Senator Cordy: I should like to get back to the point that Senator Carstairs made earlier, namely, the weighted per capita. If we look at provinces other than British Columbia, they are the have-not provinces. How are we to expect that Newfoundland, Nova Scotia, New Brunswick and P.E.I. will provide equal treatment for their seniors under the Canada Health Act if they are being given money per capita and not looking at some of the other "weights," as you referred to them?

Ms. Campbell: It is a broad policy question, but the transfers are designed to provide the flexibility to provinces to create health care programs and social programs that reflect the policy choices and the preferences of their respective residents, that they are not expected to create a program reflecting a national standard that has not been agreed to. As provinces move forward on designing and delivering their programs, they have federal support and they are able to raise their own source revenues, they have equalization to ensure the revenues are there. There are disparities across provinces in terms of geography and dispersion, and these are not taken into account in the health and social transfer, in the sense

rapports annuels sont publiés. Il y a des retards, peut-être dus à la vitesse de diffusion de l'information. L'information de tous les ministères provinciaux est transmise à l'assemblée législative de ces derniers; ça ressemble beaucoup au cheminement de nos rapports ministériels dans le système parlementaire.

M. Vermaeten : J'ajouterais à cela une chose importante. Mme Campbell a tout à fait raison. De temps à autre, des fonds ont été utilisés pour des transferts, mais la tendance générale est de travailler avec les provinces afin de déterminer une vision collective pour l'utilisation de ces fonds, mais l'attribution elle-même se fait encore selon un montant égal par habitant. Par exemple, des fonds sont fournis pour la mise en œuvre de dossiers de santé électroniques, pour la création de places en garderie et diverses autres choses. Cependant, quand vous utilisez les principaux transferts, l'approche adoptée est le versement d'un montant égal par habitant.

Cela n'empêche pas le gouvernement fédéral d'effectuer d'autres transferts à des fins spécifiques, qu'il s'agisse de transferts à des personnes ou à d'autres ordres de gouvernement. Les gouvernements peuvent utiliser différentes méthodes, mais la tendance générale, si on regarde la relation entre le gouvernement fédéral et les provinces, est le partage des coûts dans des cas où, de fait, c'était envahissant. La province soumet sa facture en disant qu'elle vient tout juste d'affecter des fonds à une habitation pour personnes âgées et que, par conséquent, le gouvernement fédéral devrait payer la moitié des dépenses parce qu'elles sont admissibles au partage de coûts, et un administrateur fédéral dit que celles-ci sont admissibles et pas celles-là. Ce processus a mené à des transferts en bloc, qui reflètent les habitudes de dépense antérieures et qui ont donné lieu au versement d'un montant égal par habitant, au sujet duquel, comme Mme Campbell l'a expliqué, les provinces rendent compte à leurs citoyens. Par conséquent, plusieurs choses sont possibles, mais il y a une tendance générale, qui est, sans doute, positive du point de vue de la maturité de la fédération.

Le sénateur Cordy : J'aimerais revenir sur le point soulevé par le sénateur Carstairs un peu plus tôt, soit la pondération fondée sur le nombre d'habitants. Si on examine les provinces autres que la Colombie-Britannique, on retrouve les provinces moins bien nanties. Comment pouvons-nous nous attendre à ce que Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard offrent un traitement égal à leurs aînés en vertu de la Loi canadienne sur la santé si on leur donne des fonds par habitant sans tenir compte des autres « facteurs de pondération » dont vous avez parlé?

Mme Campbell : C'est une vaste question d'orientation, mais les transferts sont conçus de manière à fournir aux provinces la souplesse nécessaire pour mettre en œuvre des programmes de soins de santé et des programmes sociaux qui reflètent les choix et les préférences de leurs citoyens en matière de politique. On ne s'attend pas à ce que les provinces élaborent un programme qui reflète une norme nationale qui n'a pas été convenue. À mesure que les provinces conçoivent et offrent leurs programmes, elles ont un appui du gouvernement fédéral et elles sont en mesure de générer leurs propres recettes; elles ont la péréquation pour assurer la disponibilité des fonds. Il existe des écarts entre les

that the discussions have taken place on how many variables would need to be considered and whether it is worth it trying to make all the adjustments to the transfers. On the other hand, do we say that the best proxy of need is looking at how many people are in your province or territory, and the different pressures — more youth, more need for child care services, more need for support for seniors, post-secondary education — all tend to come out roughly the same, namely, that provinces and territories do not need to worry about how to design and deliver the program to see if they can effectively ensure that their programs help to get more money for them out of the health and social transfer because they are weighted.

It is a bit of the balance between the policy discussion, which is broad — provinces and territories make the choice — and simplicity. Maybe there is some trade-off as a result of the fact that different factors are not taken into account but the agreement is there that, overall, per capita, population, is the best proxy of need.

Mr. Vermaeten: I will supplement that. The important part is that you do have equalization, and if you believe that equalization is doing what it is supposed to do, it brings all provinces to the same level of capacity. It is true that before equalization a province like Prince Edward Island has much lower capacity to deliver services, much less revenues than, say, Ontario or British Columbia, but post-equalization their fiscal capacities in terms of revenues are virtually identical. The only thing at issue then is the cost — and again, you can measure a workload factor, namely, number of seniors, but then you also have to measure the cost of providing that service. If you take Ontario and P.E.I. or Nova Scotia and Newfoundland, they have virtually identical revenue-raising capacity after equalization. Let us say the amount is \$6,400 per capita, give or take a couple of bucks. You might say now that province X has more seniors but it costs province Y more to provide those services.

[Translation]

Senator Chaput: Still with respect to the per capita funding formula, to my way of thinking, Canada is a federation and as a federation, certain standards should be federal standards. You say that age is only one factor among many others. That may be true, but seniors have never accounted for a higher percentage of the Canadian population than they now do and the numbers will increase.

Should this particular factor not be looked at more closely?

There are more senior citizens than ever before and in those provinces with higher concentrations of seniors, I think this factor has other implications.

provinces sur les plans de la géographie et de la répartition, et ces facteurs ne sont pas pris en compte lors des transferts en matière de santé et de services sociaux, en ce sens que des discussions ont eu lieu à propos du nombre de facteurs à prendre en considération et de l'utilité d'essayer d'apporter toutes les modifications aux transferts. Par contre, dit-on que la meilleure manière de mesurer le besoin est de tenir compte du nombre de personnes qui vivent dans une province ou un territoire et des différentes influences — plus de jeunes, un besoin plus grand de garderie, un besoin accru pour l'appui aux aînés et aux études postsecondaires? — Ça revient plus ou moins à la même chose, c'est-à-dire que les provinces et les territoires n'ont pas à se préoccuper de la manière dont ils conçoivent et offrent un programme pour s'assurer que cela les aidera à obtenir davantage de fonds des transferts en matière de santé et de services sociaux, en raison de la pondération.

C'est un peu l'équilibre entre la discussion sur l'orientation, qui est vaste — les provinces et les territoires décident — et la simplicité. Il y a peut-être un compromis puisque différents facteurs ne sont pas pris en compte, mais on convient que, dans l'ensemble, la pondération fondée sur le nombre d'habitants, la population, est la meilleure mesure du besoin.

M. Vermaeten : J'ajouterai qu'il est important de noter que la péréquation existe; si la péréquation donne les résultats escomptés, elle assure à toutes les provinces la même capacité. C'est vrai qu'avant la péréquation, une province comme l'Île-du-Prince-Édouard est moins en mesure de fournir des services, qu'elle a moins de revenus que l'Ontario ou la Colombie-Britannique, par exemple. Mais après la péréquation, sa capacité fiscale de produire des revenus est pratiquement identique. Le seul problème est le coût — et encore là, on peut mesurer le facteur lié à la charge de travail, soit le nombre de personnes âgées, mais alors on doit aussi déterminer le coût de la prestation de ce service. Par exemple, l'Ontario et l'Île-du-Prince-Édouard ou la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve ont pratiquement la même capacité fiscale après la péréquation. Disons que le montant est environ 6 400 \$ par habitant. On peut dire que la province X compte davantage de personnes âgées, mais que la prestation de ces services coûte davantage à la province Y.

[Français]

Le sénateur Chaput : Je veux continuer dans la même veine s'agissant de formule de financement par habitant. Pour moi, le Canada est une fédération et, comme fédération, certaines normes devraient être fédérales. Vous dites que le facteur de la personne âgée n'est qu'un facteur parmi tant d'autres. C'est vrai, mais jamais le Canada n'a fait face à un aussi haut pourcentage de personnes âgées que présentement, et cela va augmenter.

N'est-ce pas justement un facteur qui ressort parmi tous les autres et qui devrait être pris en considération de façon plus particulière?

Il y a davantage de personnes âgées qu'auparavant et, dans le cas des provinces où le pourcentage de personnes âgées est plus élevé, je pense que ce n'est pas seulement un facteur parmi tant d'autres, mais qu'il en entraîne d'autres également.

It is a recognized fact that some seniors live well below the poverty line. It is also no secret that many of the seniors who fall into this category are women and that often, they are poorer and more isolated. In some provinces, seniors live in remote regions. Isolation can lead to depression and illness and travel can be a very costly proposition.

Furthermore, these provinces have lower revenues because poorer seniors pay less tax as a result of their lower income. They consume less as well. All of these factors must be taken into consideration by the provinces that have a higher percentage of seniors.

I would like to hear your views on the subject. What do you think about this?

[English]

Mr. Vermaeten: Those are all good and important points. Yes, the aging population is certainly a major issue that we have to confront, and there are many associated costs. We are back to the same answer again. This is a major factor, and there are several other major factors. You could say, we will not look at the other major factors, such as the number of students, we will look at only one — seniors. Does this make the system fair?

The challenge is how to adjust for these differences in costs. Some programs within the government already do that automatically. For example, the GIS and OAS systems automatically transfer to individuals. They are income-tested and will automatically go to the seniors. As the number of seniors in a province increases, that province will benefit from more support. There is something in place for that.

We return to the question of whether simply counting the number of seniors in each province and therefore giving more money to that province increases or decreases the fairness. Given that there is a fixed pot of money to give to provinces, you will now give some provinces more because they have more seniors. Does it make it fairer if you have not taken into account the cost of providing that service?

It is true that low-income seniors will pay less tax, but the equalization program does account for that; so if you have more seniors and they are paying less tax, that province will be eligible for more equalization. There is an automatic compensation that already happens on that front.

Senator Chaput: If a province has a higher degree of poverty in its elderly population, would you say that that could be a factor? If, as an example, 75 per cent of a province's elderly people are considered to be in poverty whereas only 20 per cent of the elderly of another province are considered to be poverty, does that not make a difference?

Nous savons très bien qu'il y a un haut niveau de pauvreté parmi certaines des personnes âgées. Nous savons aussi que bien de ces personnes âgées sont des femmes et qu'elles sont souvent plus pauvres et plus seules. Dans certaines de ces provinces, les personnes âgées demeurent dans des régions éloignées. L'isolement est un facteur de déprime et de maladie et les déplacements sont très dispendieux.

De plus, ces provinces ont moins de revenus parce que les personnes âgées plus pauvres que la moyenne paient moins d'impôts puisqu'elles n'ont pas d'argent et, de fait, consomment moins. Tous ces facteurs doivent être pris en considération par ces provinces qui ont un plus haut niveau de population âgée que celui d'autres provinces.

J'aimerais connaître votre opinion à cet égard; qu'en pensez-vous?

[Traduction]

M. Vermaeten : Ce sont tous des points pertinents et importants. Oui, le vieillissement de la population est un enjeu important auquel nous devons faire face, et auquel sont associés de nombreux coûts. Nous obtenons encore la même réponse. C'est un facteur important, et il existe plusieurs autres facteurs importants. On pourrait décider de ne pas se pencher sur les autres facteurs importants, comme le nombre d'étudiants, et d'examiner un seul facteur — les personnes âgées. Est-ce que ça rend le système juste?

La difficulté, c'est d'adapter le tout en fonction des coûts différents. Certains programmes gouvernementaux le font déjà automatiquement. Par exemple, le SRG et la SV sont automatiquement transférés aux personnes. Ils sont fondés sur le revenu et sont envoyés automatiquement aux personnes âgées. À mesure que le nombre de personnes âgées augmentera, la province obtiendra davantage de soutien. C'est prévu.

Encore une fois, il s'agit de déterminer si verser davantage de fonds à une province en fonction du nombre de personnes âgées qui y vivent rend le processus plus ou moins juste. Étant donné que le montant à verser aux provinces est fixe, on donnera davantage à certaines provinces parce qu'elles comptent plus de personnes âgées. Est-ce plus juste si on ne tient pas compte du coût de la prestation de ce service?

Il est vrai que les personnes âgées à faible revenu paieront moins d'impôts, mais le programme de la péréquation n'en tient pas compte : donc, si un plus grand nombre d'ainés paient moins d'impôts, la formule de péréquation pour la province sera plus avantageuse. Il y a déjà un mécanisme compensatoire qui s'applique automatiquement dans ce cas.

Le sénateur Chaput : Si le taux de pauvreté chez les aînés est plus élevé dans une province, est-ce que vous pensez que cela sera un facteur? Si, par exemple, 75 p. 100 des personnes âgées de la province sont considérées comme vivant sous le seuil de la pauvreté, alors que dans une autre province, cette proportion se chiffre à 20 p. 100, cela ne fait-il pas une différence?

Mr. Vermaeten: Yes, I would say it absolutely does. However, from an equalization perspective, to the extent that a province has a low number of seniors paying taxes because 75 per cent are living in poverty, that province will then be appropriately compensated, so that it has the same amount of revenues as the province with 20 per cent seniors.

You can argue that, yes, they now have to provide these services, and that is when we are back to how much it costs to provide those services and whether we can measure it. Then are you making the system fairer by compensating for one specific cost. Ms. Campbell will add to that.

Ms. Campbell: I have two points. One is with respect to the aging of the population, and we have seen under the health accords that first ministers and health ministers were clearly concerned with the impact of the aging population. One of the three priorities of the health accords is home care and home care reform, primary care reform, and home care in particular with respect to having people appropriately cared for in a setting that is less expensive than a hospital and trying to approach the aging of the population from the policy perspective of what services can be provided.

My second point is with respect to the investments in the health transfers. They have been considerably increased. The have-not provinces, because of the way the tax transfers are handled, receive considerably more cash — equal per capita total entitlements but considerable cash entitlements — compared to the have provinces, where tax transfers are worth so much more.

Senator Keon: This is a fascinating discussion. When it comes to equalization, no one with a social conscience can argue against it.

Transfer payments are such a blunt instrument that there is a tremendous waste and they are horrendously inefficient. We have certainly seen that in health.

As it relates to seniors, we have a problem. It is all very fine to sit there and say, “We have tweaked the transfer payments here and there,” and so forth, but the reality is that nothing is being done for seniors at the end of the day.

The federal government under the Charter says that everyone has the right to health, and it is implicit when you say that they have the right to food and shelter. Many seniors do not have appropriate food and shelter, and nothing is being done about it, because we are going to give the provinces money

M. Vermaeten : Oui, je dirais qu’il y a certainement une différence. Toutefois, du point de vue de la péréquation, dans la mesure où une province compte un nombre peu élevé de personnes âgées qui paient des impôts parce que 75 p. 100 d’entre elles sont pauvres, le montant du transfert versé à la province sera établi en conséquence. Le montant des revenus est donc le même que celui d’une province qui ne compte que 20 p. 100 de personnes âgées qui sont pauvres.

On peut avancer que les provinces doivent effectivement fournir ces services, et cela nous oblige à revenir sur la question du coût de ces services et de notre capacité d’évaluer ces coûts. C’est ainsi qu’on rend le système équitable, grâce à un mécanisme de compensation qui tient compte d’un coût précis. Mme Campbell en dira davantage sur le sujet.

Mme Campbell : J’ai deux points à aborder. Premièrement, en ce qui a trait au vieillissement de la population, on a constaté dans le cadre des accords sur la santé que le premier ministre du Canada et les premiers ministres provinciaux ainsi que les ministres de la santé sont manifestement préoccupés par les répercussions de ce vieillissement. Parmi les trois priorités des accords sur la santé, on compte les soins à domicile et la réforme des soins à domicile, c’est-à-dire la réforme des soins primaires, et en particulier les soins à domicile, car cela permet de bien s’occuper des gens dans un milieu qui coûte moins cher que le milieu hospitalier tout en considérant le vieillissement de la population d’un point de vue stratégique pour déterminer quels services peuvent être offerts.

Deuxièmement, je parlerai des investissements dans les transferts en matière de santé. Ils ont augmenté considérablement. Compte tenu de la façon dont on calcule les transferts fiscaux, les provinces moins bien nanties ont reçu beaucoup plus d’argent — le montant total des droits par habitant est le même, mais les droits en argent sont considérables — par comparaison avec les provinces plus riches, où les transferts fiscaux valent beaucoup plus.

Le sénateur Keon : Cette conversation est captivante. Lorsqu’il est question de péréquation, il est impossible pour quiconque ayant une conscience sociale de présenter des arguments pour s’y opposer.

Les paiements de transfert constituent un instrument si grossier qu’ils entraînent d’énormes pertes et qu’ils sont épouvantablement inefficaces. Le dossier de la santé en est un bel exemple.

Pour ce qui est des personnes âgées, nous avons un problème. C’est facile de dire entre autres que « nous avons modifié légèrement ici et là quelques éléments des paiements de transfert », mais en réalité, au bout du compte, rien n’est fait pour aider les aînés.

Le gouvernement fédéral, en invoquant la Charte, dit que tous ont droit à la santé, ce qui signifie, par le fait même, que tous ont le droit de se loger et de se nourrir. Bon nombre de personnes âgées ne mangent pas à leur faim et n’ont pas de logement décent, et on ne fait rien pour changer cela, parce que nous allons donner

and that is their responsibility; they can do what they like about it. Provinces must preserve their flexibility.

It is true that through special programs and special instruments the federal government can step up to the plate on occasion and institute a program, but they are frightened about that as well because they do not want to leave the provinces holding the bag when they step out, when the sun sets in five or 10 years.

Here is the dilemma for a committee such as ours: We would like to write some recommendations that would have a real effect on the lives of seniors. This is a unique time in the historical evolution of our country. It probably will not occur again for a while. When we get through the bulge, we will have time to breathe and time to adjust, and we will not get caught in this.

There should be much more of an emphasis from Finance Canada on leadership — leadership with commitment and leadership with money. Forget about the sunset. Solve the problems of the day. There are plenty of resources in the country to help us solve those problems of the day. It is unthinkable that, in a country like this, we have old people without a decent meal in the evening, without a decent bed to lie in and without a decent house. That is not expensive. If this were organized at the community level, and if the Government of Canada would encourage the organization of this at the community level, many of these problems could be overcome.

A few years ago, I visited President Carter at one of his projects, where he was there with his wife. He had a carpenter's apron on and he was building houses for poor people. He was no longer president, so he could not build enough of them, but he was doing his bit. I think the housing problem for seniors in Canada could be solved very quickly. It is just that we have this tremendous, insufferable inertia through federal-provincial community relations or federal-provincial-civic community relations. Getting to the ground with a program is almost impossible.

You were very good, Ms. Campbell. I thought you preached your gospel very well. You were also good, Mr. Vermaeten. You know your stuff and answered questions very well. I am not underestimating what you know. However, I do not agree with your message. What I want to hear from you is your thoughts — and let us just focus on the housing program for seniors. Let us not even move into the property thing and the food banks, and all of that stuff. Let us leave that for another day. Let us just talk about housing and giving a senior a decent place to go to when it is 30 below zero. I want to hear what you have to say about that.

Ms. Campbell: You started your comments with a very astute observation, which is that these are very broad fiscal arrangements and they are not fine tools to target an individual

de l'argent aux provinces et qu'il s'agira de leur responsabilité. Les provinces peuvent en disposer comme elles veulent. Elles doivent continuer de jouir de leur souplesse.

Il est vrai qu'avec des programmes et des instruments spéciaux, le gouvernement fédéral peut faire sa part à l'occasion et instaurer un programme, mais il a peur de le faire, parce qu'il ne veut pas refiler la facture aux provinces lorsque son programme arrivera à échéance au bout de cinq ou dix ans.

C'est là le dilemme auquel est confronté un comité comme le nôtre : nous aimerions formuler quelques recommandations qui apporteraient des changements concrets dans la vie des personnes âgées. Il s'agit d'un moment unique dans l'histoire de notre pays. Cette occasion ne se représentera probablement pas de sitôt. Lorsque la période de pointe sera passée, on aura le temps de souffler et de s'ajuster et on ne sera pas aux prises avec ce problème.

Il faudrait insister davantage pour que le ministère des Finances du Canada exerce un leadership, tant sur le plan des engagements que des finances. Oubliez qu'il y a une date d'échéance aux programmes. On doit résoudre les problèmes actuels. Le pays a une multitude de ressources pour nous aider à résoudre les problèmes auxquels nous sommes confrontés maintenant. Il est impensable, dans un pays comme le nôtre, que des personnes âgées se couchent le soir le ventre vide, sans avoir de lit ni de logement décent. Tout cela ne coûte pas cher. Si on s'organisait à l'échelon communautaire, et si le gouvernement du Canada encourageait une telle mobilisation, beaucoup de ces problèmes seraient résolus.

Il y a quelques années, je me suis rendu sur les lieux d'un des projets auxquels travaillait l'ancien président Jimmy Carter pour le rencontrer, lui et sa femme. Il portait un tablier de menuisier et construisait des maisons pour les gens pauvres. Il n'était plus le président des États-Unis, et donc ne pouvait en construire assez pour tout le monde, mais il faisait sa part. Je pense que le problème de logement des aînés au Canada pourrait être résolu très rapidement. C'est qu'il règne une terrible et insupportable inertie dans les relations fédérales-provinciales ou les relations fédérales-provinciales-municipales lorsqu'il est question des collectivités. Il est presque impossible de se rendre jusqu'à la base avec un programme.

Vous avez parlé avec éloquence, madame Campbell. J'ai trouvé que vous aviez très bien défendu votre position. Monsieur Vermaeten, vous avez aussi fait du bon travail. Vous connaissez votre sujet et vous avez très bien répondu aux questions. Je ne sous-estime pas vos connaissances. Toutefois, je ne suis pas d'accord avec votre message. Je veux que vous me disiez ce que vous pensez. Arrêtons-nous au programme de logement pour les aînés. N'abordons pas les questions de propriété, de banques d'alimentation et autres, on en reparlera un autre jour. Parlons uniquement du logement et du fait de donner aux aînés un endroit décent où aller lorsqu'il fait moins trente degrés dehors. J'aimerais savoir ce que vous avez à dire sur ce point.

Mme Campbell : Vous avez commencé votre commentaire par une adroite observation, en signalant qu'il s'agit de mesures fiscales très larges, et que ces instruments ne permettent pas de

or a very relatively narrow problem under health, post-secondary education or social programs, for example. If there is the will, more targeted programs are better served either by things with shorter time lines or by more concrete examples with respect to where the funding is supposed to go — that is, more of a parameter-driven program.

The federal government has provided money, for example, for affordable housing in the last couple of years. It has used trust funds to provide the funds to provinces and territories, again indicating that affordable housing is a provincial responsibility, that the federal intent is that the money go towards capital rather than, say, ongoing operating costs, and that provinces and territories then turn around this funding as they determine is most appropriate in their jurisdictions.

Provinces are responding and are showing where the money is going. There are ways to get targeted transfers out to provinces and territories. However, with respect to determination of priorities, it is important to put it in the context of developing an overall set of budget programs and decisions that would be taken going forward — for example, the actual needs and measurements in trying to determine what kind of programs would be good responses — and the government has succeeded in some areas and not so much in others.

Trying to determine or trying to target specific needs with broad transfers does cause some concern with respect to what actually can be achieved.

Senator Keon: You obviously are not in a position to influence policy, so it is unfair to be targeting you. However, the reality is this: I do not think the federal government shows leadership. Regardless of who is in power politically, they just do not show leadership and flexibility in solving social problems of enormous importance. This great cop-out of the federal-provincial mosaic, shall we say, lets everyone off the hook, but it does not involve the problems of the day.

I think Finance Canada should have more flexibility. They are giving too much money away without any accountability. They should have flexibility for spending money accountably on problems of the day that need rapid solutions instead of this ongoing ho-hum.

Ms. Campbell: These are concerns that we heard during the fiscal balance consultations. As you are aware, there is the other side of the story as well, which we also heard. Your points are well taken.

Senator Keon: I am just making my points, because I do not have much time for the points on the other side of the equation.

cibler une personne en particulier ou un problème relativement précis qui se rapporte à la santé, à l'enseignement postsecondaire ou aux programmes sociaux, par exemple. Si on en a la volonté, un programme plus ciblé se traduira par des mesures à plus courtes échéances ou par des exemples plus concrets en ce qui concerne l'affectation des fonds, et donc, constituera un programme axé davantage sur des paramètres.

Le gouvernement fédéral a par exemple donné des fonds pour le logement abordable au cours des dernières années. Le fait que cet argent, qui provient de fonds en fiducie, est versé aux provinces et aux territoires prouve encore une fois que le logement abordable est une responsabilité provinciale, que le gouvernement fédéral voudrait que l'argent soit investi en immobilisations au lieu de servir, disons, à payer les coûts de fonctionnement, et que les provinces et les territoires utilisent ce financement de la façon qu'ils estiment la mieux indiquée pour leur eux.

Les provinces répondent, et elles montrent ce qu'elles font avec l'argent. Il y a des moyens d'effectuer des transferts ciblés aux provinces et aux territoires. Par contre, pour établir les priorités, il est important de tenir compte du fait qu'on est en train d'élaborer un ensemble de programmes et d'étudier des décisions qui seront prises ultérieurement, par exemple, les évaluations et les besoins réels qui serviraient à déterminer quels types de programmes seraient efficaces. Le gouvernement a bien réussi dans certains domaines, et moins bien dans d'autres.

Le fait d'essayer de déterminer ou de cibler des besoins précis avec des programmes de transfert oblige à se questionner sur ce qui peut réellement être accompli.

Le sénateur Keon : Vous n'êtes manifestement pas en mesure d'influencer les politiques, alors il est injuste de s'en prendre à vous. Toutefois, la réalité, la voici : je ne crois pas que le gouvernement fédéral fasse preuve de leadership. Indépendamment du parti au pouvoir, le gouvernement n'assume aucun leadership et ne montre aucune souplesse lorsqu'il faut régler des problèmes sociaux d'une importance capitale. Cette belle dérobade de la mosaïque fédérale-provinciale permet, si j'ose dire, à tout le monde de se tirer d'affaire, mais on ne s'attaque pas aux problèmes actuels.

Je pense que le ministère des Finances du Canada devrait bénéficier d'une plus grande marge de manœuvre. Ce ministère donne trop d'argent sans qu'il y ait reddition de comptes. Il devrait être en mesure de dépenser l'argent de façon responsable pour s'attaquer aux problèmes actuels qui nécessitent des solutions rapides au lieu de poursuivre cette stagnation perpétuelle.

Mme Campbell : Il s'agit des préoccupations qui ont été soulevées au cours des consultations sur le rétablissement de l'équilibre fiscal. Comme vous le savez, il y a l'envers de la médaille aussi, et on nous a présenté ce point de vue. On prend bonne note de vos arguments.

Le sénateur Keon : Je ne présente que mes arguments, car je n'ai pas beaucoup de temps pour les arguments rattachés à la position opposée.

The Chair: Any other questions, senators?

If not, I wish to thank the witnesses for their presentations. We do realize that you administer the programs. You are sometimes invited to propose new programs, but for the most part the policy angle comes from the elected and sometimes appointed parliamentarians, it does not come from you. Thank you very much for the depth of understanding that you have presented to us on the programs as they do exist.

Mr. Vermaeten: You are welcome.

The Chair: Thank you.

Honourable senators, I will now declare the meeting adjourned.

The committee adjourned.

La présidente : Avez-vous d'autres questions, mesdames et messieurs les sénateurs?

Si vous n'en n'avez pas, je vais remercier les témoins de leurs exposés. Nous comprenons que vous administrez les programmes. Vous êtes parfois invités à proposer de nouveaux programmes, mais dans la plupart des cas, les politiques sont décidées par les élus et parfois par des parlementaires nommés; ce n'est pas vous qui décidez. Merci de nous avoir permis de comprendre en profondeur les programmes sous leur forme actuelle.

M. Vermaeten : Je vous en prie.

La présidente : Merci.

Honorables sénateurs, je vais lever la séance.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Monday, November 26, 2007

Human Resources and Social Development Canada:

Shawn Tupper, Director General, Social Policy Development;

Dominique La Salle, Director General, Seniors and Pensions
Policy Secretariat;

Roman Habtu, Manager, OAS Benefits Policy.

Department of Finance Canada:

Frank Vermaeten, Director General, Assistant Deputy Minister's
Office;

Krista Campbell, Senior Chief, Federal-Provincial Relations
Division;

Andrew Staples, Acting Chief, Federal-Provincial Relations
Division.

TÉMOINS

Le lundi 26 novembre 2007

Ressources humaines et Développement social Canada :

Shawn Tupper, directeur général, Développement de la politique
sociale;

Dominique La Salle, directeur général, Secrétariat des politiques
sur les aînés et les pensions;

Roman Habtu, gestionnaire, Politique de prestation de sécurité
de vieillesse.

Ministère des Finances Canada :

Frank Vermaeten, directeur général, Bureau du sous-ministre
adjoint;

Krista Campbell, chef principale, Division des relations fédérales-
provinciales;

Andrew Staples, chef par intérimaire, Division des relations
fédérales-provinciales.